

LES MUNICIPALITÉS DE HAÏPHONG Résidents-maires et conseils municipaux

(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} janvier 1887)

Le Prévost [Isidore Aimable], vice-résident de France à Haïphong.

Ch. de PINCÉ, résident maire (1888)

Jean-Gilbert TIRANT, résident maire (1)

HAÏPHONG EN DÉCEMBRE 1888.

par E.L

(*Bulletin de la Société de géographie de Toulouse*, 1889, p. 107-113)

.....
Le 13 août dernier y a été installé un conseil municipal dont les membres ont été nommés par le résident général.

Nous avons remarqué dans ce conseil le nom d'un de nos compatriotes, M. Croizade, un Toulousain, ancien lieutenant au 23^e d'artillerie. M. Croizade est très apprécié comme architecte à Haïphong, et il est, au conseil, rapporteur de la commission des travaux publics. La besogne ne manque pas de ce côté.

.....

DE CHARPAL, résident-maire

N^o 210 *bis*. — ARRÊTÉ allouant à M. de Charpal, résident-maire à Haïphong, une indemnité de fonctions de 250 piastres pour la période écoulée entre sa nomination et le 1^{er} juillet dernier.

(*Bulletin officiel de l'Annam-Tonkin*, 1889, 261-262)

Du 19 juillet.

Le Résident supérieur au Tonkin, chevalier de la Légion d'honneur,
Vu les instructions de M. le gouverneur général et son arrêté en date du 2 juillet 1889 ;

Vu le budget de l'An-Nam, et du Tonkin pour l'exercice 1889 ;

Considérant que M. de Charpal, vice-résident de 2^e classe, résident-maire à Haïphong, a supporté, eu égard aux fonctions dont il est investi, des dépenses de représentations onéreuses et que l'indemnité qui lui est allouée sur les fonds du budget municipal ne lui permettrait pas d'y pourvoir,

ARRÊTE :

Article premier. — Il est alloué à M. de Charpal, vice-résident de 2^e classe, résident-maire à Haïphong, une indemnité de la somme nette de deux cent cinquante piastres, destinée à atténuer les dépenses qui lui ont été occasionnées par ses fonctions jusqu'au 1^{er} juillet dernier, date à compter de laquelle il recevra une indemnité annuelle supplémentaire de cinq mille francs.

Art. 2. — Cette somme sera mandatée au profit de M. de Charpal en un seul mandat et prélevée sur les crédits inscrits au Chapitre il article 1^{er} paragraphe 4 du budget de l'exercice courant.

Hanoï, le 19 juillet 1889.

BRIÈRE.

N^o 580 *bis*. — ARRÊTÉ nommant des membres du conseil municipal de Haïphong.
(*Bulletin officiel de l'Annam-Tonkin*, décembre 1889)

Du 5 décembre 1889.

Le résident supérieur au Tonkin, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté du 7 juillet 1889, déterminant les attributions du résident supérieur au Tonkin ;

Vu l'article 50 de l'arrêté du 19 juillet 1888, instituant les municipalités de Hanoï et de Haïphong ;

Considérant qu'il importe de procéder au remplacement des membres du conseil municipal de Haïphong dont les noms suivent, savoir : MM. Candau, adjoint au maire, décédé, Briffaud et Reynaud, démissionnaires, Causse, rentré en France ;

Sur la proposition du résident-maire de Haïphong,

ARRÊTE

Article premier. — Sont nommés membres du conseil municipal de Haïphong, en remplacement, de MM. Candau, Causse, Briffaud et Reynaud, MM. James [*sic* : *Jame (Denis frères)*], Jeanning, Pila et Vézin.

Art. 2. — Le résident-maire de Haïphong est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 5 décembre 1889.

BRIÈRE.

Léon-Jean-Laurent CHAVASSIEUX, résident-maire

(Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin, 1889, p. 980)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indo-Chine en date du 30 octobre 1889 :
M. Chavassieux, administrateur de 1^{re} classe des affaires indigènes, est mis à la disposition du Résident supérieur au Tonkin, pour remplir les fonctions de résident maire à Haïphong, en remplacement de M. le vice-résident de Charpal.

PETITES NOUVELLES
(L'Avenir du Tonkin, 8 février 1890)

Sont actuellement à Hanoï : M. Chavassieux, résident-maire de Haïphong ;
M. Delmas, vice-résident, en instance de congé.

N° 422. — ARRÊTÉ nommant MM. Malon et Brousmiche
conseillers municipaux à Haïphong.
(Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin, août 1890)

Du 18 août 1890.

Le résident supérieur p. i. au Tonkin, officier de la Légion d'honneur,
Vu l'arrêté du 7 juillet 1889 ;
Vu l'arrêté du 19 juillet 1888, constituant les municipalités de Hanoï et de
Haïphong ;
Vu la démission de ses fonctions de conseiller municipal donnée par M. Devaux,
avocat ;
Attendu le décès de M. Bancal, conseiller municipal ;
Sur la proposition du résident-maire de Haïphong,

ARRÊTE :

Article premier. — M. Malon, chef de la maison Ulysse Pila, et M. Brousmiche,
pharmacien, sont nommés membres du conseil municipal de Haïphong.

Art. 2. — Le résident-maire de Haïphong est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Hanoï, le 18 août 1890.

BONNAL.

Valère-Louis-Charles-Frédéric BAILLE ¹, résident-maire

ACTES OFFICIELS

¹ Chevalier de la Légion d'honneur : résident de 1^{re} classe en Annam et au Tonkin : 11 ans 1/2 de services en Indo-Chine. Services exceptionnels rendus au Tonkin à l'occasion de la soumission du De-Tham (*JORF*, 2 janvier 1898).

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 janvier 1891, p. 2, col. 1)

M. Jandet, commis de résidence de 2^e classe à la résidence supérieure, est appelé à continuer ses services sous les ordres de M. le résident maire de Haïphong, par permutation avec M. Pauher, commis de résidence de 3^e classe.

LETTRES DU TONKIN
(*Le Temps*, 24 octobre 1891)

(De notre correspondant particulier)
Haïphong, 19 septembre.

.....
M. de Lanessan était encore légèrement souffrant mardi soir, 15 septembre, lorsqu'il s'est rendu au banquet organisé, en son honneur, par la chambre de commerce et la population de Haïphong.

L'initiative de la chambre de commerce, en cette circonstance, s'explique par l'absence momentanée de tout conseil municipal à Haïphong. Les pouvoirs de l'ancienne commission municipale sont expirés et le gouvernement n'a pas encore décidé si les anciens errements seraient maintenus ou si le conseil serait élu par les colons, qui réclament le droit d'élire leurs édiles.

19 décembre 1891 — Résident supérieur du Tonkin,
(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, décembre 1891, p. 1070)

M. Aumoitte, vice-résident de 1^{re} classe, adjoint au résident-maire de Haïphong, est appelé à continuer ses services sous les ordres de M. le résident de France à Nam-dinh, en remplacement de M. Caille, vice-résident de 2^e classe, désigné pour servir à Haïphong.

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 mars 1892, p. 2, col. 2-3)

À la suite de démêlés avec son imprimeur, M. Crebessac, notre confrère Queyrout s'était adressé à un imprimeur chinois d'Haïphong pour le tirage du *Tonkin*.

M. le résident-maire d'Haïphong, ancien journaliste cependant, et plus coupable par cela même, a, par l'intermédiaire du commissaire de police, menacé le Chinois d'expulsion, s'il ne se refusait pas à imprimer le journal.

Sur cette invitation péremptoire, le Chinois menacé n'a eu qu'à se courber et le *Tonkin* ne paraît, depuis quelques jours, qu'à un très petit nombre d'exemplaires tirés à la brosse.

Nous savons de source certaine, que M. le résident-maire d'Haïphong n'a reçu aucun ordre ni du gouvernement ni de la résidence supérieure et que c'est complètement de sa propre autorité qu'il a commis cet abus de pouvoir.

M. Baille, qui avait eu quelques difficultés avec M. le gouverneur général, lors du banquet offert par le Cercle d'Haïphong, a cru bon de saisir cette occasion, pour faire du zèle, et se rabibocher avec ses supérieurs.

Il nous est difficile de croire qu'une pareille maladresse puisse lui valoir l'approbation de ses chefs.

M. Queyroul a déposé contre M. Baille une plainte en abus de pouvoir auprès du procureur de la République d'Haïphong.

HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 mars 1892)

Malon : cm, membre de la commission des Finances et impôts directs.

Jean-Gilbert TIRANT, résident maire (2)

INFORMATIONS
(*La Politique coloniale*, 5 novembre 1892)

D'après les journaux apportés par le dernier courrier, M. Baille, résident-maire d'Haïphong, irait au Thanh-hoa remplacer M. Boulloche, nommé résident-maire d'Hanoï à la place de M. Beauchamp, partant en congé.

M. Tirant, résident de 1^{re} classe, serait nommé résident-maire d'Haïphong.

HAÏPHONG
CONSEIL MUNICIPAL
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1893 (2), p. 110)

M. TIRANT, chev. LH, résident-maire, président.

MM. Sintas, 1^{er} adjoint ; Brousmiche, 2^e adjoint ;

Membres : Briffaud, Leduc, Samuel, Malon, Dousdebès, Veyrès, Charrière.

Membre chinois : WINC-SUI-TAI.

Membres annamites : NGÔ-QUANG-PHONG, NGUYÊN-YAN-HAN

Visite de M. Le Myre de Vilers

EN BAIE D'ALONG

Aux mines de Hon-gay
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 novembre 1893)

M. Tirant, résident-maire, a présenté successivement à M. Le Myre de Vilers MM. Sintas, Brousmiche, Samuel, Malon, Veyrès, Charrière, Leduc, Briffaud membres du conseil (*Courrier d'Haïphong*).

N° 782. — ARRÊTÉ nommant les membres de la commission d'expropriation pour cause d'utilité publique, en Annam et au Tonkin

(Bulletin officiel de l'Annam-Tonkin, décembre 1893)

Tirant, résident-maire de Haïphong ;

Alban LAROZE, résident-maire

ACTES OFFICIELS

NOMINATIONS, MUTATIONS, etc.
(L'Avenir du Tonkin, 14 avril 1894)

M. Laroze, vice-résident de 1^{re} classe, chef du 3^e bureau de la résidence supérieure, est nommé résident-maire de Haïphong, en remplacement de M. Tirant, résident de 1^{re} classe, appelé à d autres fonctions.

HAÏPHONG
(L'Avenir du Tonkin, 30 mai 1894)

Les élections de dimanche ont donné les résultats prévus.
Pour l'élection au conseil municipal, sur 373 inscrits, 50 votants seulement se sont présentés à l'urne. M. Rouzé [Étienne Rousé] a été élu par 25 voix : M. Porchet en obtenait 6 et M. [Eugène-Adolphe] Dupuis 5 [† 22/1/1895].

.....

HAÏPHONG
(L'Avenir du Tonkin, 28 juillet 1894)

Grâce à l'insistance du résident-maire et aux excellentes dispositions qu'il a prises, l'on peut, aujourd'hui, commodément faire usage de l'avenue de l'Hippodrome, depuis son départ de la rue de Lille jusqu'au delà du village de Gia-viên.

Sous peu, ce travail sera entièrement terminé et l'avenue arrivera jusqu'à la route du Lach-tray. Les promeneurs de la ville ne seront plus obligés alors de se contenter, comme promenade, de l'éternelle route du Lach-tray, mais ils pourront varier en sortant de la ville par la route du Lach-tray, et en y rentrant par l'avenue de Marseille.

M. Laroze a accompli là une œuvre bien utile et dont tout le monde, à Haïphong, lui sait beaucoup gré.

HAÏPHONG
(L'Avenir du Tonkin, 1^{er} septembre 1894)

Un accident qui aurait pu avoir les suites les plus graves a eu lieu le 24 au retour de l'enterrement de M^{me} Aumoitte.

Une charrette anglaise conduite par un Européen, au grand trot, passant au milieu des pousse pousse, débouchant au coin du boulevard Bonnal, a renversé et brisé celui

dans lequel se trouvait M. Laroze. Notre résident-maire, projeté sur la chaussée, a été fortement contusionné à la main et au genou droits.

M. Laroze devra garder la chambre pendant plusieurs jours.

HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mai 1895)

Mardi 30 avril réunion électorale à l'Hôtel du Commerce pour la formation d'une liste et le choix des candidats. Beaucoup de monde avait répondu aux placards affichés en ville, invitant les électeurs à se réunir publiquement à 9 h. du soir à l'hôtel de M. Peyre.

La réunion a fini en eau de boudin, parce que les conseillers sortants ne se sont pas présentés, à l'exception toutefois de M. Berthoin ; et aussi parce qu'aucun candidat nouveau n'a pris la parole. Le bureau a été impossible à former, personne ne voulant en faire partie, et la séance a été levée sans qu'aucune décision ait été prise.

D'une part, on se désintéresse ici des élections municipales ; de l'autre, on se connaît assez pour savoir ce que chacun est capable de faire.

L'auteur ou les auteurs de la convocation parue dans le *Courrier d'Haïphong* n'ont pas osé, d'ailleurs, se faire connaître ; ce qui fait qu'en sortant, chacun se disait qu'il aurait mieux valu ne rien provoquer.

HANOÏ
Élections municipales
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mai 1895)

Nous rappelons à nos concitoyens, afin qu'ils n'égarer pas leurs votes au dernier moment, que, dans notre journal, MM. Gobert, [Henri] Tartarin et Honoré Debeaux ont déclaré qu'ils ne sont pas candidats et n'accepteraient pas de mandat municipal.

Pas d'abstention ! Pas de voix égarées ! Votez pour les vrais colons, pour les colons honnêtes, indépendants, qui n'ont pas d'attaches avec les administrations, et qui s'occuperont sérieusement des intérêts de notre ville.

HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 mai 1895)

Les élections municipales de dimanche ont donné le résultat suivant :

114 votants.

Brousliche 97 voix

Peyre aîné 86

Berthoin 77

Linossier 70

Gassier 68

Rey 68

Vidal 57

D'Abbadie 59

Gounelle 43

Le seul candidat sérieusement malheureux de la journée a été M. Grelier qui, après avoir posé sa candidature d'une façon catégorique et sollicité les suffrages des électeurs, a échoué d'une façon assez piteuse.

D'autre part, M. d'Abbadie, qui, en toutes circonstances analogues, a toujours prié qu'on ne le mit pas en avant, ses occupations nombreuses ne lui permettant pas de s'occuper utilement de choses publiques, a été nommé malgré lui. En somme, notre conseil municipal n'est ni meilleur ni plus mauvais que le précédent. Deux candidats nouveaux, MM. Gounelle et Gassier, nous promettent monts et merveilles. Nous les attendons à l'œuvre, bien qu'ils nous paraissent animés des meilleures intentions.

HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mai 1895)

L'enterrement de M. Laroze a eu lieu mardi dernier à Haïphong, à 5 heures 1/2 du soir.

Toute la population, et non seulement les Européens, mais encore les indigènes et les Chinois avaient tenu à donner à leur regretté résident-maire cette marque suprême de respectueuse affection.

La levée du corps, exposé dans le bureau de la résidence-mairie, transformé en chapelle ardente, a eu lieu à l'heure indiquée.

Une compagnie d'infanterie de marine et la garde civile, sous les ordres de M. l'inspecteur Vincilioni, rendaient les honneurs.

M. Lionel Laroze fils et M. Ferra, vice-résident, conduisaient le deuil.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Paupie, capitaine du frégate, commandant de la marine ; M. le lieutenant-colonel Heiligenmeyer, M. Long, procureur de la République ; M. Dousdebès, président de la chambre de commerce ; M. Sintas, 1^{er} adjoint ; et M. Benoît, résident de France à Quang-yên.

Le cercueil était littéralement jonché de fleurs et de couronnes envoyées par les amis du défunt.

Tout Haïphong, fonctionnaires, officiers de l'armée et de la marine et tous les colons se pressaient en rangs serrés derrière le char funèbre.

L'absoute a été donnée par le père Pinelli, aumônier de l'hôpital, à la cathédrale.

Arrivés au cimetière, plusieurs discours ont été prononcés par M. Ferra, vice-résident, d'abord au nom du personnel de la résidence et en son nom.

M. Ferra s'exprime comme suit :

Messieurs,

Nous accompagnons à sa dernière demeure un homme dont la plus haute partie de la vie a été consacrée à l'accomplissement de hauts devoirs professionnels.

Sous-préfet, M. Laroze s'est révélé, au milieu de circonstances difficiles, comme un administrateur hors pair. Plus tard, il a su acquérir dans notre colonie, comme résident de France, la grande estime qu'imposent la droiture et le travail.

Charge de la direction de la province de Lao-kay, puis commissaire du gouvernement près de la ferme d'opium, M. Laroze se fit assez apprécier dans ces missions délicates, par ses hautes qualités administratives, pour que l'autorité supérieure le destinât à la première magistrature d'Haïphong, décision qui honora celui qui en fut l'objet, autant que la cité qui en bénéficia.

Jusqu'à son dernier jour, presque jusqu'à sa dernière heure, M. Laroze se préoccupa beaucoup moins de son état, qu'il savait, hélas ! désespéré, que des intérêts qui lui étaient confiés.

Aussi, Messieurs, chacun de nous a-t-il trouvé la tâche agréable et légère avec un collaborateur et un chef tel que M. Laroze.

Au nom de l'administration du Protectorat, que je représente dans cette douloureuse circonstance, au nom de ses collègues, au nom du personnel qui a été sous ses ordres bienveillants, qui a été l'objet de sa sollicitude constante et éclairée, j'adresse un dernier adieu à l'honnête homme que la mort vient d'enlever à notre respectueuse et profonde affection.

Après M. Ferra, MM. Sintas, premier adjoint, au nom du conseil municipal, et Dousdebès, au nom de la famille du défunt, ont parlé également, mais nous regrettons que le manque de place nous empêche de donner leurs discours *in extenso*.

Ce n'est qu'à 8 heures que les personnes faisant partie du cortège ont pu rentrer en ville.

DEUILS

(*Le Figaro*, 19 mai 1895)

— Un télégramme du Tonkin annonce la mort de M. Alban Laroze, résident-maire d'Haïphong, qui a succombé à une crise d'asthme le 14 mai. M. Laroze n'était âgé que de cinquante ans. Il laisse dans notre colonie d'Indo-Chine le souvenir d'un administrateur distingué doublé d'un homme de cœur. Sa mort causera d'unanimes regrets au Tonkin, où il ne comptait que des amis. .

Il était le frère de M. Lionel Laroze, maître des requêtes honoraire au Conseil d'État, ancien directeur au ministère de la justice, auquel nous adressons toutes nos sympathies.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

PETITS ÉCHOS

(*La Dépêche (Toulouse)*, 20 mai 1895)

M. Alban Laroze, résident-maire d'Haïphong, est mort le 14 mai ; il était le frère de M. Lionel Laroze, maître des requêtes honoraire au conseil d'État et ancien directeur au ministère de la justice. M. Alban Laroze a succombé le 14 mai à une crise d'asthme ; il était ancien maire de Mézin (Lot-et-Garonne), sa ville natale, et ancien sous-préfet. M. Laroze laisse deux jeunes filles. Il ne sera envoyé de lettres de faire-part que lorsque la dépouille mortelle sera arrivée en France.

Charles-Émile HALAIS, résident-maire

CHRONIQUE LOCALE

(*L'Avenir du Tonkin*, 25 mai 1895)

Parmi les mutations dans le corps des résidences, nous apprenons que M. Halais, résident de Tourane*, prendra la direction de la résidence-mairie de Haïphong, en remplacement de M. Laroze, mort ces jours derniers.

Haïphong
Élections municipales
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juin 1895)

Au sujet des élections municipales, une erreur d'impression, que nos lecteurs eux-mêmes auront rectifiée, s'est glissée dans notre dernier numéro. Notre imprimeur nous faisait dire que M. Sintas était arrivé en tête de liste avec 4 voix. C'est 40 voix qu'il fallait lire.

Les autres voix se sont réparties comme suit : MM. Ceccaldi a obtenu 31 voix ; Grelier, 28 ; Clément, 9 ; Porchet, 8 ; de Cuers, 4 ; Jollivent, 3.

Les élections ayant lieu le dimanche, jour où la presque totalité des électeurs se trouve en villégiature à Do-son, 53 votants seulement se sont présentés sur 340 inscrits.

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juin 1895)

Sont nommés adjoints au résident-maire de la ville de Haïphong:

1^{er} adjoint : M. Brousmiche, conseiller municipal ;

2^e adjoint : M. Peyre, conseiller municipal.

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS
HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 juin 1895)

Les élections du 23 courant, pour le conseil municipal ont donné de bien piteux résultats. Les trois élus sont MM. Sintas 34 voix, Ceccaldi 26 et Grelier 22. Il y avait 42 votants seulement. Plusieurs membres parlent de donner leur démission, notamment l'un des adjoints.

HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 juillet 1895)

Le conseil municipal s'est réuni vendredi 5 juillet, sous la présidence de M. le résident maire. Étaient présents : MM. Brousmiche, Peyre, Berthoin, Linossier, Gounelle, Sintas, Grelier ; Tran-van-Can, Nam-sinh, Tuc-kin-Luc et Yen-tai-Ling.

Absent excusé : M. Rey.

L'objet de la réunion est surtout la question du théâtre*. L'immeuble Samuel, loué pour plusieurs années et approprié à cette destination sous l'ancien conseil, n'offre pas les conditions d'acoustique voulues, les loges y sont mal aménagées, etc., etc.

L'un des membres préconise la construction d'une grande paillote. M. Brousmiche propose alors de demander au Protectorat la disposition d'une grande salle, située dans

l'un des bâtiments du groupe scolaire, en face de la résidence-mairie, bâtiment qui ne peut servir utilement aux écoles. Cette salle a les dimensions voulues en hauteur, longueur et largeur. Enfin, quelques travaux de très peu d'importance suffiraient pour y aménager des loges convenables.

Comme l'avis est très sensé, ce n'est pas l'avis de tout le monde, et finalement, le Conseil renvoie la fin de la discussion à lundi prochain, après avoir chargé la commission des travaux publics de se réunir, et de donner son avis sur l'adaptation possible de cette salle comme salle de théâtre.

Puis... la séance est levée. Pour peu que l'on renvoie de huitaine en huitaine, la troupe théâtrale sera arrivée, et rien ne sera fait.

LA MISSION LYONNAISE Voyage d'exploration dans la Chine méridionale

[...] Le 16 octobre [1895], nous débarquons à Haiphong où un accueil tout à fait cordial nous est réservé. M. Dousdebès, président de la chambre de commerce, est venu nous attendre aux appointements avec le bureau. MM. Coqui, directeur des douanes et régies de l'Annam et du Tonkin ; Halais, résident-maire [...]

(*Le Journal des débats*, 31 mars 1896)

CHRONIQUE LOCALE (*L'Avenir du Tonkin*, 4 décembre 1895)

M. Halais, résident-maire d'Haïphong, qui a remis le service à son successeur, M. Lebrun, depuis le 1^{er} courant, s'embarquera par le courrier ainsi que M^{me} Halais. M. Halais, laisse les meilleurs souvenirs à Haïphong, auprès de tous ses administrés. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à M^{me} Halais, un bon voyage, un bon séjour en France, ainsi qu'un prompt retour parmi nous.

Émile-Joseph LEBRUN ², résident-maire

HAÏPHONG [Élections municipales] (*L'Avenir du Tonkin*, 21 décembre 1895)

Les élections de dimanche n'ont pas donné de résultat ; il y a eu 39 votants sur 340 inscrits.

Aucun candidat ne s'était d'ailleurs mis sur les rangs.

Le scrutin de ballottage aura lieu dimanche.

M. Bouchet, agent des Fluviales, ancien commandant d'infanterie de marine en retraite, qui avait obtenu 11 voix, sans s'être porté, pose cette fois carrément sa candidature.

² Émile-Joseph Lebrun : chevalier de la Légion d'honneur : résident de 1^{re} classe au Tonkin ; 17 ans 9 mois de services à la mer ou aux colonies. Services exceptionnels rendus comme administrateur de Cochinchine, puis comme résident au Tonkin et particulièrement dans la résidence de Ninh-Binh (*JORF*, 10 janvier 1894).

Il a raison et nous le félicitons. Nous ne comprenons pas que les groupes d'électeurs d'une ville aussi commerçante qu'Haïphong ne reconnaissent pas tout l'avantage qu'il y a pour eux à ce que leurs intérêts soient représentés et défendus dans le sein du conseil municipal.

Un exemple récent a cependant démontré d'une façon péremptoire tous les inconvénients d'une pareille abstention.

HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 décembre 1895)

Enfin ! L'indifférente habituelle des électeurs a fait place à une ardeur peu commune aux élections municipales, et, dimanche dernier, 150 votants sur 340 inscrits sont venus déposer leur bulletin de vote.

Disons tout de suite que les 340 inscrits n'existent pas, et que c'est encore une des beautés de l'administration de faire voter en décembre sur des listes établies en février. En réalité il y avait 200 votants m chiffres ronds, présents le 22 coulant à Haïphong, 150 sont venus voter: c'est superbe.

Voici les résultats :

Gage	59
Bouchet	58
Broutin	58
Gueugnier	52
Rousé	30
Clément	9
Lesimple	8
Crétin	3

Medellec, Chantepie, Pellicot, Castel, Laborde, Bihoux, Millon et Porchet, une voix chacun.

Deux candidats étaient à élire. M. Bouchet bénéficiant de l'avantage de l'âge, est élu avec M. Gage.

Nous ne pouvons que nous féliciter du résultat : M. Gage, représentant de la maison Denis, M. Bouchet, ancien officier supérieur, sont parfaitement à leur place au sein du conseil municipal, et sont tous deux suffisamment au courant des affaires de la ville, pour défendre avec fruit les intérêts de cette dernière.

Quant à M. Broutin et à M. Gueugnier, ils tombent on ne peut plus honorablement, et si les élections ne leur ont pas été favorables. elles leur ont prouvé les sympathies qu'ils ont su se créer ici. D'ailleurs, ils peuvent se dire avec infiniment de raison que, sans être élus, ils représentent près du double des voix de certains conseillers municipaux actuels.

Mais c'est encore une des chinoiseries administratives, que tel citoyen ayant 30 voix à une époque donnée, soit élu conseiller municipal ; tandis que tel autre, ayant le double de voix quelques semaines plus tard, soit blackboulé.

Beaucoup d'électeurs ignoraient que M. Rousé se présentait. C'est ce qui fait que 30 voix seulement se soient réunies sur son nom.

Une pression aurait été exercée, de façon à favoriser certains candidats. Voici du moins la petite note qui était distribuée en ville le 21 au soir :

Élections municipales de Haïphong
Scrutin de ballottage du 22 décembre 1895.

Électeurs !

Nous apprenons, sans surprise, qu'une pression électorale administrative est faite en vue de faire passer au scrutin de demain, deux candidats choisis par l'administration.

Que deviennent nos droits, notre liberté ?

Nous avons la preuve !

Dans un service du Protectorat, il a été distribué des bulletins imprimés au polycopie, aux noms de ces deux candidats. Chaque employé de ce service a reçu un bulletin et son not a été pointé sur une liste, pour s'assurer du nombre sans doute.

Informez-vous, et vous verrez que nous ne vous trompons pas.

Pour faire échouer cette manœuvre déloyale, ne votez que pour des candidats qui se présentent courageusement à vos suffrages !

VOTEZ TOUS ENSEMBLE, pour les deux réels candidats indépendants,

MM. commandant Bouchet.

Gueugnier.

Un groupe d'électeurs libres.

Comme nous le disions plus haut, c'est M. le commandant Bouchet, et M. Gage qui ont été élus.

Nous espérons fermement que les électeurs n'auront qu'à se féliciter du choix qui a été fait, et nous comptons sur les nouveaux élus.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 mai 1896)

M. Lebrun, résident-maire d'Haïphong, qui avait demandé à aller servir en Annam, restera à son poste, conformément la décision prise en haut lieu.

Jules-Louis RICHARD, résident-maire

Commission sur les entrepôts de sel dans l'Annam et le Tonkin
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 juillet 1897)

Richard, résident-maire de Haïphong.

UN THÉÂTRE À HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 septembre 1897)

M. Grelier, architecte et conseiller municipal.

HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 décembre 1897)

D'un de nos correspondants :

Ky-Dong a le droit d'être content. Les graines qu'il a semées, commencent à porter leurs fruits.

Dans la nuit de mercredi à jeudi 16 courant, une bande de deux à trois cents fanatiques sont venus à Haiphong, en traversant le canal du Lach-tray, la route circulaire, et les champs qui sont situés derrière l'abattoir. Le rôle de chacun était parfaitement assigné. Tandis que les plus jeunes, munis de torches, incendiaient les villages à droite et à gauche de la route circulaire, quelques-uns se portaient vers les casernements de la milice avec l'intention d'enlever les armes, et d'autres se dirigeaient vers l'îlot dans l'espoir de surprendre la ville endormie.

Les illuminés avaient deux signes de reconnaissance spéciaux : la ceinture nouée sur le côté, d'une façon particulière, et un ticket attaché sur le côté gauche de la poitrine, portant les noms du village et le nom de l'individu avec les caractères « Soldat du Ciel ». Ils étaient armés de coupe-coupe, de bâtons en bois dur, de pelles, de pioches, de grandes lances en bambous, et de nombreux drapeaux, les uns vert et blanc, les autres dentelés avec le dragon jaune au centre.

Criant, chantant, ils allaient fiers et joyeux, sans peur aucune, témoins ceux tués, frappés à bout portant, la poitrine trouée de six à huit balles.

La section chargée d'incendier les habitations à droite et à gauche de la route circulaire était arrivée, vers trois heures du matin à la maison appartenant à M. Baudoin, conducteur principal des Travaux publics, et occupée par M. Gauthier, ancien agent des charbonnages de Hone-gaye, hier encore comptable chez M. Marty. Après avoir incendié les divers bâtiments composant les dépendances, ils vinrent mettre le feu à l'auvent de la maisonnette. M. Gauthier, réveillé par le bruit, se leva et vint voir ce qui se passait. La porte ouverte, les malandrins se précipitèrent, et tentèrent de mettre le feu au lit, sur lequel se trouvait encore la congaië et l'enfant de M. Gauthier. Ce que voyant, ce dernier s'arma d'un fusil et fit feu dans le tas. Mal lui en prit. Appréhendé par le groupe, il se défendit, cassa son fusil en deux en tapant sur ces sauvages ; mais vaincu par le nombre, dut suivre ceux-ci, qui, cinquante mètres plus loin, le lardèrent de coups de coupe-coupe, de bâton, de pioche, de lance, et le tuèrent au milieu de la route. Après lui avoir coupé les oreilles et le nez, ils se dirigèrent vers l'intersection de la route circulaire et de la route du Lach-tray, incendiant les *cainha* à leur portée. Ils passèrent ainsi entre l'habitation de M. Bauron, commis des Postes, et celle de M. Chardin, comptable de la maison [Schieff](#).

Ceux-ci eurent le bon esprit de ne pas sortir immédiatement, et se contentèrent de rester chez eux à contempler, atterrés, les scènes de vandalisme, qui se déroulaient sous leurs yeux. M. Trente, de la maison Charrière, et Frangos, des Fluviales, qui demeurent à une portée de fusil de là, étaient dans le même cas, et veillaient, les armes à la main, se tenant prêts à toute éventualité. M. Dulcé, employé chez M. Faussemagne, moins heureux que ces Messieurs, fut rencontré par quelques forcenés, blessé de plusieurs coups du coupe-coupe, notamment d'un coup affreux au front, et laissé pour mort sur le terrain.

Pendant ce temps, le groupe chargé d'enlever les armes de la milice, brûlait une série de maisons indigènes, vers le nouveau cimetière, chez le quan-an, en aval de la prison, derrière les casernements; mais finalement échouait dans sa tentative. L'inspecteur et les gardes principaux étaient absents ; ils étaient partis la veille au soir vers neuf heures, avec le quan-an, sur l'ordre du résident, prévenu par des Européens dans la direction de la montagne de l'Éléphant, où trouvaient tous les séditieux, en train de préparer leur coup de main.

Une autre bande, qui rentrait carrément à Haiphong par la route de Do-son, fut dispersée par la police, et les balles des Lebel des marsouins. Le chef de musique commandait le feu.

Un linh du quan-an, le factionnaire, a tué un révolté qui cherchait à mettre le feu au mirador. Un agent de police voulant se défendre avec son revolver a eu deux ratés, et

n'a dû son salut qu'à une haie qu'il a enjambée. M. Berthoin, le vieil industriel tonkinois, a enlève un drapeau aux séditeux.

Des groupes bien organisés étaient chargés de mettre le feu à divers quartiers. On assure que des linhs de la milice sont des partisans de Ky-Dong dont voici la théorie :

Le grand roi Mac, qui vivait sur le rocher de Do-son voilà plusieurs milliers d'années, va revenir avec le dieu Ky-Dong exterminer tous les Français. Ces derniers voudront se défendre mais la poudre ne s'enflammera point, et les capsules rateront. Tous ceux qui veulent prendre en main la cause de Ky-dong seront pourvus de titres et d'honneurs. On décapitera les autres.

Le cadavre du malheureux Gauthier est à l'amphithéâtre de l'hôpital. La congaïe de ce dernier et M. Dulcé sont en traitement, grièvement blessés. L'enfant de M. Gauthier s'était caché dans un fossé.

La bande a passé le canal du Lach-tray, pendant que le quan-an et les miliciens allaient chercher du renfort au poste de Cao-trong, près la montagne de l'Éléphant.

Le centre de la rébellion est dans le canton de Phu-kiên-Thuy, huyên d'An-lao.

Européens et indigènes sont terrifiés. On s'attend à de nouvelles surprises. Les bruits les plus alarmants circulent.

À mercredi, les renseignements complémentaires que le manque de temps m'empêche de vous donner aujourd'hui, et aussi les commentaires et les enseignements que comporte cette terrible leçon...

R. S.

(*L'Extrême-Orient*, 12 mai 1898)

HAÏPHONG. — Voici le résultat du scrutin de ballottage du 8 mai :

MM. Rey	108	voix élu
Layrisse	107	
Peyre	91	
Linossier	81	
Bouchet	71	
Pellet	68	
Dreyfus	66	
Charrière	64	
Grelier	63	voix
Michaud	61	
Pellicot	59	
de Montéty	52	
Chardin	50	
Berntzwiller	32	
Ceccaldi	28	
Porchet	26	
Laborde	25	
Bonnafont	21	
Clément	20	
Rousé	13	
Roché	12	
Durupt	11	
Maurel	10	

Le nouveau conseil municipal d'Haïphong se compose donc de :

MM. Gage, Brousmiche, Rey, Layrisse, Peyre, Linossier, Bouchet, Pellet, Dreyfus, Charrière.

Quatre conseillers nouveaux : MM. Layrisse, Pellet, Dreyfus et Charrière, remplacent MM. Grelier, qui n'a pas été réélu. Gounelle, Berthoin et Huit, qui ne se représentaient pas.

Dernière Heure
(*L'Extrême-Orient*, 29 mai 1898)

— Dans la séance de vendredi, au conseil municipal de Haïphong, M. Brousmiche a déclaré qu'il avait accepté la candidature en demandant les franchises municipales. Les vœux émis à ce sujet auraient dû trouver un accueil favorable auprès du Gouverneur. Ces vœux restant lettre morte, M. Brousmiche a déclaré donner sa démission de conseiller municipal. On assure que MM. Rey, Bouchet, Peyre et Dreyfus feront de même.

Ce serait l'ouverture d'une crise municipale. Les conseillers démissionnaires se représenteraient devant les électeurs avec le même programme. On pense à Haïphong que ce serait là l'occasion d'une grosse manifestation électorale.

HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 juin 1898)

M. Richard, résident-maire à Haïphong, vient d'être nommé receveur particulier, à la recette de Saint-Claude (Jura).

C'est M. le gouverneur général, qui, à son passage à Haïphong, a apporté à M. Richard la nouvelle de cette nomination.

Notre résident-maire toutefois, ne partira pas immédiatement et restera encore plusieurs semaines à Haïphong.

Des raisons de santé — on sait que madame Richard, sérieusement souffrante, est depuis une huitaine en traitement à l'hôpital de Quang-yên — ont nécessité une demande de changement de résidence de la part de M. Richard.

À PROPOS DE LA MORT M. GAUTHIER
tué lors de l'attaque d'Haïphong par les révoltés de Ky-Dong
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 juillet 1898, p. 2)

Ce serait vraiment dommage de ne pas faire connaître comment l'administration écrit l'histoire. Voici la lettre adressée par M. le dissident de Haïphong au père de M. Gauthier. Nos lecteurs verront comment l'attaque d'Haïphong et la mort de notre malheureux compatriote est racontée :

Haïphong, 4 mars 1898.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 21 janvier dernier. Comme je l'en avais prié, M. le maire de votre arrondissement vous a exprimé toute ma condoléance pour l'irréparable malheur qui vous a frappé. Je ne saurais trop. Monsieur,

vous assurer de ma vive sympathie et de celle de mes administrés pour la famille de la victime 16 décembre.

Les détails que vous me demandez se résument à ceci : une bande d'Annamites porteurs de quelques armes blanches, et arrivant inopinément dans la banlieue d'Haïphong, parcourut la route extérieure qui forme la limite de la ville.

Une femme indigène qui se trouvait dans la maison de M. votre fils, petite construction isolée et mal close, a déclaré qu'elle avait entendu pendant la nuit un individu crier « qu'il fallait tuer le Français. » M. Gauthier et elle se seraient levés et, ayant vu s'enflammer une paillote voisine, cette femme aurait pris la fuite en emmenant son enfant. M. votre fils la suivait lorsque quatre assassins se précipitèrent sur lui. Elle voulut revenir à son secours, mais reçut un coup du sabre. Quoiqu'elle perdit beaucoup de sang, elle put aller jusqu'au poste de police du Pont-du-Marché. Lorsque la garde civile et la troupe arrivèrent sur les lieux, votre malheureux fils était mort. Des obsèques solennelles lui ont été faites auxquelles assistait la population européenne tout entière. Sur la tombe de M. Gauthier, j'ai promis qu'il serait vengé.

Le lendemain même, onze bandits convaincus d'avoir pris part aux faits du 16 décembre étaient décapités et leurs têtes exposées sur les bambous de la palissade de la maison de M. votre fils. Une liste de souscription pour l'érection d'un monument funéraire a été couverte de signatures, parmi lesquelles figurent celles de MM. le gouverneur général, le résident supérieur et la mienne. En ce qui me concerne, je fais le nécessaire pour qu'une concession soit accordée au cimetière. Vous pouvez donc être certain, Monsieur, que la mémoire de la victime est honorée et que son souvenir se perpétuera dans la colonie française.

Veillez agréer, Monsieur, etc. »

Signé : RICHARD,
résident-maire à Haïphong.

M. Gauthier père, renseigné par ailleurs, écrivait :

« Ceci, ne se rapportant nullement au récit des journaux et aux renseignements que je possédais déjà, je n'ai pas répondu, ne voulant pas dire ce que je pensais. »

Il est bon de rappeler dans quelles circonstances notre malheureux compatriote a trouvé la mort.

L'administration, et principalement M. le résident-maire d'Haïphong, qui ont montré dans cette affaire jusqu'à quel point peut aller leur négligence, essayent de déguiser la vérité sans même vouloir donner la moindre satisfaction à la famille de cette malheureuse victime.

Et pourtant, la famille Gauthier a plus de droit que celui à qui le gouverneur général a payé le mandat du 23 avril 1898.

Voici ce qu'écrivait le *Courrier d'Haïphong* le lendemain de l'attaque :

« Les évènements, dont la gravité nous sera connue par la suite, et qui se sont déroulés presque en pleine ville, dans la matinée de jeudi, rapidement et en jetant l'émoi parmi la population haïphonnaise, avaient été annoncés à l'autorité et à tous les Européens ayant un contact fréquent avec les indigènes ; à la première, par les maires des villages où se préparaient les soulèvements et par les missionnaires espagnols, dont le service de renseignements est malheureusement mieux fait que le nôtre ; aux seconds, par leur congai ou leurs serviteurs annamites, dont ils parlent et comprennent la langue. »

.....
Dès trois heures du matin, des bandes de pirates, fortes de 150 à 200 hommes chacune, traversaient, sur des points différents, le Lach-trai, se dirigeaient sur Haïphong par la route circulaire, se séparaient derrière la villa de M. A. R. Marty, et s'engageaient, l'une par la route qui passe devant les porcheries de la Société foncière, l'autre, par la

route qui longe le canal Bonnal et qui conduit au cimetière. C'est seulement dans le secteur qui comprend la partie suburbaine de la ville, s'étendant de l'avenue du Lachtray aux abattoirs, que les pirates ont opéré. D'ailleurs, la provenance des bandes justifie notre opinion.

.....
À trois heures et demie, de nombreux incendies s'allumaient sur toute la ligne de la route circulaire, des cris semblables à ceux bien connus que font entendre les indigènes portant des fardeaux ou remorquant les jonques, sont poussés par tous les pirates ; des coups de feu éclatent partant du picador du Quan-an : c'était l'attaque qui commençait et la garde du mandarin qui donnait l'alarme.

.....
Pendant ce temps, une deuxième bande, qu'on estime aussi forte que celle qui opérait ses brigandages du côté des abattoirs, arrivait vers le village de An-bien — au carrefour de l'avenue de l'Hippodrome et de celle du Lachtray, puis envahissait les tribunes du champ de courses. C'est celle qui était partie la veille au soir des environs de Phuc-khai. Pour arriver là, les rebelles ont traversé le village de An duong. Des notables nous ont appris que les chefs de la bande avaient offert 2.000 piastres aux habitants de ce village pour les laisser passer sans les trahir.

.....
Il n'en a malheureusement pas été de même pour la maison habitée par M.Gauthier. Le pauvre jeune homme a été massacré, mutilé, haché à coups de pioches, de pique et de coupe-coupe. Dans les circonstances suivantes : réveillé en sursaut par les cris de ses domestiques et la lueur des pailletes incendiées, il s'était jeté au milieu des bandits qui avaient envahi sa cour et incendiaient ses dépendances. Sa congai l'avait suivi, et avait été frappée la première en pleine poitrine, les incendiaires se sont tournés ensuite vers Gauthier, et l'ont poursuivi sur la route circulaire où il s'était enfui, le perçant de piques acérées, coups de pioches et de coups de coupe-coupe. Le corps de cet infortuné a été trouvé à vingt mètres environ de sa maison, horriblement mutilé ; l'oreille droite, le nez, la main gauche manquaient ; les jambes brisées en deux ou trois morceaux, pendaient disloquées. Le sang tachait l'herbe de larges plaques ou baignait le cadavre méconnaissable.

.....
Ce n'est qu'après un temps assez long qu'une compagnie, divisée en deux sections, se dirige vers les points encore occupés par les pirates. Il est six heures ; le jour commence à poindre. La section qui parcourt l'avenue du Lachtray rencontre les dernières des bandes à la hauteur du champ de courses, et charge, baïonnette au canon. Près de quinze pirates, morts ou blessés, sont saisis et envoyés à l'hôpital. Le sous-officier et deux hommes réussissent à s'emparer de trois étendards, qui portent des inscriptions diverses en caractères. Un interprète traduit : « Obéissons à l'ordre du Ciel », « Détruisons les Européens. » — Exterminons la dynastie des .Nguyen. ».— « Dynastie de Mac. » En outre, sur tous ceux qu'on a pu faire prisonniers, on a trouvé une petite plaque en bambou, sur laquelle ces mêmes caractères sont écrits, avec la mention ; « Soldat du Ciel ». Et un petit cachet de calicot contenant du cinabre (sulfure de mercure), qui, au dire des indigènes, préserve de la mort. »

.....
Voilà la vérité rétablie. Non seulement la famille Gauthier n'a rien obtenu mais le monument promis n'est pas encore édifié. Voici ce que nous lisons dans l'*Écho du Tonkin* du 27 juillet 1898 :

« On nous prie de demander où en est le projet de construction d'un monument funéraire à la mémoire de Gauthier.

Le comité n'attendait, disait-on, pour faire commencer les travaux, que la concession par la municipalité, d'un terrain au cimetière. Cette concession a été accordée depuis

déjà deux mois environ. Il serait donc temps, croyons-nous, que l'on se mette à l'œuvre. »

La famille Gauthier n'a qu'un moyen, c'est de porter sa réclamation à la Chambre. Une interpellation sur l'affaire Ky-Dong et l'affaire connexe de l'attaque d'Haïphong et d'Hai-duong s'impose.

Dernière Heure
Haïphong
Conseil municipal
(*L'Extrême-Orient*, 22 septembre 1898)

Haïphong, 21 septembre

Je vous ai annoncé que le conseil municipal de Haïphong avait câblé le 9 au Gouverneur général qu'il maintenait ses desiderata précédemment exprimés et qu'il démissionnerait si aucune suite n'était donnée à ses vœux. N'ayant reçu aucune réponse, cinq membres démissionnèrent le 19.

Aussitôt, la résidence supérieure fit connaître par M. Richard, résident-maire, la réponse suivante — qu'on avait retenue à Hanoi :

« Messieurs les conseillers, j'ai l'honneur de vous informer que je viens de recevoir les deux télégrammes ci-après de M. le résident supérieur :

1° n° 1788, onze heures matin — Réponse à n° 1176 (le 1176 est la transmission faite le 10 au matin du télégramme que vous m'avez prié le 9 au soir de faire parvenir à M. le Gouverneur) — M. le Gouverneur général m'a prié de répondre qu'il ne croyait pas possible quant à présent d'apporter aucune modification à l'arrêté organique des conseils municipaux.

M. le gouverneur compte que MM. les conseillers municipaux français voudront bien continuer à servir les intérêts de la Ville qui ne doivent pas avoir à souffrir d'une agitation quelconque »,

— « 2° — n° 1789, 11 heures 50 matin — Je viens de recevoir votre télégramme n° 1212 (transmissif de la lettre de démission). Je vous ai télégraphié en temps utile et vous ai transmis la réponse de M. le Gouverneur. Je vous prie de bien vouloir la communiquer à ces messieurs. »

M. Richard a prié les conseillers démissionnaires de lui faire connaître la réponse qu'il devait câbler à M. le résident supérieur.

On ignore encore si MM. Gage et Layrisse suivront leurs collègues. Les deux autres conseillers français, MM. Linossier et Charrière, sont en France.

Comme je vous l'ai fait savoir par ma lettre d'hier, M. Rey, actuellement à Lang-son, a adhéré télégraphiquement.

Haïphong
(*La Dépêche coloniale*, 20 décembre 1898)

Le bruit court à Haïphong, qu'une commission municipale, destinée à remplacer les membres du conseil municipal, démissionnaires, serait nommée à bref délai. Le motif de cette nomination, provient de ce fait, que ces édiles, en rupture de fonctions, répondent par des fins de non recevoir, aux convocations réitérées que leur adresse M. le résident, maire d'Haïphong, sur l'ordre de l'autorité supérieure. C'est une grève qui se terminera sans doute par la dissolution et de nouvelles élections.

Eugène DOMERGUE, résident-maire (1)

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 avril 1899)

— Monsieur Domergue, résident-maire de Haïphong, est arrivé le 20 courant dans son nouveau poste.

Chronique de Haïphong
Conseil municipal du 18 août 1899
Domergue, résident-maire
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 et 3 septembre 1899)

Rapport tendant à modifier le [règlement de la distribution d'eau](#) et du tarif des concessions consenties aux particuliers.

.....
Haïphong, le 2 août 1899. — Signé : Bouchet, Rousé, Sarrau, Linossier, conseillers municipaux. »

AUTOUR DU MONDE
ARRIVÉE AU TONKIN
par Henri Turot, du *Petit Bleu*
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 janvier 1900)

.....
À Haïphong. j'eus la bonne fortune d'être accueilli le plus aimablement du monde par le résident-maire, M. Richard, un ancien confrère, grâce à qui je pus faire, dans la chaloupe à vapeur du protectorat, une ravissante excursion à la baie d'Halong.

ACTES OFFICIELS
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 février 1900)

Est instituée, à l'effet d'examiner les modifications à apporter à l'assiette de l'impôt foncier dans les villes de Hanoï et de Haïphong, une commission composée de :

MM. Baille, résident-maire de Hanoï, président ;

Charpantier et Dessoliers, membres de la commission des finances du conseil municipal de Hanoï ;

Bouchet et Rousé, membres de la commission des finances du conseil municipal de Haïphong.

Guis, directeur adjoint du contrôle financier de l'Indo-Chine ;

Pouymayou, chef du 4^e bureau de la résidence supérieure.

Cette commission se réunira à Hanoï, sur la convocation de son Président.

HAÏPHONG
Conseil municipal
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mars 1900)

Abattoir

Monsieur Rouse [Rousé] ayant demandé que le pavillon de gauche, situé à l'entrée des abattoirs, qui sert actuellement de bureau au gardien, fût remis en état,

Émile Étienne Éloi FRÉBAULT, résident-maire p.i.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 avril 1901)

La réunion plénière théâtrale s'est réunie vendredi à trois heures.

Étaient présents : MM. Frébault, résident maire d'Haïphong, Blanc et Brou, de la commission d'Hanoï, Brousmiche, Rousé, Lavedan, Gallois de la commission d'Haïphong.

Monsieur Prêtre, résident-maire d'Hanoï, présidait, et monsieur van Raveschot remplissait les fonctions de secrétaire.

HAÏPHONG
Conseil d'hygiène
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 avril 1901)

Le conseil s'est réuni hier, à 4 heures, à la résidence.

Devant les plaintes nombreuses et motivées qu'a reçu la municipalité, relativement aux mauvaises odeurs et aux dangers à craindre pour la santé publique, le conseil a décidé que la distillerie [Debeaux] devait être fermée et reconstruite sur des terrains éloignés de la ville.

La commission a également décidé que le dragage du canal soit exécuté au plus tôt étant donné les mauvaises odeurs qui viennent des bouches d'égouts du fait du non écoulement des eaux ménagères.

Élections municipales
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mai 1901)

Nous communiquons ci-dessous les liste des candidats qui acceptent (nous disons qui acceptent) de se dévouer aux intérêts de la ville, quoique leurs intérêts puissent en souffrir.

Cette liste, si nos lecteurs savent bien l'examiner consciencieusement, réunit dans son ensemble les éléments absolument indispensables pour la formation d'un conseil municipal tel que Haïphong l'exige.

Nous devons, pour être sincères, dire que si certaines notabilités sont exclues de cette liste, c'est que leur volonté, nous dit-on, a été de s'abstenir.

Nous le regrettons d'autant plus que ces personnalités méritent d'être prises en considération, tant par leur valeur que par leurs connaissances industrielles et commerciales de noire ville.

Si ces personnalités changent d'avis au dernier moment, elles sont sûres que les voix leur seront acquises. À l'heure actuelle, voici la liste qui nous est communiquée par un groupe de vieux colons (nous disons vieux colons) :

Brousmiche, pharmacien
Brossard, architecte
Brandela, sous directeur de la Cie lyonnaise indo-chinoise
Bouchet, directeur des ateliers de la Cie fluviale du Tonkin
Biard, propriétaire
Linossier, négociant
Lacombe, négociant
Bouchet, ingénieur
Morand, ancien négociant
Teyssier, entrepreneur

Nous publions cette liste, sans commentaires, en répétant ce que nous avons dit plus haut : si des personnalités ne veulent pas prendre la responsabilité de la gestion des intérêts de la ville, nous le regrettons mais nous devons le faire constater à nos lecteurs.

Certes, les fonctions de conseillers municipaux ne sont pas toujours faciles à accomplir.

Mais il faut pourtant qu'elles le soient.

Aux électeurs à faire leur devoir, leurs intérêts étant liés au choix de leurs candidats.

Haïphong
Élections municipales
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 mai 1901)

Pas banales ces élections.

La veille du scrutin, on ne pouvait trouver plus de huit candidats.

Le jour du vote, sept listes étaient formées et des candidats malgré eux étaient portés à leur grande stupéfaction.

Devant cette avalanche de bulletins, les votants, qui ne s'attendaient pas à cette abondance, étaient littéralement estomaqués et ne savaient plus quelle liste choisir.

Un grand nombre ont voté au paquet, d'autres avec indifférence, se moquant ouvertement de cette façon d'opérer.

Trois candidats sur dix sont élus, et étaient indiqués d'avance ; ce sont :

MM. Brousmiche 141 voix, élu
Bouchet 141 voix, élu
Linossier 103 voix, élu

Les autres voix se sont réparties ainsi qu'il suit :

Denis 98
Boury 84
Godelu 84
Thuillier 78
Leduc 73

Jund	60 (?)	
Ziegler	57	
Lauthier	54	
Briffaud	52	
Grelier	40	
d'Abbadie	37	
Guichat	37	
Lacombe	32	
Vidal	30	
J. Pellet	29	
Renoud-Lyat		27
Michaud	26	
Coqui	25	
Samuel	22	
Goubier	20	
Moraud	19	
J. Labaye	19	
Delaine	11	
Gounelle	10	
Ceccaldi	10	
Mercadier	9	
Galland	9	
Porchet	7	
Bleton	6	
Layrisse	6	
Gallois	5	
Reynaud	5	
Jousique	5	
Gage	4	
Rousé	3	
Rouyer	3	
Chardin	2	
Clop	2	
de Lansalut		2
Brandela	2	
E. Achard	2	
Lepleux	2	
Arciveaud	2	
Butin	2	
Astier	2	
Thomas	2	
24 noms	1 voix	

Au second tour de scrutin, espérons que les électeurs seront fixés un peu plus tôt sur les listes sérieuses et les programmes de candidats.

Il n'y a pas plus de déshonneur à se porter qu'à ne pas être élu.

Mais au moins, qu'on ait le courage de le faire.

Candidats, faites vous connaître franchement pour le scrutin de ballottage.

Scrutin de ballottage du 12 mai
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 mai 1901)

Nous complétons aujourd'hui les premiers résultats donnés hier :

Inscrits : 402

Votants : 155

Ont obtenu :

MM. Denis 131 voix Élu

Thuillier 123 — —

Boury 111 — —

Jund 111 — —

Godelu 105 — —

Leduc 91 — —

Lauthier 78 — —

Viennent ensuite

MM. Grelier 61

Moraud 47

Briffaud 26

Coqui 7

Pellet 6

Guichat 5

Lacombe fils 5

d'Abbadie 4

Vidal 4

Michaud 7

Gounelle 3

Samuel [subclaquant] 3

50 voix réparties sur 20 noms divers.

Bulletin nul ou blanc 1

HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 31 mai 1901)

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni en séance samedi dernier pour la formation de son bureau. Ainsi qu'il fallait s'y attendre, MM. Brousmiche, a été nommé 1^{er} adjoint, Bouchet, 2^e.

Nos compliments bien sincères aux nouveaux élus.

HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 juillet 1901)

Pendant l'indisposition de M. Frébault, résident-maire, alité, et pendant l'absence de M. Brousmiche, premier adjoint, parti à Tourane, l'expédition des affaires municipales sera assurée par M. Bouchet, 2^e adjoint.

HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 26 juillet 1901)

L'état de santé de M. Frébault, résident-maire, qui avait un instant inquiété ses nombreux amis, s'est sensiblement amélioré. M. Frébault quittera donc Doson dans quelques jours pour reprendre ses fonctions à la résidence mairie.

HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 septembre 1901)

M. Domergue, résident-maire d'Haïphong, et madame Domergue, dont nous avons annoncé le départ en France par le *Natal*, seront de retour au Tonkin dans les derniers mois de cette année.

DOMERGUE, résident-maire (2)

HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 octobre 1901)

Madame et M. Domergue, résident-maire de Haïphong, sont arrivés jeudi dernier à Haïphong.

Indo-Chine

(*La Dépêche coloniale*, 3 décembre 1901)

M. Domergue, administrateur de 2^e classe des services civils de l'Indo-Chine, rentrant de congé et mis à la disposition du résident supérieur au Tonkin, est nommé résident-maire de la ville de Haïphong, en remplacement de M. Frébault, désigné pour prendre la direction de la province de Vinh-Yên.

Haïphong

(*L'Avenir du Tonkin*, 21 février 1902)

Du *Courrier d'Haïphong* :

Un scrutin a eu lieu dimanche pour l'élection de 3 membres au conseil municipal et de membres chinois et annamites.

Le bureau n'a pu que difficilement être constitué. Enfin, à 9 heures, voyant la cour de la Résidence envahie par les Chinois venant voter, on parvint à trouver des assesseurs de bonne volonté.

Voici les résultats du scrutin :

Inscrits 400

Votants 81

Majorité absolue 100

Bulletins blancs ou nuls 4

Ont obtenu :
MM. Poinsard 40
Massacret 46
Ziéglér 45
Grelier 21
Rouyer 9
Coupard 7
Labeye 5
Gounelle 3
Pellet 3

Suivent 23 noms avec une ou deux

Le scrutin de ballottage aura lieu dimanche prochain.

Pour les Annamites, ç'a été très farce. Il y a 68 inscrits. On a compté 7 votants ! Nombre « d'électeurs » se sont présentés avec leur carte de vote, mais sans bulletin. quant à leur faire comprendre ce qu'on voulait d'eux, impossible ! Ils s'en retournaient en regardant d'un air effaré les Européens qui cherchaient à leur expliquer ce que c'était qu'un bulletin de vote.

Franchement, c'est navrant de voir que nos gouvernants s'entêtent à vouloir faire voter ces gens-là pour les élections municipales et consulaires.

Donc, aucun résultat pour les membres annamites.

Les Chinois ont voté avec plus de discipline et de méthode.

Il y avait 221 inscrits, on a compté 68 votants.

Ont obtenu :

Kwong-hu-Long 56 voix

Kwong-sang-yune 51

Aucun résultat non plus, la majorité absolue n'ayant pas été obtenue.

(Bulletin administratif du Tonkin, 1903, p. 201)

10 février 1903

Arrêté rejetant la réclamation formulée par MM. Rousé, Lefèbre Jules, A. Martin, d'Abbadie, Lacombe, Pellet, Lauthier, Linossier et Gallois contre les opérations électorales municipales de la ville de Haiphong du 18 janvier 1902

Le Résident supérieur au Tonkin à messieurs les maires de Hanoï et de Haïphong.

(Bulletin administratif du Tonkin, 4 mai 1903, p. 361)

Hanoï, le 21 avril 1903.

Monsieur le maire,

Les appellations de résidence-mairie et de résident-maire (de Hanoï ou de Haïphong), qui sont encore quelquefois employées dans les pièces officielles, ne correspondent plus à l'état de choses actuel.

Il convient, en conséquence, de les supprimer ; et j'ai l'honneur de vous prier, à l'avenir, de prendre tant dans les actes administratifs que dans la correspondance, le titre de maire (de Hanoï ou de Haïphong), en le faisant précéder, s'il y a lieu, de la désignation de votre grade dans le personnel des Services civils.

BRONI.

Fernand GAUTRET, résident-maire (mai 1903-24 nov. 1904)

L'incident de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 décembre 1903)

L'incident de Haïphong prend des proportions assez considérables et auxquelles on ne s'attendait pas.

C'est que, au début, on avait d'abord considéré la chose comme une simple querelle entre particuliers.

Malheureusement, au cours de la discussion, il a été prononcé de ces paroles irréparables qui généralisent une question et en font tout de suite un événement.

À l'heure actuelle, elle est à l'état aigu et la solution sera donnée officiellement et non pas, comme on eut pu le supposer par une rencontre en champ clos qui ne peut plus intervenir.

Nous avons, en effet, reçu de notre correspondant particulier la dépêche suivante :

« Deux plaintes déposées par Rouyer, une adressée général chef contre Pannetier, l'autre procureur général contre maire. Croyance ce dernier passera en correctionnelle. Rouyer sera défendu par Devaux. »

On le voit, ni d'un côté ni de l'autre, la question ne peut plus se régler d'homme à homme.

M. Gautret l'a dépassée. Homme public, représentant la ville de Haïphong, il a gravement insulté (peut-être dans un regrettable et regretté mouvement d'emballage) un homme justement estimé et membre de plusieurs assemblées élues.

Voilà qui est bien fâcheux. Et la situation assez délicate dans laquelle l'amitié de M. Doumer et d'hommes politiques de France avait placé M. Gautret lui commandait beaucoup plus de prudence.

Espérons toutefois que tout finira par s'arranger, que le malentendu cessera entre la ville-sœur³ et son résident.

Toutefois, c'est le jeune imprudent qui a fait naître le conflit qu'il sera nécessaire de rappeler sévèrement au respect des convenances.

Mutations sensationnelles
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 janvier 1904)

M. Paul Vivien est nommé maire de Haïphong en remplacement de M. Gautret, promu inspecteur général des municipalités de l'Indo-Chine (emploi créé).

France
(*La Dépêche coloniale*, 4 mai 1904)

Arrivée. — Notre excellent confrère et ami, Paul Vivien, président du Syndicat de la Presse coloniale, est arrivé hier venant d'Indo-Chine.

³ Haïphong, « ville-sœur » de Hanoi.

Dissolution du conseil municipal de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 juin 1904)

À la suite des incidents récemment survenus, le conseil municipal de Haïphong est dissous. Il sera remplacé par une commission municipale composée de 4 fonctionnaires et de 3 colons. Ce sont MM. Caboche, Bazin, Spas et Cornu pour les premiers ; MM. Freynet , Dandolo, Jeannin pour les seconds.

CHRONIQUE RÉGIONALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 octobre 1904)

Haïphong. — Élection municipale de dimanche 16 octobre.
Européens

Inscrits : 491
Votants : 198
Majorité absolue 123
Bulletins blancs 3
Ont obtenu :

MM. Briffaud	179 voix élu
Porchet	173 voix élu
d'Abbadie	158 voix élu
Paquin	157 voix élu
Linossier	149 voix élu
Lacombe	134 voix élu
Maurice	129 voix élu
Labour	129 voix élu
Martin	118
Pellet	96
Ziéglér	67
Bouchet	63
Rouyer	46
Goubier	27
Riehl ²⁶	
Rousé	14

Indigènes

Électeurs inscrits 251
Votants 158
Majorité absolue 61
Ont obtenu :
Kouong-Yu-Long 107 voix élu
Kouong-sang-Yune 95 voix élu
Atho 16
Vinh-thuy-Thai 8

Les élections de dimanche dernier se sont faites sur la liste dite de conciliation ; ce résultat nous satisfait franchement. Il est bon que les électeurs s'unissent sur des noms honorables, cette union est nécessaire, les questions de parti, de coterie ou de préférence particulière quelconque doivent s'effacer devant l'importance des intérêts supérieurs de la ville. Par cette entente, le conseil possédera une autorité, plus haute pour les défendre auprès de l'Administration et pour obtenir l'exécution de tant de travaux auxquels l'avenir et la prospérité de Haïphong sont attachés.

Hanoï
Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 novembre 1904)

La sous-commission municipale de Hanoï pour le théâtre est descendue à Haïphong où a eu lieu, hier mercredi, la commission plénière avec les délégués de Haïphong. Elle examinera les engagements et traitera des diverses questions relatives à ces artistes, entre autres celle du retard à son départ de Marseille.

M. Gautret, résident-maire de Haïphong, préside cette réunion composée, pour Hanoï, de MM. Mettetal, maire, Meiffre et Fabry, conseillers municipaux, Delamotte, journaliste, Tapernoux et Van Raveschot, et pour Haïphong, de MM. Maurice et Pellet, conseillers municipaux, Levasseur, journaliste, Cornu.

Alfred LOGEROT, résident-maire p.i. (1)

Indo-Chine
(*La Dépêche coloniale*, 5 janvier 1905)

M. Gautret, résident-maire de Haïphong, a été nommé résident-maire de Hanoï. Il a été remplacé à Hanoï par M. Logerot.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 janvier 1905)

Monsieur Logerot, secrétaire de la mairie, résident-maire par intérim, fut l'objet d'une démarche flatteuse, au moment où l'on apprit à Haïphong qu'il était appelé à d'autres fonctions : pour obtenir le maintien de cet administrateur à la tête de la municipalité, une délégation du conseil se rendit auprès de Monsieur le résident supérieur.

Aujourd'hui, à son retour de congé, monsieur Dumont, secrétaire de notre maire, ne devant pas reprendre son poste à Haïphong, quelques conseillers ont pris l'initiative de demander à monsieur le Résident supérieur de vouloir bien revenir sur sa décision et replacer monsieur Dumont au secrétariat de la mairie.

Dix conseillers, sur douze actuellement en fonctions, ont signé cette pétition.

Nous apprenons que cette démarche n'aura aucune suite : monsieur Dumont, respectueux des décisions de ses chefs, a prié nos conseillers de vouloir bien renoncer à toute protestation à son sujet.

Mais de cet ensemble de faits ne résulte-t-il pas que notre ville — et c'est à sa louange — aime peu le changement dans le personnel qui l'administre ; elle tient à la stabilité qui est bien, il faut le reconnaître, un gage de bonne gestion.

Monsieur Parera, délégué à Laquan, est nommé secrétaire de la mairie d'Haïphong.

L'installation du réseau téléphonique se poursuit, mais assez lentement. Ces travaux offrent cependant, pour les villes d'Haïphong et d'Hanoï, un intérêt si grand qu'on ne saurait assez les activer.

Les arbres de nos boulevards vont en pâtir par malheur, car la canalisation souterraine se fait, en certains endroits, au grand dam de leurs racines. Nos arbres haïphonnais qui, naguère, excitèrent la verve de Cézard, sont vraiment à plaindre. On les ébranche, on les étête, pour éviter la rupture des fils de l'éclairage électrique ; on leur coupe les racines pour les canalisations d'égouts et de téléphone et, quatre ou cinq fois chaque été, les typhons les couchent à terre...

Charles-Émile-Pierre PRÊTRE, résident-maire p.i.

Phu Liên
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 février 1905)

Monsieur Prêtre étant définitivement titularisé résident-maire d'Haïphong, monsieur Lorin conserve son poste de résident de la province de Phu-Liên. Nous ne nous en plaindrons pas.

La combinaison — chose rare — a le don de satisfaire tout le monde. Monsieur Prêtre, qui s'était acquis bien des sympathies chez nous, reste notre voisin ; un voisin toujours intéressé à la prospérité de notre chaumant petit centre et disposé à contribuer de tout son pouvoir à améliorer les facilités de communications entre Haïphong et Phu-Liên. Enfin, nous gardons avec monsieur Lorin, un administrateur consciencieux et d'une bienveillance charmante.

Que monsieur Prêtre et Lorin nous obtiennent donc enfin le fameux pont sur le Lach-Tray : Phu-Liên n'est-il pas l'unique but de promenade pour Haïphong !

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 janvier 1905)

M. Prêtre, résident-maire, sera de retour aujourd'hui à Haïphong. Le personnel de la mairie espère que sa valise contiendra les titularisations dûment approuvées.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
Conseil municipal
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 février 1905)

Le conseil municipal s'est réuni mardi soir à 6 h. 12 sous la présidence de M. Prêtre, résident-maire. Étaient présents MM. Linossier adjoint ; Lacombe, Maurice, Labour, Paquin, Martin, Pellet, Porchet, les conseillers annamites et chinois. MM. Parera secrétaire de la mairie, et Rebaudingo, chef du service de la voirie, assistaient également à la séance.

.....

1905 (septembre) : résiliation du contrat des eaux avec la [veuve Teyssier](#).

HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 novembre 1905)

Le futur hôtel de ville de Haïphong. — La ville sœur, Haïphong, comme nous nous plaisons à l'appeler, va prochainement être dotée d'un hôtel de ville digne de la seconde ville du Tonkin.

Le concours entre architectes a été ouvert et dont prochainement nous connaissons les résultats.

Sans préjuger des décisions du jury, appelé à se prononcer, nous croyons pouvoir affirmer que nous avons eu l'occasion de voir l'un des plus beaux projets : nous voulons parler de l'étude de M. Péchin*, architecte, déclaré premier lauréat dans le dernier concours pour le futur cercle du commerce et de l'Industrie de Hanoi*.

L'œuvre nouvelle de notre compatriote est sobre simple et semble réunir toutes les qualités requises pour un monument du genre de celui réclamé par la municipalité de Haïphong.

Bien assis, l'édifice est d'aspect majestueux : au rez-de-chaussée se trouveraient, fort bien distribués, différents services afférents à cette administration. Un escalier monumental conduirait au premier étage donnant accès dans la grande salle des fêtes de superbes dimensions ; enfin, à l'étage supérieur certains services secondaires prendraient place.

Le monument, d'allure vraiment grandiose, serait du plus bel effet à Haïphong, et sans vouloir en aucune façon influencer sur les décisions à intervenir, nous verrions avec plaisir ce projet adopté.

OPINIONS
Le futur hôtel de ville
DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 décembre 1905)

On nous écrit :

La municipalité de la ville de Haïphong a mis au concours voilà plusieurs mois le projet de construction d'un hôtel de ville.

Cinq concurrents déposèrent un projet, et la commission chargée de les examiner retint deux d'entre eux et en écarta trois lors de sa première réunion.

À la suite de certaines démarches et intrigues faites par l'un des concurrents écartés primitivement, la commission, revenant sur sa décision, retint également le projet de ce concurrent.

Déjà, cette façon de procéder avait suscité des revendications légitimes parmi tous les concurrents. En effet, le projet de construction du futur hôtel de ville devait remplir certaines conditions que les concurrents se voyaient obligés de remplir sans ajouter ni retrancher du programme fixé.

Or deux seulement ont exactement satisfait aux conditions du concours ; et, il était logique et équitable que la commission, comme elle l'avait fait l'abord, retint seulement pour examiner définitivement et faire son choix, les deux seuls projets conformes du programme indiqué.

Le projet du concurrent retenu après-coup par la commission n'est nullement conforme aux conditions du concours.

Celles-ci étaient, en résumé, de faire un plan d'hôtel de ville comportant un bâtiment avec sous-sol, rez-de-chaussée et un étage. Or le projet du troisième concurrent retenu par la commission diffère en ce qu'il comporte deux étages au lieu d'un.

Il devait donc, dans ces conditions, être *a priori* écarté par la commission.

Celle-ci l'ayant retenu à tort, allant ainsi contre les conditions fixées dont elle ne semble plus faire cas, les deux autres concurrents évincés sont en droit au même titre que les deux dont les projets ont été retenus, de réclamer contre cette décision arbitraire et de faire des réserves expresses contre cette manière de procéder.

Nous ne nous serions pas fait l'écho des doléances des concurrents intéressés, si des bruits particuliers et qui prennent consistance ne circulaient au sujet de la désignation de l'entrepreneur de la construction du futur hôtel de ville. Il paraîtrait que ce serait précisément le concurrent retenu après-coup, et, dont le projet n'est point conforme aux conditions du concours qui serait primé par la commission et chargé des travaux.

Il faut s'élever contre ce procédé, et le signaler pendant qu'il est temps au public, juge suprême. Il est nécessaire une bonne fois puisque l'on fait appel aux moyens et à l'expérience des architectes et entrepreneurs français et patentés de la colonie, de respecter intégralement les conditions d'un concours.

Nous avons déjà eu, lors du concours du Cercle du commerce de Hanoi*, un exemple de la façon peu logique dont on comprend et dont on respecte les conditions d'un concours.

Nous espérons que les critiques auxquelles ce concours avait donné lieu seraient profitables dans l'avenir et que les faits qui se sont produits alors ne se renouvelleraient plus en pareille circonstance.

Il est bon d'ajouter qu'il y a actuellement dans la colonie un noyau sérieux d'architectes français qui payent patente et sont venus dans ce pays pour y gagner leur vie par leur travail.

Pourquoi donc, alors, certains entrepreneurs s'adressent-ils de préférence aux architectes des Travaux publics ou des bâtiments civils lorsqu'ils ont des projets à établir, et, même les associent-ils à leurs travaux ?

N'y a-t-il pas des règlements qui interdisent aux fonctionnaires de faire des travaux et du commerce ?

Et cette situation que crée les entrepreneurs qui agissent ainsi ne lie-t-elle pas l'administration vis-à-vis de ces entrepreneurs ? Il est en effet bien facile à un architecte fonctionnaire de faire sentir à l'occasion à un entrepreneur que son amitié et son influence sont l'un certain poids.

Précisément, le concurrent dont nous parlons dans cet article et dont le projet a été retenu bien qu'il n'ait pas rempli les conditions du concours s'est adressé à un architecte des bâtiments civils pour lui faire son projet. Cet architecte est, du reste, un de ceux qui avaient déjà exécuté pour le compte d'un autre entrepreneur un projet pour le Cercle du Commerce de Hanoi*.

Nous voulons croire que la commission qui doit choisir l'entrepreneur du futur hôtel de ville de Haiphong saura juger en toute impartialité et ne se laissera influencer par personne et par aucune considération en la circonstance.

Puisqu'il y a eu concours, il faut en respecter les conditions et choisir l'heureux élu parmi les deux seuls concurrents dont les projets ont été conformes aux conditions imposées.

Lux.

Annuaire général de l'Indochine française, 1906, p. 317 :

M. PRÊTRE (*Charles-Émile-Pierre*)*, administrateur de 2^e classe des Services civils, maire.

CONSEIL MUNICIPAL.

MM. Prêtre, maire, président ; Briffaud, premier adjoint ; Linossier, palmés acad., deuxième adjoint

Porchet, conseiller municipal ; Paquin, Lacombe, Maurice, palmés acad., Labour, Martin, Pellet,

Le-van-Mai, conseiller annamite ;

Kueng-sang-Yune, conseiller chinois ;

Kwong-yu-Long, conseiller chinois.

HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 2 juin 1906)

Par télégramme de notre correspondant le 1^{er} juin

M. Prêtre va nous quitter sous peu ; il monte à Hanoï où il remplira les fonctions d'inspecteur chargé d'examiner et de suivre les affaires intérieures du Tonkin au 2^e bureau de la résidence supérieure. Il ferait également partie de la Délégation de signature du Résident supérieur et présiderait en outre, de nombreuses commissions. Ces fonctions auraient, dit-on, été offertes à plusieurs administrateurs de 1^{re} classe qui les aurait refusées.

M. Prêtre n'aurait accepté que forcé par les circonstances ; il est remplacé par M. Tournois, administrateur de 1^{re} classe, actuellement à Hanoï, qui descendra samedi prochain pour se mettre au courant du service.

Chronique de Haïphong

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 juin 1906)

Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira en session extraordinaire à la résidence-mairie, le vendredi 8 juin courant, à 8 heures et demie du soir.

Ordre du jour.

1 — Examen du compte administratif et du compte de gestion.

2 — Emploi du reliquat de l'exercice 1905.

3 — Demandes d'achat et de location de terrains.

4 — Demandes présentées par M. Lacroix, entrepreneur, pour la continuation de la construction de l'hôpital indigène*.

5 — Demande présentée par M. Sercand, représentant de la maison Labayle*, pour l'enlèvement d'un arbre planté devant son immeuble.

6 — Allocation à M. Coulier, surveillant de la voirie, d'une indemnité mensuelle de 20 p. comme garde-magasin.

7 — Demande de subvention présentées par la Société musicale et la Pédale haïphonnaise.

8 — Propositions faites par M. Pierre pour l'établissement d'un service automobile Haïphong-Doson.

9 — Organisation de l'hôpital indigène*.

10 — Propositions de vente d'un terrain par M. Lauthier.

11 — Réclamation formulée par M. Mangin, pharmacien principal à l'hôpital d'Haïphong.

12 — Organisation d'une école municipale de musique.

13 — Demande d'exemption de la taxe municipale en faveur des employés indigènes de la mairie.

Odon-Georges-Pierre TOURNOIS, résident-maire (1)

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 juin 1906)

M. Tournois. — M. Tournois, notre futur résident maire, assistait à ces différentes commissions. Il est donc dès aujourd'hui au courant des grosses questions qui sont d'un intérêt capital pour notre ville.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 juin 1906)

M. Tournois (Odon-Georges-Pierre), administrateur de 2^e classe des services civils est désigné pour remplir provisoirement les fonctions de maire de la Ville de Haïphong, en remplacement de M. Prêtre, administrateur de 1^{re} classe des Services civils, appelé à une autre destination.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 août 1906)

Déplacements et passages. — Mardi sont arrivés par le premier train venant de Hanoï, M. Ch. Prêtre et M. Patry, chef du cabinet du résident supérieur, qui se rendaient à Doso où ils resteront jusqu'à la fin de la semaine. M. Tournois, qui les avait conduits dans la superbe voiture automobile dont la zone vient de faire l'acquisition, était de retour le soir même.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 août 1906)

Au Lach-Tray. — Devant le magnifique résultat obtenu à Hanoï par la fête champêtre donnée au Jardin botanique le 14-Juillet, notre résident a pensé qu'une fête de ce genre dans les jardins du Lach-Tray aurait du succès.

Les pourparlers sont, à l'heure actuelle, engagés avec l'autorité militaire et comme il n'est pas douteux qu'ils aboutissent, nous pouvons annoncer que cette fête est chose décidée.

C'est là certes une excellente idée qu'à eue M. Tournois, car elle apportera un peu de gaité et de mouvement dans notre ville qui semble depuis quelques temps se ressentir des chaleurs déprimantes de l'été.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 novembre 1906)

Choses municipales. — Samedi matin, M. Tournois avait réuni à la résidence-mairie la commission des travaux afin d'examiner avec M. Jullidière, directeur général des travaux publics, M. Lefebvre, ingénieur en chef de la navigation, le projet de vente des terrains actuels de la résidence-mairie, et les parcelles de terrain que l'administration devait conserver au bord du fleuve. D'un commun accord, il a été décidé qu'une bande de terre de 30 mètres serait conservée sur ces 30 mètres, 10 seraient conservés pour le chemin de halage et les besoins de la batellerie, les 20 mètres restants sont destinés à l'établissement d'un boulevard longeant le Cua Cam ; cette largeur a été reconnue indispensable pour permettre l'établissement de la voie ferrée, qui sera certainement construite un jour, pour desservir les quais et appontements qui s'installeront dans cette partie du fleuve.

Ce bord du Cua Cam, entre le canal Bonnal et le Song Tam Bac, est, en effet, appelé à être entièrement concédé au commerce dans un laps de temps assez rapproché.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 novembre 1906)

Nouveau résident-maire. — Vendredi soir, M. Tournois est monté à Hanoï où il était appelé d'urgence par le résident supérieur.

Ce voyage aurait été motivé, si nous sommes bien renseigné, par la nouvelle de la prochaine arrivée de France d'un nouveau résident maire de Haïphong, nommé par le ministère, qui viendrait remplacer M. Tournois. Malgré l'étrangeté et l'incohérence d'un pareil acte, nous sommes cependant obligé d'y ajouter foi et de l'annoncer, la source où nous avons puisé ce renseignements étant des plus sérieuses. Le futur résident maire n'est pas un administrateur connaissant déjà la Colonie, mais un simple conseiller de préfecture ayant rendu d'importants services au ministre actuel des Colonies lors de la dernière campagne électorale. Arrivé aujourd'hui au pouvoir, M. Milliès-Lacroix tient à prouver que la reconnaissance est encore de ce monde.

Une semblable façon d'agir est absolument contraire aux intérêts de la ville, et nous osons espérer que notre conseil municipal, sans attendre que la chose soit officielle, s'opposera de toutes ses forces à une pareille nomination. Depuis trois ans, nous avons déjà eu ici M. Gautret, M. Logerot, M. Prêtre, M. Tournois, soit quatre résidents-maires, n'est ce pas suffisant ?!

Il n'y a pas longtemps, les municipalités de Hanoï et de Haïphong demandaient un maire élu. Malheureusement, il fut reconnu que nous n'étions pas encore assez forts pour nous diriger nous mêmes, et qu'un administrateur des services civils nous était indispensable. C'est très bien mais faudrait-il cependant que l'administration prenne un peu plus d'intérêt aux destinées de notre ville et ne nous envoie pas tous les six mois un nouveau résident maire. Nous avons à Haïphong de grosses questions à l'étude et d'importants projets à travailler. Il est ridicule de déplacer, dans ces conditions, les chefs de municipalité aussitôt qu'ils sont au courant des intérêts de la ville et, disons le mot, de ce qu'ils ont à faire.

La parole est au conseil municipal.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 novembre 1906)

Départ de M. Tournois. — Mardi matin, à la suite de la réunion faite à la chambre de commerce pour protester contre le départ de M. Tournois et son remplacement par un maire nullement au courant des affaires de la Colonie, il a été décidé que MM. Brousmiche, Linossier, Maurice et Pellet, qui font partie de la chambre de commerce du conseil municipal, profiteraient de leur présence à Hanoi aujourd'hui jeudi pour faire une visite au gouverneur général et lui exposer de vive voix les raisons qui ont motivé l'envoi au ministre du télégramme dont nous avons donné copie hier, et dont copie avait été envoyée au gouverneur général à l'issue de la réunion.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 novembre 1906)

Conseil municipal. — La réunion du conseil municipal n'aura sans doute lieu que vers la fin de la semaine, M. Lyard ⁴, secrétaire de la commission des finances, n'ayant pas encore terminé son rapport, qui est fort long et très circonstancié.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 novembre 1906)

Le vingt novembre mil neuf cent six, les membres du conseil municipal et de la chambre de commerce de Haïphong, justement émus du brusque déplacement du résident maire de Haïphong, qui, il y a quelques mois à peine, avait été placé à la tête des affaires municipales par l'administration elle-même, se sont réunis d'un commun accord sur les convocations respectives du premier adjoint du maire et du président de la chambre de commerce, au local de la chambre de commerce.

Étaient présents à cette réunion : MM. Bleton, Brousmiche, Flambeau, membres de la chambre de commerce ; Charrière, conseiller municipal ; Cung conseiller municipal indigène ; Goubier, conseiller municipal ; Linossier, premier adjoint du maire et secrétaire trésorier de la chambre de commerce ; Lyard conseiller municipal ; Maï, conseiller municipal indigène ; Maurice, président de la chambre de commerce, et deuxième adjoint au maire ; MM. Martin, Paquin, Pellet, conseillers municipaux, Rousé, membre de la chambre de commerce ; Kwong-yu-Long, Kwong-sung-Hine, conseillers municipaux chinois.

Le premier adjoint de la ville, présidant la séance, fait ressortir que les personnalités sont mises hors de cause dans la question.

[Les changements trop souvent répétés que l'administration, dans le but de favoriser telle ou telle personnalité, apporte dans la direction des affaires municipales peuvent faire subir, en raison même de cette instabilité de direction, un grave préjudice aux intérêts généraux de la ville.](#) Justement émus de cette situation, les corps constitués, se faisant l'écho de ceux qu'ils représentent, croient devoir protester contre cette façon de faire de l'administration supérieure.

Après un échange d'idées, l'assemblée décide d'adresser immédiatement à M. le ministre des Colonies le télégramme suivant :

« Instabilité maire étant très nuisible intérêts généraux ville, conseillers municipaux français et indigènes et membres chambre commerce Haïphong réunis protestent

⁴ [François Lyard](#) (1874-1933) : directeur de la Société indochinoise d'électricité (1901), puis ingénieur-conseil (1903) à Haïphong.

énergiquement contre nomination contraire à arrêté organique, maire imposé étant étranger à administration. Corps constitués se retireront si satisfaction pas donnée.

Signé : Linossier, premier adjoint
Maurice, président chambre de Commerce »

La copie de cette dépêche sera en même temps adressée à M. le gouverneur général
Une délégation composée de MM. Linossier, Pellet, Maurice, Brousmiche se rendra à Hanoï pour soumettre à M. le gouverneur général les desiderata exprimés par les représentants, dans lettre réunion

Il est décidé que tous les membres présents signeront le procès verbal de la réunion.
Haïphong, le 20 novembre 1906.
Suivent les signatures ».

Copie de ce télégramme fut adressé à M. le gouverneur général en le prévenant que quatre membres délégués par la réunion des corps élus demandaient à être reçus par lui jeudi matin. 22 novembre, après l'arrivée du train, pour lui exposer la situation.

Le gouverneur général répondit par le télégramme suivant :

« Chef cabinet gouverneur général à M. Linossier, premier adjoint, et Maurice, président chambre de commerce Haïphong.

Gouverneur général vous recevra conformément votre demande demain matin 22 novembre au secrétariat général. »

Le 27 novembre, les corps élus adressaient à M. de Monpezat le télégramme suivant :

« Monpezat, délégué Conseil supérieur colonies Paris ».

« Demandez communication télégramme adressé ministre colonies par corps élus; appuyez protestation corps élus. »

Le même jour, la lettre suivante était adressée par les Corps élus au délégué de l'Annam-Tonkin et à M. le ministre des Colonies.

« Monsieur le ministre des Colonies, Paris.

Nous avons eu l'honneur de vous adresser à la date du 20 courant un télégramme pour protester contre la nomination, au poste de résident maire de la ville de Haïphong d'une personne absolument étrangère aux affaires de la ville.

Nous venons vous confirmer ce télégramme en vous en adressant une copie sous ce pli. Nous y joignons le procès-verbal de la réunion des corps élus de la ville à cette occasion.

Les changements successifs qui ont lieu depuis quelque temps dans la direction des affaires municipales ont apporté chaque fois un trouble très préjudiciable aux intérêts publics. Ce préjudice ne peut-être que plus accentué s'il s'agit d'une personne absolument étrangère aux usages et coutumes de notre pays.

De telles nominations lèsent, du reste, les droits acquis par d'anciens fonctionnaires coloniaux dévoués et méritants.

Pensant que vous aurez fait le meilleur accueil aux desiderata que nous avons eu l'honneur de vous exposer, nous vous prions, M. le ministre, de vouloir bien agréer, l'assurance de nos sentiments respectueusement dévoués.

Signé : Linossier, premier adjoint de la ville.
Maurice, président de la chambre de commerce. »

Monsieur Monpezat, délégué au Conseil supérieur des Colonies, à Paris.

.....

À toutes ces protestations, pour compléter ce dossier, nous devrions aussi publier celle du Comité de l'association amicale des services civils, mais nous ferions aussitôt une personnalité. Au reste, chacun la connaît.

S'il est exact que M. Wiet est aujourd'hui à Saïgon, le moment est venu pour les membres des corps élus de passer de la parole aux actes, et nous voulons croire que pas un ne faillira, à la foi jurée et que pas une défection ne se produira parmi eux.

Il était bon, croyons-nous, de rafraîchir la mémoire à tous les intéressés et leur rappeler les engagements pris.

Chronique de Haïphong (*L'Avenir du Tonkin*, 8 décembre 1906)

Futur Hôtel de Ville. — Les plans du futur hôtel de ville, comme le lecteur pourra le voir d'autre part, sont revenus mercredi soir devant le conseil municipal, mais pas pour la dernière fois, ce n'est pas encore la semaine prochaine que nous pourrons assister à la pose de la première pierre, car tout est à refaire ou à peu près, et nous dirons tant mieux, puisque le futur projet est plus en rapport avec les besoins et les ressources de la ville.

Néanmoins, il est assez intéressant de voir les phases par lesquelles sont passées les projets de ce bâtiment.

Le conseil municipal décide par économie d'abord, après avoir examiné les offres de divers propriétaires, de construire le futur hôtel de ville sur l'emplacement du square Paul-Bert. Quelque temps après, le conseil décide, par économie, que l'immeuble sera construit sur la mare de la résidence. Enfin, l'hôtel particulier du résident maire devait être construit primitivement sur l'emplacement actuel, le conseil, reconnaissant qu'il y aurait une grosse économie à vendre ces terrains et à construire l'immeuble sur la mare Coutelle, *décide* de faire remblayer cette mare pour permettre la construction. Cependant, hier, le conseil municipal, par pure raison d'économie, décide de rendre le terrain Coutelle et de conserver la Résidence à l'endroit où elle se trouve. Nous ne pouvons pas dire que nous avons un conseil qui manque de décision et ne recherche pas l'économie. D'autant plus qu'il en est de même pour les plans : celui fait par M. Saint-Amand, bien que conforme au cahier des charges, entraînerait à de trop grosses dépenses, un nouveau, présenté mercredi soir au conseil, est encore repoussé comme devant coûter trop cher. Le premier projet amenait une dépense totale de 300.000 piastres, le deuxième de 200.000, le troisième se réduit à 115.000 piastres, et cela est fort heureux. Espérons cependant qu'avec cet argent économisé, on va doter la ville de quelques égouts et d'un pont en face de la gare sur le canal Bonnal. D'autant plus que, vu les précédents, il n'y aurait rien de surprenant à ce que, dans une prochaine réunion, le conseil ne trouve une nouvelle économie à pouvoir réaliser sur cette dépense.

Chronique de Haïphong

Conseil municipal de Haïphong
Session de novembre.
Séance du 5 décembre 1906 (suite et fin).
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 décembre 1906)

9. — Cession à la ville de la ruelle dite ruelle Clément. — À la dernière réunion du conseil municipal, le résident maire avait donné lecture d'une lettre écrite par M. Clément proposant de céder gracieusement à la ville sa ruelle qui relie les rues Harmand et Francis-Garnier. Cette question, renvoyée à la commission des finances, revient en séance. M. Clément donne sa ruelle à la ville, à la condition toutefois qu'on l'empierre et la tienne en parfait état. Cette voie n'a actuellement que 5 mètres de large. Le chef des travaux municipaux ayant fait remarquer que cette étroitesse empêcherait l'installation de trottoirs, M. Clément a pris l'engagement, si son offre était acceptée, de reculer ses palissades de 1 m. 50 de chaque côté afin de les faire, mais en échange de ce nouveau don, il demande que l'installation d'eau soit faite dans toute la longueur de la rue. Les travaux d'établissement de cette rue coûteraient 1.130 p., non compris la canalisation d'eau et la construction des égouts.

Le conseil accepte les offres de M. Clément, mais il est bien spécifié que celui-ci ne pourra adresser aucune réclamation à la ville dans le cas, où par suite de l'établissement de cette rue, ses terrains étaient recouverts d'eau, celle-ci n'ayant plus d'écoulement. De plus, M. Clément sera averti que, dans le cas où ses terrains seraient transformés de ce fait à l'état de mares, ils seraient imposés comme celles ci.

10. — Ouverture de la rue de Rochefort. — Cette question avait également été renvoyée, lors de la dernière séance, à la commission compétente pour supplément d'informations. Les terrains nécessaires pour la création de cette rue appartiennent à MM. Labour, Malon et deux indigènes. M. Labour offre gracieusement son terrain, mais M. Malon en veut 4 francs la mètre carré. Quant aux deux indigènes qui demandaient 1,50 et 1,80 du leur, ils ont réduit leur prix à 0. p. 80. Si la ville achetait le terrain nécessaire à ce prix, l'établissement de la rue reviendrait à 1.736 piastres. Or, le conseil municipal a décidé, dans une précédente réunion, de ne pas engager pour l'ouverture de cette voie une dépense supérieure à 1.000 piastres. Cette nouvelle rue devant rendre des services à la Compagnie des Chemins de fer dont elle desservira le dépôt des machines, il est décidé qu'une subvention sera demandée au directeur de cette société. Le principe de l'ouverture de cette rue est adopté, et il est, de plus, décidé que les terrains nécessaires seront achetés de suite dans la crainte que, par la suite, les propriétaires ne maintiennent pas leurs offres avantageuses.

11. — Réparation à effectuer aux bureaux de la mairie. — Le service des travaux municipaux a présenté à la Commission des travaux, qui l'a accepté, un projet de réparation des bureaux de la mairie, qui permettra d'occuper les locaux actuels en attendant la construction du futur hôtel de ville. Ces travaux se monteront, d'après le projet, à 2.500 p., somme qui serait certainement dépassée si la ville était obligée de louer un immeuble. Le conseil accepte le projet. Les crédits seront pris sur la somme de 114.500 piastres actuellement disponibles pour la construction du futur hôtel de ville. M. Goubier demande que le devis des réparations à effectuer soit soumis à l'approbation du conseil. M. Martin demande, d'autre part, que tous les entrepreneurs soient convoqués aux appels d'offres auxquels ces travaux donneront lieu.

12. — Communication d'une pétition adressée à M. le Gouverneur général par les choristes des théâtres municipaux*. — Les choristes des théâtres municipaux ont adressé au Gouverneur général une pétition expliquant que leurs appointements, se montant à 250 francs, avaient été, le mois dernier payé, en décomptant la piastre à 2 fr. 85, somme absolument insuffisante pour vivre à la Colonie. Ils terminaient leur demande en disant que si leur situation n'était pas améliorée, ils se verraient dans l'obligation de demander leur rapatriement au plus tôt. Le Gouverneur général a renvoyé cette réclamation au résident supérieur, celui-ci à la municipalité, laquelle, comme il fallait s'y attendre, l'a renvoyée au directeur du théâtre.

13. — Nomination d'un assesseur près la cour criminelle. — M. Paquin est désigné par ses collègues.

14. Communication d'une demande présentée par M. de la Pommeraye pour concession de la publicité en ville. — Le Résident Maire donne lecture d'une lettre de M. de la Pommeraye demandant la concession de la publicité sur les bâtiments municipaux. En échange de cette concession, il assurerait gratuitement la pose des affiches officielles de la Ville et entretiendrait la peinture de tous les édifices publics (vespasiennes, etc) en donnant au moins une couche nouvelle tous les ans, bases sur lesquelles il a passé un marché avec la ville de Hanoï pour une période de cinq ans. Il propose, de plus, d'installer au théâtre un rideau-réclame. Il ferait cette installation gratuitement, et le rideau, après deux saisons théâtrales, deviendrait la propriété de la ville qui en concèderait la publicité par appel d'offres. Dans le cas d'acceptation de la part du conseil, M. la Pommeraye demande qu'au cahier des charges imposé au directeur des théâtres figure une clause obligeant à baisser le dit rideau entre les entr'actes, comme cela se passe en France.

Avant d'accepter la proposition de M. de la Pommeraye, un conseiller demande s'il s'agit d'un rideau de fer, mais M. Lyard fait remarquer que cela est impossible vu le prix auquel reviendrait cette installation pour M. de la Pommeraye.

Le conseil accepte la proposition relative au rideau-réclame, mais réserve la première proposition relative à la concession de la publicité en ville, désirant, avant de la trancher, demander à M. de la Pommeraye à quel prix il ferait l'affichage pour le compte des commerçants sur les bâtiments municipaux.

15. Création d'une fête patronale. — M. Linossier, qui a demandé au Résident Maire de mettre cette question à l'ordre du jour, expose son projet. Il demande que le principe d'une fête patronale soit voté. Celle-ci-pourrait comprendre une foire annuelle, un concours des produits du pays, etc. Le programme et la date en seraient fixées par la commission des fêtes. M. Goubier déclare qu'il émettra un vœu favorable à la fête, à la condition toutefois qu'elle n'occasionnera pas de dépenses nouvelles et que les frais en seront supportés par le chapitre des fêtes publiques. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Armes de la ville. — Le Résident-Maire profite de cette question pour rappeler au conseil que la ville n'avait pas encore d'armes, et présente un projet d'écusson portant un dauphin sur fond de sable, garni de trois besants en tête, et en exergue sur une banderole : « Fortuna tulit in undis. » Ce projet, présenté par M. Roques, le sympathique armateur, est très apprécié par le conseil qui prie le Résident Maire de transmettre ses remerciements à l'auteur du projet.

16. Établissement d'une fosse septique dans les bâtiments municipaux. — Lorsque, l'an dernier, M. Bonnefont demanda la prolongation de son contrat des vidanges, le Conseil ne l'accorda que pour un an, voulant voir les résultats obtenus par un système fosse septique proposé par M. Barrière, la fosse Smirnoff, avant de s'engager pour une plus longue durée. Le Résident Maire dit qu'une commission a été instituée à l'effet d'étudier cette question. Elle est composée du résident maire, président, le commandant d'armes, le chef du service de santé, le docteur Ziegler et M. Porchet. Il demande qu'un second membre du conseil soit désigné pour prendre part aux travaux que cette commission va reprendre sous peu. M. Lyard est désigné. La question reviendra à une des très prochaines séances.

17. Examen des plans de l'Hôtel de Ville. — On se souvient que, lors de la réception des plans du futur hôtel de ville, le projet de M. Saint-Amand fut classé le premier, mais on reconnut que les cahiers des charge, tels qu'ils avaient été conçus, entraîneraient à une dépense de beaucoup supérieure aux ressources de la ville. Il fut donc décidé que le service des travaux municipaux devrait étudier les modifications pouvant être portés aux plans reçus pour en diminuer le prix d'exécution, tout en leur réservant leur aspect général. Ce sont les plans contenant ces modifications qui sont présentés au conseil. M. Lyard fait observer que ce nouveau projet, qui se monte à 114.500 piastres, ne comporte aucune installation intérieure, tant au point de vue du mobilier que des appareils d'éclairage. D'autre part, la grille de clôture de l'immeuble et du jardin. ainsi

que les trottoirs n'y figurent pas non plus. Or, on peut évaluer ces dépenses à 60.000 piastres au minimum. M. Lyard dit qu'il s'opposera de toutes ces forces à une dépense aussi forte. Nous avons, dit-il, un encaisse de 114.500 piastres. C'est cette somme que nous devons prendre pour limite maximum de la dépense totale : il y a trop de gros travaux urgents à exécuter dans la ville, ajoute-t-il, pour faire des sacrifices en faveur d'un hôtel de ville aux proportions grandioses qui ne sont nullement nécessitées par les besoins.

Il appelle également l'attention du conseil sur la semelle en ciment armé sur laquelle doit reposer l'édifice, et qui, à son avis, ne peut être faite d'une façon convenable si elle n'est entreprise par un spécialiste venu de France.

Le conseil se range à l'avis de M. Lyard et il est voté à l'unanimité que le coût total de l'hôtel de ville, dépendances et installations comprises, ne dépassera pas la somme de 115.000 piastres. Pour réduire le montant des dépenses, la salle des mariages, la salle des commissions sont supprimées ; la salle des fêtes, d'une superficie de 500 mètres carrés, sera réduite à 150 ou 200 mètres au maximum ; le cabinet du résident maire, prévu de 71 mètres carrés, sera réduit à 40.

La salle des fêtes supprimée, il sera proposée à la Société musicale une somme 3. ou 400 p. pour l'achèvement de sa salle à la condition qu'elle la mette à la disposition de la municipalité toutes les fois qu'elle en aura besoin pour une réception.

Le Chef du service des travaux municipaux est chargé de faire un avant-projet au plus tôt. Celui-ci sera soumis à la commission des travaux qui le présentera au Conseil municipal.

18. Projet de règlement réorganisant la police municipale. — Il est donné lecture au conseil d'un nouveau règlement organisant la police municipale. Les conseillers demandant, avant de prendre une décision, à étudier le projet, il est convenu qu'il leur sera remis en communication, et la question reviendra à une prochaine séance.

19. Projet de règlement de l'hygiène publique. — Ce projet, comme le précédent, sera donné en communication aux conseillers et reviendra à une prochaine séance.

Une seule question reste à l'ordre du jour, l'*examen du projet de budget pour l'exercice 1907*. Comme elle est très longue, le Résident Maire propose de lever la séance pour la reprendre ce soir, vendredi, et comme il est presque minuit, personne ne fait d'objection.

Avant que que la séance ne soit levée, M. Paquin remet à M. Tournois une lettre qu'il a reçue dans la journée et qui est adressée à MM. les membres du conseil municipal. Le résident maire en donne lecture. Cette lettre est de M^{me} Teyssier. Elle se plaint de ce que, lors de l'adjudication de la fourniture des urinoirs de la ville, un des concurrents, bien que n'ayant pas déposé ses offres dans les délais voulus, ait été déclaré adjudicataire. Le procès verbal de cette appel d'offres est recherché et présenté au conseil. Il est établi conformément à la règle et signé de MM. Logerot, Rebauding○ et Girod

Le conseil, devant la régularité de la pièce et les signatures qu'elle porte, ne peut mettre en doute son authenticité, mais conseille à M. Rebauding○, pour mettre fin à cette affaire dont on parle depuis longtemps dans le public, de poursuivre M^{me} Teyssier pour diffamation ; M. Rebauding○ s'y engage.

La séance est définitivement levée.

Chronique de Haïphong

Conseil municipal de Haïphong
Session de novembre
Réunion du 7 décembre 1907 (suite et fin)

(L'Avenir du Tonkin, 10 décembre 1906)

Le projet du budget de 1907 est lu par M. Picanon. Parmi les articles donnant lieu à quelques observations ou remarques, nous signalerons : l'impôt de patentes, qui passe de 56.000 à 60.000 p. La commission des finances a émis la volonté qu'une répartition plus équitable des patentes soit mise en vigueur, car, actuellement, des commerçants chinois à la tête d'importantes maisons payent des taxes en disproportion avec leur chiffre d'affaires. M. Paquin proteste et demande qu'elles soient démunies [*sic* : *dénommées ?*]. Il est même surpris de voir qu'une décision au sujet des patentes a été prise sans avoir consulté la commission des patentes dont il fait partie. Le conseil n'ayant pas approuvé la protestation de M. Paquin, celui-ci donne sa démission de la dite commission. M. Lyard demande enfin que la rentrée de ces taxes soit poursuivie un peu plus activement qu'au cours de ces dernières années.

L'impôt foncier comporte également une augmentation de 2.000 p. dans les prévisions. La capitation des Asiatiques étrangers, par contre, est en déficit de 2.000 p. et passe de 39.300 à 37.000 p. par suite du départ de 2.000 Chinois à Kiên-An, où une congrégation a été établie.

Le produit des marchés, de 62.000 p., revient à 58.000.

Les taxes indigènes municipales, de 35.000 p. en 1906, vont ramenées à 33.000 p. pour 1907, car, par suite des mauvaises récoltes, les indigènes habitant la ville sont beaucoup moins nombreux.

Le produit de l'exploitation des pousse-pousse, par contre, augmente de 2.500 p.

Les ventes d'eau sont également prévues avec une augmentation de 3.000 p., conséquence de l'agrandissement du réseau. M. Lyard demande que la vente d'eau aux chaloupes, à l'apportement de l'Hôpital, ne soit plus faite au comptant mais sur remise de bons, lesquels seront payés au Trésor, le 10 de chaque mois, par les propriétaires.

Les restes à recouvrer sur les exercices antérieurs, qui étaient de 15 000 p. l'an dernier, ne sont portés pour 1907 que pour mémoire. Une grande partie de ces sommes a été encaissée : elle était représentée par des patentes de commerçants chinois qui n'avaient pas été touchées pendant parfois plusieurs années. À ce propos, M. Lyard demande d'infliger un blâme au contrôleur des contributions qui n'a pas su mieux soutenir les intérêts de la ville dont il avait la charge. (Il n'est pas question ici du contrôleur actuellement en fonctions).

La part contributive dans les dépenses de la troupe théâtrale est votée comme l'an dernier de façon à compléter la subvention du Protectorat à 50.000 francs, mais il est décidé que la part complémentaire ne sera versée qu'autant que Hanoï en fera de même. Le total général des recettes s'élève à 504.121 p. 16.

Passons aux prévisions relatives aux dépenses : la solde du personnel du secrétariat, qui était de 21.636 p. 55 en 1906, est prévue pour 1907 de 26.468 p. M. Lyard s'oppose à une telle croissance continue de dépenses du personnel, dont le nombre n'est nullement justifié. Il n'entend pas exiger le renvoi d'employés en service, mais il demande que les cadres actuels qui comprennent : 1 chef du secrétariat, 2 comptables, 3 commis, 1 agent temporaire, 1 percepteur des taxes, 1 bibliothécaire, 1 vagemestre soient ramées par voie d'extinction au chiffre du personnel prévu dans la séance du conseil municipal de novembre 1903. Il demande, de plus, au conseil municipal d'émettre un vœu disant que, pour quelque raison que ce soit, le nombre des agents actuels ne sera pas augmenté. Le conseil vote la motion à l'unanimité. Le Résident Maire, dans ses prévisions, avait compté une somme de 1.000 p. destinée aux augmentations de solde. Il ne lui en est accordé que 600. Encore cette somme devra-t-elle être spécialement affectée à l'augmentation des petits salaires.

Les autres articles de ce chapitre ne présentent que des variations sans importance et ne donnent lieu à aucune observation.

Le personnel de la voirie amène les mêmes remarques que le personnel du secrétariat, et il est décidé que, toujours par voie d'extinction, ce personnel sera ramené à : 1 architecte voyer chef de service, 1 conducteur, 2 surveillants, 1 chef jardinier, 1 concierge garde-meubles, 1 commis d'ordre, 1 contrôleur des eaux et de l'éclairage, 1 surveillant de la ligne des eaux à Huong-By, 1 fontainier : c'est, du reste, le nombre d'employés prévu dans la séance du conseil municipal de novembre 1903. Le résident maire avait demandé une somme de 954 p. pour augmentation ; 804 piastres seulement lui sont données, et, comme pour le personnel secrétariat, elles devront être réservées au personnel ayant de petites soldes.

La réfection du cadastre comporte une augmentation de 538 p. Sur la demande d'un conseiller, le résident maire déclare que le cadastre de la ville sera terminé au plus tard dans 18 mois.

Le chapitre des eaux ne subit aucune augmentation importante. M. Lyard profite de la circonstance pour demander au Résident Maire s'il ne compte pas bientôt mettre en adjudication le service des eaux. Le chef de la voirie répond que le cahier des charges est à l'étude et qu'il sera terminé sous peu.

Il y a de grosses réparations à faire à la conduite d'amenée à Huong-By. Le conseil municipal décide d'aller se rendre compte par lui-même de l'état de la canalisation.

L'éclairage de la voie publique donne lieu à quelques remarques. M. Lyard demande qu'à l'avenir, les projets d'éclairage soient soumis au conseil car il est profondément regrettable de voir des voies comme la rue de Paris, qui est à peu près inhabitée, très brillamment éclairée alors que des rues du centre de la ville ont un éclairage insuffisant. M. Lyard fait ensuite remarquer que le contrôleur des eaux et de l'éclairage possède, dans son domicile particulier, 5 lampes dont les heures d'éclairage sont payées par la ville. M. Lyard demande que tous les agents municipaux jouissent de cette même faveur ou que celle-ci soit supprimée au fonctionnaire visé. C'est cette dernière proposition qui est acceptée à l'unanimité par le conseil.

Les travaux d'entretien comportent une somme de 3.000 piastres pour coaltarage [goudronnage*] des chaussées. M. Goubier demande à ce que la commission des travaux soit tenue au courant des résultats obtenus.

Les travaux neufs comportent 3.000 p. pour achèvement du remblai du cimetière et 3.100 p. pour construction de nouveaux pavillons au lazaret urbain.

L'indemnité au vétérinaire chargé de la surveillance des abattoirs*, se montant à 600 p. par an, est maintenue, mais il est décidé qu'au départ du vétérinaire militaire qui assure aujourd'hui le service, cette indemnité serait versée à un médecin jusqu'à l'arrivée d'un vétérinaire civil.

Les analyses sont, à l'heure actuelle, données au pharmacien de l'hôpital qui touche, pour les faire, une indemnité de 300 p. par an. Le conseil décide que cette indemnité ne sera consentie au pharmacien de l'hôpital qu'autant que les pharmaciens civils de la ville refuseront ce travail.

Les subventions diverses subissent quelques modifications : le maintien de la subvention à l'école de musique, dont l'utilité et les services sont très vivement discutés, est accepté par 6 voix contre 3. Mais tout à l'heure, une somme de 151 p. 02 sera reprise sur les 2.000 de la musique pour compléter le crédit de l'école d'enseignement mutuel des Tonkinois, œuvre très intéressante à tous les points de vue ; la subvention de 1.500 piastres à la société hippique est maintenue mais à titre tout à fait exceptionnel, de même que celle de 500 p. pour la Société de tirs aux pigeons ; la subvention de 400 p. accordée pour les petits métis abandonnés, au lieu d'être remise au trésorier de la société, sera employée par la ville, et suivant les besoins, pour venir en aide aux petits métis de Haiphong.

Le budget, avec ces quelques modifications dont le montant égal des recettes et des dépenses s'élève à la somme de 504 121 p. 16, qui a été accepté chapitre par chapitre par le conseil, est accepté finalement en totalité par le conseil à l'unanimité.

M. Lyard, au nom de la commission des travaux, demande, en récompense de leurs bons services, de verser au profit du personnel le reliquat provenant de la différence du taux de piastre entre les prévisions et les paiements effectifs, exception faite pour le contrôleur des contributions directes. Afin qu'il n'y ait pas erreur sur la personne de ce dernier, M. Lyard ajoute qu'il ne s'agit pas ici de M. Guirand.

Le résident maire donne ensuite lecture :

1° d'une lettre du Dr. Ziegler disant qu'il accepte le prix de 1 p. 75 qui lui est offert pour le terrain pris par la ville pour établir la rue de Lyon, plus 1 p. 25 d'indemnité par mètre.

2° D'une lettre de M. Clément disant qu'il tient beaucoup à ce qu'il soit donné satisfaction à sa demande relativement au nom de la ruelle qu'il a donnée à la ville. Il tient à ce qu'elle porte son nom. La question est votée et par 7 voix, il est décidé que la rue portera le nom de rue Clément.

3° D'une lettre du conseiller indigène Cung, proposant de construire, dans le quartier du Rond-Point de France, un marché entièrement à ses frais, dont il toucherait les taxes pendant deux ans, période après laquelle le marché deviendrait la propriété de la ville.

Le conseil nomme une commission spécialement désignée pour étudier cette question : elle est composée de MM. Goubier, Pellet et Cung.

4° D'une lettre de M. Brousmiche, président de la Société musicale*. Répondant à la question du conseil dans sa séance de mercredi dernier, il expose que, très gêné dans l'achèvement des travaux, il serait vivement reconnaissant au conseil municipal de bien vouloir lui accorder une subvention, pour lui permettre de terminer son installation. De plus, si le Conseil décidait la suppression de la salle des fêtes dans le futur hôtel de ville, il pourrait agrandir sa salle actuelle en lui adjoignant une salle de jeux, un salon particulier, un vestiaire, une salle pour le buffet, etc., suivant le plan annexé à sa lettre.

Pour tous ces travaux, une somme de 5.000 piastres lui est nécessaire. Le conseil accepte en principe, mais ne votera définitivement le crédit qu'après l'acceptation des nouveaux plans de l'hôtel de ville.

5° D'une lettre de MM. Roque demandant l'autorisation de construire sur la rive droite du Song Tam Bac des appontements pour leurs chaloupes dont le service commencera le 1^{er} janvier. L'administration des Travaux publics a déjà donné son autorisation en faisant des réserves ; la ville fait de même : un passage devra être laissé libre à chaque extrémité des appontements pour permettre à la petite batellerie de circuler en toute liberté. Quant au siphon de la conduite des eaux, qui se trouve mouillé à cet endroit, il est décidé que MM. Roques devront prendre l'engagement de prendre à leurs frais toutes réparations qui lui seraient causées par la malveillance ou la négligence de leurs employés.

Le Résident-Maire donne également lecture du nouveau projet de réglementation de la police, auquel quelques légères modifications sont apportées : les agents ne pourront être engagés que de 21 à 30 ans et seulement après avoir effectivement satisfait à la loi sur le service militaire. De plus, une indemnité de 100 francs par an pour l'habillement leur est accordé.

Le projet d'arrêté à soumettre au gouverneur général sur la question de l'hygiène et de l'assainissement est lu au conseil, qui l'accepte. Il comporte une réglementation sévère au point de vues des mares que les propriétaires devront remblayer ; sinon, la ville opérera ce travail d'office au compte des propriétaires des terrains vagues, des logements insalubres, des boucheries, des denrées alimentaires, etc.

M. Lyard, enfin, expose tout un projet sur le régime des eaux, dit qu'en cas d'avarie au syphon passant sous le Cua Cam, la ville serait privée d'eau. Il faut prévoir cette possibilité et, pour y remédier, décider la construction d'un bateau citerne qui, dans ce cas, assurerait l'eau nécessaire à la population. Ce bateau ne resterait pas inactif et, en tout temps, rendrait des services. Il pourrait être facilement rempli par la décharge des

réservoirs de la Ville et porterait de l'eau aux navires sur rade. Il ne serait donc pas une dépense mais une source de recettes. Une commission, composée de MM. Porchet, Lyard, Linossier et Goubier, est chargée d'étudier la question. Une autre commission, composée de MM. Porchet, Lyard, Goubier et Maurice, étudiera un projet de réseau d'égouts. Enfin, MM Linossier, Martin, Lyard, Paquin et le receveur municipal sont désignés par le conseil pour s'occuper de la question des retraites.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 2 heures et demie du matin.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 décembre 1906)

À Huong-By. — Mercredi matin sont partis pour Huong By à bord du sampan à vapeur de la résidence de Quang-Yên, M. Tournois, résident maire ; MM. Goubier, Lyard et Paquin, conseillers municipaux, afin d'examiner les réparations faites ou à effectuer à la canalisation des eaux.

La commission n'est pas encore de retour à l'heure où nous écrivons ces lignes.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 février 1907)

Des mots. — Vendredi dernier, a eu lieu à la Résidence-Mairie, une réunion de la Commission des Finances très mouvementée. Nos conseillers ne sont pas d'accord et cela, au fond, n'est nullement surprenant. On se souvient qu'à la dernière session du conseil municipal, M. Lyard lisait un long rapport appuyé de graphiques fort intéressants montrant que la ville courait à la faillite en augmentant tous les ans, dans des proportions aussi considérables que disproportionnées, des dépenses au chapitre personnel, alors que les travaux suivaient une marche décroissante. M. Lyard rendait responsables d'un tel gâchis, maires et conseillers municipaux peu soucieux des intérêts qui leur étaient confiés, etc., etc., etc. Le conseil décida, dans cette même séance, sur la proposition de M. Lyard, de réduire ce personnel trop nombreux par voie d'extinction. Or, aujourd'hui, un de ces fonctionnaires rentre en France, et les membres du conseil pris à partie par M. Lyard dans son discours, décident de ne pas le remplacer, mais M. Lyard a, depuis l'époque de ses graphiques, changé d'avis, et veut faire une nouvelle nomination, d'où dissensions au sein du conseil et réunion de la commission plutôt orageuse.

Nous regrettons, et le public certainement sera de notre avis, que cette discussion ait eu lieu en séance privée d'une commission et non en séance publique, où les électeurs auraient été heureux d'apprendre les raisons qui ont motivé le changement d'avis de M. Lyard.

Des mots, toujours des mots, le souci des intérêts confiés par les électeurs, la bonne blague !

Chronique de Haïphong

Conseil municipal. — Séance du lundi 18 février 1907 (suite)
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 février 1907)

.....
IV. — Communication d'une lettre de M. de la Pommeraye au sujet du rideau-réclame.

Le Résident maire donne lecture d'une lettre du représentant de M. de la Pommeraye disant que ce dernier étant actuellement en France où il passe des traités de publicité avec d'importantes maisons, ce n'est qu'à son retour, c'est-à-dire vers fin mars, qu'il pourra répondre à toutes les questions posées par le conseil municipal lors de sa dernière réunion.

V. — Communication d'une lettre de MM. Labayle et Cie demandant à ce qu'il soit procédé à l'enlèvement d'un arbre situé devant leur magasin — Le conseil fait remarquer que cette demande ayant déjà été repoussée dans la séance du 10 mai 1906, il ne voit pas aujourd'hui plus qu'alors la nécessité d'enlever un arbre, un des plus beaux du boulevard Paul-Bert, bien qu'il gêne un commerçant ; de plus, le conseil ne veut donner une autorisation qui créerait un précédent et si l'arbre qui gêne MM. Labayle et Cie était enlevé, il n'y aurait aucune raison pour que tous les commerçants du boulevard Paul-Bert adressent une réclamation dans ce même sens, à laquelle on serait obligé de donner satisfaction.

M. Paquin, seul, prend la parole en faveur du commerce. Il est peu écouté ; il ajoute que c'est là une question qui ne regarde d'ailleurs que le maire, et propose à ses collègues, qui le refusent, de lui laisser trancher la question.

L'arbre sera donc maintenu.

VI — Désignation d'un conseiller comme membre de la commission de surveillance de la prison. — M. Pillet est désigné par ses collègues à l'unanimité.

VII. — Communication d'une lettre du résident supérieur au sujet de la dénomination à donner à la ruelle cédée à la ville par M. Clément. — M. Clément, donnant dernièrement une ruelle lui appartenant à la ville, mettait comme condition à ce don, que son nom serait donné à la nouvelle rue ; le conseil accepta, mais le Résident supérieur écrivit une lettre au résident Maire disant qu'il était impossible de donner satisfaction à M. Clément, [le nom de personnages vivants ne pouvant être donnés à des rues](#).

M. Clément ayant eu connaissance de cette lettre écrit au Résident Maire une lettre dont ce dernier donne lecture et dans laquelle il est dit que la raison avancée n'est pas valable, de nombreuses rues de notre ville portant le nom de personnes étant en excellente santé et n'ayant même nullement l'intention de mourir. M. Clément ajoute que si satisfaction ne lui est pas donnée, il refuse son don et vend à la ville son terrain à raison de 4. p. le mètre carré.

M. Paquin propose le nom de rue du Sergent-Bobillot, sergent au 4^e régiment du génie, qui mourut glorieusement pendant la défense de Tuyên-Quang en 1885. Il croit que M. Clément acceptera la nouvelle dénomination. On décide donc qu'il lui sera écrit dans ce sens.

VIII. — Communication d'une lettre de MM. Le Milon et Cie au sujet du prix des fosses d'indigents. À la dernière séance du conseil municipal, il avait été demandé par un conseiller s'il ne serait pas possible d'éviter le spectacle, toujours très attristant pour tous, de voir nos concitoyens enterrés dans des fosses à moitié pleines d'eau, le conseil décida de demander à l'entrepreneur s'il ne pourrait faire une réduction sur ces prix pour les tombes d'indigents et de soldats européens et leur donner des fosses cimentées. MM. Le Milon et Cie ont répondu en disant qu'ils pourraient faire ces fosses au prix de 35 piastres au lieu de 45, comme le porte leur contrat. Le conseil va accepter ce prix et prendre la décision nécessaire, lorsque M Lyard, apprenant que la dépense annuelle qu'entraînera cette façon de faire s'élèvera à 1 000 piastres, bondit sur son fauteuil. Il considère la dépense comme inutile. On a, jusqu'à ce jour, enterré nos concitoyens indigents dans la boue ou l'eau des rizières : pourquoi changer

aujourd'hui ? *Væ Victis*, semble dire M. Lyard. Et l'on va demander une nouvelle réduction, la ville ne pouvant se permettre cette folle dépense, 1.000piastres par an. M. Lyard nous dira tout à l'heure qu'il veut « tenir bien haut la bannière des économies ». Que M. Lyard nous permette de dire qu'il y a une grosse différence entre l'économie et la liardise. Cette dernière, qui est certes de mise dans une boutique d'épicerie, est fort déplacée au sein d'un conseil municipal, surtout lorsqu'il y est question de l'ensevelissement de nos morts

IX. — Communication d'une lettre du résident supérieur au sujet de la route de Doson. — M. Bertrand, entrepreneur des transports automobiles subventionnés entre Haïphong et Doson, avait adressé une réclamation au résident maire au sujet du mauvais état de la route, qui empêche de commencer le service.

Le Résident supérieur, devant lequel la question fut portée, a écrit au résident maire, disant qu'il avait donné des instructions aux Travaux publics afin que les travaux de réparation de la route soient très activement poussés. Cette administration a assuré que tout serait terminé vers fin avril... à moins que les grandes marées de ce mois ne détruisent en passant par dessus la route tout ce qui a été fait.

X. — Communication d'une lettre de M. Bairière au sujet de la construction des fosses septiques. M. Bairière a obtenu l'année dernière l'autorisation de construire dans les locaux municipaux des fosses septiques. Il demande, maintenant que des résultats des premières installations peuvent être examinés, à ce qu'on l'autorise à construire des fosses semblables dans tous les bâtiments municipaux. La demande est renvoyée à la commission d'hygiène et d'assainissement. Quant à la construction des fosses septiques, elle fera l'objet d'un concours entre les différents systèmes.

XI. — Demande de résiliation du marché passé avec MM. Denis et Cie pour les réparations à effectuer aux passerelles du Song gia et du Song Da Bach. — Le Résident maire expose qu'à la suite d'un rapport de la commission des travaux, daté du mois de juin 1906, des réparations urgentes furent reconnues nécessaires aux passerelles du Song gia et du Song Da Bach servant à la conduite des eaux ; il s'agissait de remplacer des contreventements. Au mois de décembre, ces réparations faisaient l'objet d'un appel d'offres et MM. Denis et Cie, qui avaient fait un rabais de 11 % sans réserves, étaient déclarés adjudicataires. Or, les fers prévus au cahier des charges pour ce travail n'existent pas dans le commerce, et MM. Denis refusèrent d'exécuter les réparations au prix indiqué. Le résident maire demande donc la résiliation pure et simple du contrat passé avec cette maison.

M. Lyard profite de l'occasion pour dire que, dernièrement, la commission composée de MM. Goubier, Paquin et de lui même a visité la passerelle. L'urgence reconnue l'an dernier n'existe pas ; par contre, plusieurs réparations ou modifications ont été reconnues nécessaires et feront l'objet d'un examen de la Commission des Travaux.

XII. — Examen d'un projet d'arrêté portant réglementation du service des pensions pour les employés municipaux. Le résident maire donne lecture du rapport de la Commission spéciale qui a définitivement arrêté un projet de service de pensions pour les employée municipaux. Ce projet est inspiré du décret au 6 décembre 1905 régissant les services civils. Il comprend plusieurs sortes de pensions : celle pour ancienneté de service, la retraite proportionnelle, la pension à la suite de blessures graves ou d'incapacités de services, les pensions aux veuves et aux orphelins. La caisse sera alimentée par des dons et legs ; par une retenue de 5 % sur le traitement, et par un abondement de la ville qui sera inscrit chaque année à son budget au titre de dépense obligatoire. L'argent en rosisse sera couvert! en titres de rente et d'après le rapport de la commission dans 25 ans au plus tard, les titres de rentes acquis seront suffisants pour assurer le paiement de toutes les pensions.

Nous donnerons, du reste, sous peu des détails très complets sur l'organisation de cette caisse de pensions.

Plusieurs employés municipaux s'étaient montrés hostiles au projet. Le résident maire dit que tous les employés devront verser le 5 % de leur solde. La règle est la même pour tous. Ils devront donc se soumettre ou se démettre.

Le projet est accepté à l'unanimité par le conseil. Il sera, cette semaine, soumis à l'approbation du résident supérieur. Voilà donc une grosse question depuis longtemps à l'étude, heureusement solutionnée.

XIII. — Vœu de M. Paquin au sujet de la création d'un lavoir municipal. — M. Paquin rappelle qu'il y a déjà longtemps qu'il a demandé au conseil la création d'un lavoir municipal. Son vœu a été accueilli favorablement par le conseil, et depuis cette époque, le service de la voirie étudie un projet. M. Paquin demande où en est ce dernier. Le conseil demande qu'à la prochaine séance, le projet lui soit soumis.

XIV. — Rectification à la rubrique inscrite au budget en cours « Subvention à la Société des métis abandonnés ». Lors de l'établissement du budget de 1907, on a, par erreur, inscrit la subvention au titre : Société des métis abandonnés, alors qu'on aurait dû inscrire : secours à des jeunes métis. Simple rectification n'entraînant aucun crédit nouveau. Adopté à l'unanimité.

Communication d'une lettre de Madame Teyssier. — Madame Teyssier a adressé au résident-maire une lettre demandant la suite qui avait été donnée à sa réclamation en date du 19 novembre dernier ; le Résident-Maire dit que le Résident supérieur a été a saisi de cette affaire et a ordonné une enquête. Il sera répondu dans ce sens à madame Teyssier.

XV. — Questions diverses. Le Résident-Maire donne lecture d'une lettre des musiciens et choristes au théâtre qui seraient reconnaissants au conseil municipal s'il voulait leur accorder une gratification qui vient en partie compenser la perte qu'ils ont eu à subir avec le taux élevé de la piastre. Le conseil estime que cette question relève uniquement du directeur du théâtre, et rejette la demande à l'unanimité.

M. Goubier demande la suite qui a été donnée à la pétition signée de nombreux habitants du quartier du Rond-point de France, relative à l'ouverture de nouvelles rues. Il lui est répondu que la question sera soumise à la prochaine réunion de la commission des Travaux.

M. Lyard expose que, lors de la visite de la commission au bassin de captage des eaux à Huong-By, et à la canalisation, plusieurs erreurs regrettables ont été constatées. Une vanne ne peut fonctionner aux hautes eaux, ce qui pourrait être très gênant ; un pont a été établi dans des conditions très défectueuses et est appelé à être enlevé à la première crue ; plusieurs ponts de 3 et 4 mètres d'ouverture, sont franchis à l'aide de siphons. Il est indispensable de faire des traversées directes. Plusieurs ventouses destinées à l'évacuation de l'air contenu dans les tuyaux sont mal établies. M. Lyard demande que toutes ces modifications, qui intéressent au plus haut point la sécurité de la conduite d'eau, soient l'objet d'un examen sérieux du service de la voirie. Adopté à l'unanimité.

M. Goubier demande qu'un vœu soit adressé au résident supérieur pour l'établissement d'un poste télégraphique à la demeure du surveillant des eaux à Huong-By, qui se trouve à 25 kilomètres du poste télégraphique le plus proche. La dépense que nécessiterait cette installation serait insignifiante, la ligne passant juste à la porte du surveillant. Accepté à l'unanimité.

M. Lyard prend enfin la parole pour s'élever contre un de ses collègues qui a commis l'indiscrétion grande de dire ce qui s'était passé au sein d'une commission, la commission des travaux, réunie mercredi dernier, dont nous avons parlé, et au cours de laquelle il avait été question de la nomination d'un nouveau chef des travaux municipaux. M. Lyard dit qu'il est au fond heureux de cette indiscrétion qui lui permet de dire en public les raisons de cette nomination et d'expliquer que ce n'est pas une dépense nouvelle. Mais, bien entendu, M. Lyard n'explique rien ; il crie très fort, tape sur la table, il veut impressionner le public et il y arrive car tout le monde rit.

M. Martin, directement visé, resta d'autant plus calme qu'il voit son collègue s'emballer. Il lui répond simplement : « À la dernière séance, nous avons, sur votre proposition, émis le vœu qu'aucune nouvelle nomination ne serait faite par le résident sans la soumettre à l'approbation du conseil et, aujourd'hui, vous estimez que nous n'avons rien à y voir. Il faudrait cependant s'entendre. » M. Lyard crie plus fort qu'auparavant, non pour expliquer sa volte-face mais pour insulter son collègue ; au lieu de donner les explications annoncées, M. Lyard lance des injures. C'est très adroit, mais nous n'étions pas encore habitués aux séances du conseil à de tels écarts de langage, et le résident maire, pour y mettre fin, prononce la clôture, et la séance est levée rapidement.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 février 1907)

Au sujet d'une rectification. — Nous avons en toute équité, comme notre devoir nous l'imposait, donné le compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 février. M. Lyard y ayant pris une large part, nous avons été obligé de le citer et de mettre en lumière quelques-unes de ses erreurs. Ce conseiller, comprenant sans doute à la lecture, l'étendue de ses incohérences, se croit obligé de se justifier ; nous n'y voyons pour notre part nul inconvénient, bien au contraire, nous félicitant même que notre compte rendu très sincère ait eu cet heureux effet.

Il est cependant un point sur lequel nous ne pouvons laisser subsister la moindre équivoque : dans un but sans doute de réclame électorale, je le crains bien inutile, M. Lyard cherche une diversion, et dit que j'ai, dans mon compte rendu, obéi à « un sentiment personnel » (qu'il ne précise pas du reste, et que, pour ma part j'ignore, je l'affirme bien haut).

Mon sentiment personnel sur cette affaire est, et restera toujours le même : je pense, avec beaucoup d'autres, que l'intervention persistante de M. Lyard pour la nomination d'un remplaçant, même intérimaire, du chef des travaux municipaux actuellement en congé, n'est en rien justifiée, M. Lyard nous le dit lui-même : « Il s'agissait d'un fait n'intéressant nullement le conseil et relevant de la seule autorité du maire » Or, j'affirme, et M. Lyard ne me démentira pas, que plus de quinze jours avant la nomination du titulaire actuel, des démarches pressantes ont été faites par M. Lyard auprès de M. Tournois pour que cette nomination soit faite.

Au surplus, à ce même entretien privé qui suivit la dernière réunion de la commission des finances, et qui motiva une altercation violente entre M. Lyard et M. Martin, à la dernière séance du conseil municipal, n'est-ce pas M. Lyard qui fournit à ses collègues, de *proprio motu*, la justification de cette nomination ? Mais n'insistons pas.

N'usant pas des mêmes procédés que M. Lyard, nous ne voulons point nous faire l'éclat de bruits fâcheux qui, à cette occasion, circulaient dans le public, bruits auxquels, nous nous empressons de le dire, nous n'avons ajouté aucune créance.

Je tiens seulement à affirmer, contrairement à l'insinuation perfide de M. Lyard, que dans mon modeste rôle de journaliste, je me suis toujours beaucoup plus soucié de la cause publique que de mes affaires personnelles ; je n'ai cependant, jusqu'à ce jour, reçu aucun mandat de mes concitoyens et ne suis nullement tenu à faire ici cette déclaration. M. Lyard, au contraire, semble trop facilement oublier qu'il est justiciable du public, duquel il a reçu un mandat avec l'obligation toute naturelle d'en rendre compte. Si M. Lyard ne veut pas que son attitude d'homme public soit discutée, il n'a qu'à se démettre au plus vite de ses fonctions de conseiller municipal, car le collige électoral n'est nullement disposé à dire *Amen* à toutes ses... incohérences.

L.B.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 mars 1907)

M. Tournois, résident-maire de Haïphong, qui avait été appelé jeudi près du résident supérieur pour la passation du service à M. Wiet, est revenu parmi nous vendredi soir par le dernier train. M. Tournois qui, en premier, officiellement, était désigné pour rendre la direction de la province de Phuc-Yên, serait appelé aujourd'hui à la direction de la province de Vinh-Yên.

Nous croyons savoir que, vendredi, le télégramme de démission des corps élus de Haïphong est parvenu à la résidence supérieure. M. Groleau a aussitôt prié M. Tournois de regagner son poste, l'avisant que des ordres lui seraient donnés ultérieurement pour la passation du service de résident-maire d'Haïphong.

La nouvelle de la démission des juges consulaires et des membres de conseil municipal de Hanoï, qui, dans un esprit très louable, ont voulu aussi joindre la protestation de principe à celle de leurs collègues de Haïphong, est parvenue ici hier matin à 9 heures. C'est avec plaisir que les membres des corps élus et la population haïphonnaise ont appris cette nouvelle.

La chambre de commerce de Haïphong a reçu télégraphiquement de Tourane la démission de M. Brousmiche, parti mercredi par le courrier.

La chambre de commerce de Hanoi, réunie vendredi soir, dans le même ordre d'idées, n'a pas cru devoir donner sa démission, mais a adressé au gouverneur général un vœu protestant contre la violation de l'arrêté organique de 1891, régissant les municipalités.

Chronique de Haïphong
Conseil municipal du 5 décembre
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 décembre 1906)

Goubier, conseiller municipal.

Dr WIET, résident-maire

VINH

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 décembre 1906)

Dernière heure.

On nous assure que le résident, chef d'une province voisine, nouvellement promu, vient de recevoir l'ordre de demander un congé pour la métropole.

Attendons-nous, en conséquence, à lire à l'*Officiel de l'Indochine française* :

Par décision, etc., etc.

M. le docteur Wiet (un nom bien français celui là!), ex-vénérable de la loge maçonnique de Reims « Chacun pour soi », est désigné pour prendre la direction de la province de Thanh-Hoa.

Services exceptionnels, on le devine.

Chronique de Haïphong

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 mars 1907)

L'arrivée de M. Wiet. — Vendredi matin, le bruit plus persistant de l'arrivée de M. Wiet au Tonkin, s'est répandu à Haïphong ; plusieurs personnes affirmant même que le nouveau résident maire de notre ville venait d'arriver à Saïgon.

.....

S'il est exact que M. Wiet est aujourd'hui à Saïgon, le moment est venu pour les membres des corps élus de passer de la parole aux actes, et nous voulons croire que pas un ne faillira, à la foi jurée et que pas une défection ne se produira parmi eux.

Il était bon, croyons-nous, de rafraîchir la mémoire à tous les intéressés et leur rappeler les engagements pris.

Chronique de Haïphong

(*L'Avenir du Tonkin*, 6 mars 1907)

En famille. — M. le docteur Wiet est attendu à Haïphong demain ou après demain, par le courrier.

Il y a lieu de croire qu'il ne prendra pas possession du siège municipal qui lui avait été assigné.

On nous assure de bonne source que le protégé de M. Léon Bourgeois serait pourvu à son arrivée au Tonkin des fonctions de directeur général de l'assistance publique de l'Indo-Chine

Le moment était, en effet, bien choisi pour cette création.

Saute, princesse !

Chronique de Haïphong

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 mars 1907)

Interview de M. le Dr Wiet. —Mardi, je vous ai téléphoné que M. Wiet m'avait accordé une interview pour 4 heures de l'après-midi. Au moment où j'ai sollicité, cette entrevue, mon confrère Fonvillars, de l'*Écho du Tonkin*, faisait la même démarche. M. Wiet, disposant de fort peu de temps, nous pria de nous trouver ensemble, à son rendez-vous. C'est donc d'un commun accord, que mon confère et moi nous avons posé les quelques questions suivantes à M. le Dr Wiet.

Mais avant, je vais vous peindre ici le portrait de M. Wiet. D'un abord très sympathique, doué d'une belle prestance et d'un physique agréable, blond, la barbe en pointe, le regard éveillé, M. Wiet ne porte pas ses cinquante ans. À la boutonnière de sa jaquette, il a la rosette d'officier de l'instruction publique.

Au moment où je fais passer ma carte, le Dr. Wiet se trouve sur le perron de l'hôtel du Commerce, en compagnie de M^{lle} Wiet, sa fille, une grande personne, svelte, élancée, jolie. Le Dr. vint au devant de moi et m'accueille fort aimablement.

Dès le début de notre entretien. M. le Dr Wiet demande s'il doit bien se laisser interviewer puisqu'il voyage comme un simple particulier. Sur mes remarques relatives à sa situation de résident-maire de Haïphong, M. Wiet m'autorise à lui poser quelques questions.

— Votre arrêté de nomination vous désignait bien, Docteur, pour la résidence-mairie de Haïphong ?

— Oui, Parfaitement

— Vous étiez en possession de votre réquisition de passage depuis plusieurs mois. Comment se fait-il que votre départ ait été retardé aussi longtemps ?

— Non, non, j'ai reçu ma réquisition quelques jours seulement avant de partir, exactement seize jours avant mon embarquement. J'ai même dû me presser et me bousculer pour partir.

— Je crois savoir que M. Beau ⁵ a fait la réflexion que, probablement, vous ne viendriez pas au Tonkin, aussi longtemps que M. Milliès-Lacroix serait ministre des colonies.

— En effet, M. Milliès-Lacroix était, à un moment donné, opposé à mon départ. Ce n'est qu'après de pressantes démarches d'amis et à la suite de plusieurs visites au ministère que j'ai enfin pu obtenir ma réquisition de passage.

— Votre réquisition porte bien M. Wiet, résident-maire de Haïphong ?

— Parfaitement.

— Ce n'est qu'à Tourane que vous avez reçu un télégramme vous informant que vous deviez passer à Haïphong incognito, voyageant comme un simple particulier ?

— Vous êtes vraiment bien informé. En effet, j'ai reçu à Tourane, par l'intermédiaire de M. Lemasson, un télégramme me demandant de me présenter d'urgence au Gouvernement général.

— M. Lemasson, vous le savez sans doute, a été nommé résident dans des conditions analogues aux vôtres ?

— Oui, en effet, c'est un ancien député.

— Tenez vous essentiellement au poste de Haïphong ?

— J'y tenais beaucoup, j'avais entendu parler de Haïphong. On m'en avait dit beaucoup de bien ; on m'avait dépeint la ville comme une cité tranquille contrastant avec Hanoï, ville mondaine par excellence, et j'étais venu avec la ferme intention d'y rester toujours, le plus longtemps possible,

— M. Gautret était bien venu avec ces mêmes intentions, et cependant il est aujourd'hui....

— Gouverneur à Quang-tchéou-Wan. Je le sais bien ; que voulez-vous ? C'est humain ; moi-même, vous me demandez si je tiens essentiellement au poste de Haïphong, oui certes, cependant si on m'offrait un poste supérieur...

⁵ Gouverneur général de l'Indo-Chine.

— Naturellement. C'est cependant là, la vraie raison de la protestation des corps élus. La ville de Haïphong croyait avoir trouvé en M. Tournois, qui est sympathique à tous, le résident-maire stable.

— Mais, M. Tournois, administrateur de 3^e classe, je crois, n'occupait ces fonctions que par intérim, et j'arrive comme résident-maire titulaire. Autrement, la situation serait beaucoup plus grave ; M. Tournois devait bien s'attendre à être déplacé et savait bien qu'il n'était là qu'à titre provisoire.

— Tiens, c'est pour moi la première nouvelle ! Quelle a été votre première impression en arrivant en Indo-chine à Saïgon ?

— Excellente, je ne suis jamais allé aux colonies, j'ai visité l'Algérie et la Tunisie, mais j'ai été réellement charmé, enchanté à la vue de Saïgon.

— Et à Haïphong ?

— J'ai eu l'impression d'une ville industrielle, moins séduisante, plus sérieuse, ville où il m'a semblé qu'on travaillait ; les cheminées d'usine en assez grand nombre m'ont rappelé vaguement la contrée que je viens de quitter.

— J'ai maintenant une question assez délicate à vous poser. Peut être même ne voudrez-vous pas y répondre. Plusieurs organes de la métropole vous ont représenté comme un farouche laïcisateur.

— Non, c'est exagéré.

— Quel serait, dans le cas où vous viendriez à Haïphong comme résident-maire, votre programme politique, autant qu'un fonctionnaire puisse en avoir un ?

— Je ne peux pas vous répondre... Au fait si : je m'abstiendrai de faire de la politique, je ferai simplement de administration. Nous avons autre chose à faire, à nous occuper des intérêts de la colonie, à l'organiser avant d'y apporter la guerre religieuse. La politique est d'un très mauvais effet aux colonies.

— Quelles fonctions publiques avez-vous occupées jusqu'alors ?

— Oh, beaucoup. D'abord conseiller municipal, puis conseiller d'arrondissement ; ensuite conseiller général pendant douze ans et adjoint au maire de j Reims. À mon départ, j'étais président du conseil d'administration des hospices de Reims, une grosse affaire, un budget de douze cent mille francs, en recettes et en dépenses.

Sur ce, mon confrère Fonvillars et moi, prenons congé de M. le Dr Wiet, non sans l'avoir chaleureusement remercié pour la bonne grâce avec laquelle il s'est prêté à notre interview.

L'ARRÊTÉ ORGANIQUE
du 31 décembre 1891
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 mars 1907, p. 2)

La question de principe, soulevée, par l'arrivée de M. le docteur Wiet, n'est pas nouvelle et elle aurait dû être posée et résolue, depuis longtemps, lorsqu'on a envoyé, pour la première fois, M. Gautret, à Tourane.

L'organisation des communes d'Hanoï et d'Haïphong n'est pas le résultat de décisions fantaisistes, arbitraires, laissées au bon plaisir de nos gouvernants.

Elle résulte d'un arrêté du gouverneur général du 31 décembre 1891, dont l'article 2 fixe la composition du corps municipal : il y a un maire, deux adjoints et un conseil municipal.

Le paragraphe 3 du dit article détermine par qui les fonctions de maire seront remplies :

« Les fonctions de maire, est il dit, seront, provisoirement, exercées, par un résident, nommé par le gouverneur général, sur la présentation du résident supérieur.

C'est bien net, bien clair : pour être nommé maire d'Hanoï ou d'Haïphong, il faut deux conditions indispensables :

1° Etre résident, c'est-à-dire faire partie de l'administration locale.

2° Etre proposé par M. le résident supérieur.

M. Wiet remplit-il ces deux conditions ? Évidemment non. C'est un docteur en médecine, qui n'a jamais mis les pieds, au Tonkin, et qui, par suite, n'a jamais, à un titre quelconque, fait partie de l'administration indo-chinoise.

Sa nomination n'a pas, davantage, été proposée par M. le résident supérieur, puisqu'il arrive de Paris, sur le bon plaisir du ministère.

Par conséquent, si l'on applique l'arrêté organique de 1891, M. Wiet ne peut, à aucun titre, exercer les fonctions de maire à Haïphong.

N'étant pas dans les conditions de l'arrêté, le gouverneur n'a pas le pouvoir de passer outre et, non seulement, il ne pourrait prendre un arrêté de nomination, mais il doit s'opposer à toute nomination et refuser toute proposition, émana-t-elle du résident supérieur, parce que M. Wiet, n'a pas la première qualité exigée : il n'est pas résident.

Dès lors, la nomination que ferait le gouverneur général, au mépris de l'arrêté de 1891 serait radicalement nulle.

Il n'est pas admissible, en effet, que l'exécution des arrêtés du gouverneur général, organisant les communes soit laissée au bon plaisir d'un autre gouverneur et, encore moins, à la fantaisie arbitraire d'un ministre.

Donc, le ministre n'avait pas le droit de nommer M. Wiet résident-maire d'Haïphong, car, il n'a pas reçu de la loi le pouvoir de s'immiscer dans les affaires d'administration intérieure et de violer ou de méconnaître les arrêtés qui les régissent.

M. le gouverneur n'a pas, non plus, le droit de faire cette nomination, puisqu'il doit, lui, le premier, observer les prescriptions des arrêtés organiques de ses prédécesseurs.

Il en sera, ainsi, tant que le décret de 1891 ne sera pas abrogé ou modifié.

Il résulte, donc, de cet exposé de fait, une conséquence bien simple, c'est que M. le docteur Wiet, ne peut être nommé résident-maire, d'Haïphong ; même, par ordre ministériel, et que, si, par suite d'une soumission exagérée aux ordres ministériels, le gouverneur faisait la nomination, en violation, des prescriptions de l'arrêté de 1891, le recours au Conseil d'État serait, immédiatement, ouvert pour poursuivre l'annulation de l'arrêté de nomination.

Nos édiles d'Haïphong n'ont, donc, pas besoin de démissionner, pour faire une simple protestation platonique, mais ils doivent, au contraire, rester en fonctions et attaquer, aussitôt qu'elle leur sera notifiée, la décision leur nommant un maire qui ne remplit pas les conditions prescrites.

Ils doivent exiger que l'administration et les ministres respectent la législation, qui constitue leur sauvegarde.

La question, du reste, se simplifie, d'après les dernières nouvelles, et M. le gouverneur général aurait compris qu'il ne devait pas sanctionner la violation de la loi communale.

Il est regrettable que cette question n'ait pas été tranchée, lors de la nomination de M. Gautret. Cela eut évité à M. Wiet, qui, est paraît-il, un homme fort aimable, les ennuis que les ministres, trop complaisants, lui ont imposés à son arrivée.

Si on lui confie, comme le bruit en a couru, la direction générale du service de santé, il verra que la résidence d'Hanoï est aussi agréable que celle d'Haïphong et que l'accès à la mer y est aussi facile.

Tout s'arrangerait, donc, au mieux de tous les intérêts en cause et le respect de la loi ne serait pas atteint.

MILTON.

DERNIÈRE HEURE
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 mars 1907, p. 3)

M. Wiet a reçu ce matin, directement par téléphone, du gouvernement général, avis de sa nomination au poste de résident-maire à Haïphong.

M. Tournois recevrait, comme compensation, un poste de l'intérieur.

LES PROTESTATIONS DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, première édition, 9 mars 1907, p. 2)

Par télégramme de notre correspondant particulier le 8 mars.

La démission des corps élus

Ce matin, à huit heures, a eu lieu dans le local de la chambre de commerce une réunion des corps élus de Haïphong.

Étaient présents : MM. Linossier, Porchet, Maurice, Bleton, Paquin, Rousé, Flambeau, Martin, Fellet, Jourvain, Goubier, Maï, Cung.

M. Maurice souhaite la bienvenue à M. Porchet revenu au Tonkin par le dernier courrier, puis M. Linossier expose le but de la réunion ; il dit que la nomination de M. Wiet étant un fait acquis, il ne reste plus qu'à mettre à exécution la décision prise le 20 novembre dernier.

Après un échange de vues et les explications de MM. Bleton, Flambeau, Paquin, Maurice, Linossier et Jourlain les membres des corps élus décident d'adresser le télégramme suivant au gouverneur général :

« Les membres présents, au Tonkin, du conseil municipal, de la chambre de commerce et du tribunal de commerce, regrettant de n'avoir pu obtenir la satisfaction demandée par une dépêche en date du 20 novembre, adressée au ministre des Colonies, dépêche communiquée le même jour au gouvernement général et concernant la nomination de M. Wiet, ont l'honneur d'adresser au gouverneur général leur démission collective. La lettre de démission suit :

Ont signé : Porchet, président de la chambre de commerce ; Linossier, 1^{er} adjoint Bleton, juge consulaire.

Un câblogramme a été également adressé au ministre des Colonies.

.....
Un 3^e câblogramme a été adressé à M. François Deloncle, député de la Cochinchine à Paris.

.....
Enfin, des télégrammes ont été adressés au président de la chambre de commerce de Hanoï à MM. Krug et Desanti, 1^{er} et 2^e adjoints à Hanoï, au président de la chambre d'agriculture du Tonkin.

.....
À M. de Monpezat, délégué de d'Annam Tonkin à Hanoï :

.....
H. Tirard.

Trop pressé. — M. Wiet, à peine débarqué à Hanoï, veut rentrer dans ses déboursés. Frais de route, indemnités et allocations diverses, doivent lui être payés, sans retard, prétend-il.

Mais l'administration, gardienne jalouse de la forme et des convenances, n'entend pas de cette oreille.

C'est pourquoi l'ancien adjoint au maire de Reims a été éconduit poliment et ne pourra toucher sa sainte galette que lorsqu'il sera investi officiellement. C'est fait d'ailleurs.

Chronique de Haïphong (*L'Avenir du Tonkin*, deuxième édition, 9 mars 1907, p. 1-2)

M. Wiet est résident maire. — La nouvelle officieuse de la nomination de M. Wiet, comme résident maire, se répandait rapidement à Haïphong jeudi matin, et chacun s'abordait en se posant la même question : Eh bien ! vient-il ?

Depuis que la population haïphonnaise avait appris par la voie de la Presse que M. Wiet a été reçu mercredi matin par M. Beau, elle attendait impatiemment la décision du chef de la colonie.

Celle-ci, est arrivée officiellement jeudi, à 3 heures 30 par le téléphone qui apprit à M. Tournois, que la nomination de M. Wiet, comme résident-maire, avait été signée le matin. On le pria de monter à Hanoï, par le train du soir pour conférer avec le résident supérieur, M. Groleau.

Voilà qui vient nous donner raison dans nos probabilités. N'avons nous pas écrit dans notre numéro du 7 courant qu'il se dégageait nettement de l'interview que nous avons eue de M. Wiet, que le télégramme qu'il avait reçu à Tourane le demandant d'urgence à Hanoï, n'impliquait pas, ainsi que certain confrère l'a écrit, que M. Wiet devait être appelé à d'autres fonctions.

Déjà, dans notre numéro du 6 courant, nous entrevoyions la proposition future du gouverneur général qui, pour nous faire accepter M. le Dr. Wiet, nous aurait tenu ce langage : « Il est nommé par le ministère, c'est un fait acquis, acceptez le comme résident.

Je vous promets que ce sera le dernier. Jamais plus on ne changera votre maire qui s'engage à finir ses jours à Haïphong. »

M. Beau n'a pas cru devoir s'engager sur le terrain des concessions, et notre confrère Barrou, du « Courrier », dans une interview qu'il a prise à M. Wiet, jeudi dernier, nous apprend ce qui suit (c'est M. Wiet qui parle) :

« Hier, vers 10 heures, je me suis rendu à la convocation officielle du gouvernement général. J'ai dit à M. Beau tout simplement que je venais me mettre à sa disposition et lui ai demandé s'il confirmait ma nomination à Haïphong. Il m'a répondu nettement, mais parfaitement ! J'ai cru pouvoir alors insister et lui conter que j'étais au courant du bruit relatif à la création d'une direction de l'assistance publique.

« Le Gouverneur a sursauté :

— Qu'est-ce que cette histoire ? Je n'ai jamais eu l'intention, Monsieur, de me dérober à la décision ministérielle en vous plaçant à la tête d'un autre poste que celui pour lequel vous êtes désigné. »

M. Wiet, légalement, peut-il être chargé des fonctions de maire ? Non, les décisions qu'il prendrait de ce fait seraient caduques et pourraient motiver recours en Conseil d'État.

Le gouvernement autocrate de l'Indo-Chine peut commander à la municipalité, il peut la dissoudre, et nommer une commission municipale, mais il n'en est pas de même au Commerce et à l'Industrie dont les intérêts sont lésés avec un sans-gêne

inqualifiable. Ayons donc espoir dans la lutte de principe entreprise aujourd'hui avec le gouvernement à propos des fonctions de résident-maire.

Que M. Wiet, soit bien persuadé qu'ici, sa personnalité n'est pas en cause, que nous le savons décidé à se rendre populaire, mais qu'il est nécessaire pour nous de montrer au gouvernement et à la métropole que nous avons assez de ces mille et unième fonctionnaires, nommés contre tous décrets, représentants de l'arbitraire.

Ainsi l'autocrate M. Beau, qui pendant plusieurs mois nous berna de douces illusions, en diplomate qu'il est, lance maintenant son défi à l'opinion publique, à la population haïphonnaise.

Eh bien quoique en pense M. Wiet, le conseil municipal et la chambre de commerce remettront leur démission. Cela occasionnera de graves dissensions néfastes à toute bonne administration municipale, soit, mais les colons de notre ville ont assez de jouer les moutons de Panurge. M. Beau a voulu appliquer la célèbre maxime : « Diviser pour régner ! »

Il se trompe, la cohésion est venue au moment où il fallait et elle fait honneur à tous les membres des corps élus.

M. Wiet n'est point administrateur et ne remplit aucune des conditions exigées pour prendre place dans le cadre des administrateurs. Or l'arrêté organique du 31 décembre 1891 créant les municipalités prévoit au 3^e paragraphe de son article II que les fonctions de maire seront « provisoirement » exercées par un résident nommé par le gouverneur général, sur la proposition du résident supérieur. ».

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 mars 1907, p. 1)

La crise. — Mardi, toute la journée, on attendit impatiemment des nouvelles de MM. Porchet et Maurice, mandés par M. Groleau pour conférer avec eux avant de statuer sur la démission des membres de la chambre de commerce.

Vers les 4 heures de l'après-midi, on apprit que M. Groleau les avait reçus le matin, et que, le soir à 4 heures, ils devaient être reçus par le gouverneur général. Le soir, on n'avait aucune nouvelle.

M. Tournois attend toujours des ordres ; mardi soir, il n'en avait pas encore reçu. Doit-il faire ses malles ? Telle est la question qui doit le préoccuper le plus, en ce moment.

D'autre part, nous avons appris, mardi soir, que M. Wiet avait donné des ordres à un employé de la mairie, pour que ses malles restées en souffrance à l'hôtel du Commerce soient portées à la résidence-mairie. On le voit, M. Wiet est impatient d'entrer en fonctions et son séjour forcé à Haïphong ne doit pas lui être agréable.

La décision du gouverneur général ne peut tarder à être connue ; le moment, pour lui, est venu de se prononcer. S'il maintient M. Wiet à la résidence-mairie, nous plaignons ce fonctionnaire qui se verra boycotter par toute la population. Ses rapports avec ses administrés seront très embarrassés, ceux-ci étant décidés à contester tous ses actes.

Quand paraîtront ces lignes, Haïphong sera définitivement fixé sur la situation et la personnalité du maire.

LA FIN DE LA CRISE
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 mars 1907, p. 2)

MM. Porchet et Maurice, président et vice-président de la chambre de commerce de Haïphong, Linossier, premier adjoint au maire de Haïphong, Pellet, Martin, Paquin, Goubier, conseillers municipaux, ont eu, mercredi matin, une entrevue avec M. le gouverneur général. M. Groleau, résident supérieur au Tonkin, y assistait.

Dans cette entrevue, qui a porté sur la crise provoquée par la nomination comme maire de Haïphong de M. le docteur Wiet, M. Beau a tenu à déclarer que ses sentiments vis à vis des corps élus ont été mal interprétés lorsqu'on l'a représenté comme ne tenant aucun compte des désirs et des tendances manifestées par les représentants de la population haïphonnaise. Tous ses actes, depuis son arrivée en Indo-Chine, ont, au contraire, tendu à resserrer l'entente entre eux et le Gouvernement.

Se plaçant sur le terrain des principes, M. Beau a affirmé très nettement qu'il partageait entièrement le sentiment public en ce qui touche la stabilité des fonctions de maire dans les villes des Hanoï et de Haïphong. À cet effet, le gouverneur général a invité le résident supérieur à présenter à sa signature un projet d'arrêté aux termes duquel les maires de Hanoï et de Haïphong seront nommés pour trois ans. En cas d'absence du maire, ne devant pas durer plus de six mois, son intérim sera fait obligatoirement par le premier ou, à défaut, par le second adjoint.

De plus, pour donner tout à la fois satisfaction aux corps élus et aux fonctionnaires des services civils, il sera stipulé, dans l'arrêté, que les fonctions de maires des villes de Hanoï et de Haïphong, seront attribuées exclusivement aux administrateurs des Services civils, de première et de seconde classe, étant entendu qu'un maire administrateur de 1^{re} classe nommé inspecteur des services civils pourrait être maintenu en fonctions jusqu'à l'expiration de la période de trois ans prévue par l'arrêté.

Dans ces conditions, étant donné que les corps élus de Hanoï et de Haïphong ont pris soin de déclarer qu'ils maintenaient en dehors du débat la personnalité de M. Wiet, les délégations de la chambre de commerce de Haïphong et du conseil municipal de Haïphong se réservent de soumettre à leurs assemblées la question de l'opportunité du maintien ou du retrait de leur démission.

Ces messieurs ont, en effet, obtenu satisfaction sur la question de principe, d'autant plus que le gouverneur général se propose, sur leur initiative, de demander au département la transformation en décret de l'arrêté organique des municipalités. Les délégations des corps élus se sont, d'ailleurs, rendu compte que la nomination de M. Wiet tirait sa légalité du décret du 21 avril 1901, qui donne au gouverneur général de l'Indo-Chine les pouvoirs les plus étendus et que le simple arrêté du 31 décembre 1891, pris par le gouverneur général de l'époque, ne pouvait faire obstacle à un arrêté de nomination pris par le gouverneur général actuel.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 avril 1907)

À la Musicale. — Très réussi le bal paré, masqué, travesti et de têtes, donné à la société musicale, lundi soir.

.....

Le maire de Haïphong, M. Wiet, et M^{lle} Wiet assistèrent à ce bal.

Alfred LOGEROT, résident-maire p.i. (2)

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 20 avril 1908, p. 431)

Par arrêté du gouverneur général p. i. de l'Indo-Chine en date du 8 avril 1908, M. Logerot, administrateur de 3^e classe des Services civils, disponible, est désigné pour remplir provisoirement les fonctions d'administrateur-maire de la ville de Haïphong, en remplacement de M. Wiet, appelé à une autre destination.

Le décret du 11 juillet 1908 réorganisant les municipalités de Hanoï et de Haïphong amena une crise municipale. La majorité des membres du conseil ne fut pas réélue. Deux conseillers, MM. Paquin et Ziegler seuls, furent renvoyés au conseil par le collège électoral.

Odon-Georges-Pierre TOURNOIS, résident-maire (2)

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 17 août 1908, p. 1082)

Par arrêtés du gouverneur général p. i. de l'Indo-Chine en date du 31 juillet 1908 : M. Tournois, administrateur de 2^e classe des Services civils, est désigné pour remplir les fonctions de maire de la ville de Haïphong.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 janvier 1910, p. 2)

LA SUCCESSION DE M. TOURNOIS. — Un confrère local, parlant du congé accordé à M. Tournois, dit qu'il est permis de déduire qu'à compter du 15 mars, ce fonctionnaire sera remis à la disposition du Protectorat et remplacé immédiatement comme résident-maire de Haïphong, par un fonctionnaire des services civils, la solde et les frais de voyage de M. Tournois devant être supportés par le budget local.

Tout d'abord, l'arrêté accordant un congé à M. Tournois ne spécifie pas que la solde et les frais de voyage de ce fonctionnaire seront supportés par le Protectorat. Il dit que les frais de voyage seront à la charge du Protectorat. Ceci a une importance.

Lorsque M. Picanon, administrateur des services civils de 5^e classe, chef du secrétariat de la municipalité, partit en congé, les frais de son voyage furent supportés par le budget du Protectorat. La solde municipale de ce fonctionnaire lui est cependant payée en France. Le budget municipal supporte cette charge.

Du fait que M. Tournois voyagera au compte du budget du Protectorat, on ne peut donc déduire que ce fonctionnaire, au moment de son départ en congé, sera à la disposition du Protectorat et remplacé immédiatement comme résident maire d'Haïphong par un fonctionnaire des services civils. La succession de M. Tournois est toujours ouverte.

Quel sera le successeur ? M. Hauser, récemment arrivé de France, et dont on a mis le nom en avant ? Ou bien M. Bouchet, premier adjoint, qui devrait être le maire intérimaire si l'on respectait le décret du 11 juillet 1908.

Les paris sont ouverts.

Haïphong

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 février 1910, p. 2)

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES. — Le collège électoral de la ville de Haïphong est convoqué pour le 6 mars prochain afin de procéder à l'élection de trois membres au conseil municipal en remplacement de MM. Rouyer, Ziegler et Vachey, démissionnaires.

Les édiles en fonctions, tous élus d'une même liste, se proposent de patronner une liste de trois candidats pour remplacer leurs collègues démissionnaires. Nous ne pouvons pas encore donner de noms. Plusieurs de nos concitoyens ont été pressentis.

Dans certains milieux, on parle de la formation d'une liste de candidats dissidents. Voilà qui nous promet de beaux jours.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 février 1910)

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES. — À peine les républicains de l'Inde Française eurent-ils connaissance de la nouvelle relative aux élections municipales du 6 mars prochain, qu'ils se réunirent chez leur chef de caste, M. Clairon, en son domicile près du cimetière. Cette réunion électorale ne comprenait pas moins d'une trentaine de gens de couleur, tous natifs de l'Inde, mais citoyens français.

Tous les *Samy* de la terre se trouvaient là réunis.

On se demanda qui l'on enverrait siéger au conseil municipal pour la défense des intérêts indiens. Tout le monde fut d'avis que l'on n'était jamais aussi bien servi que par soi-même. Aussi fut-il décidé de présenter trois candidats de couleur aux suffrages des électeurs.

Un comité de propagande électorale fut formé aussitôt, ayant à sa tête les citoyens Clairon, Aroquasamy, Philosophe, Coujandassamy, Suinapin, Lamontagne, Louis Mousson, Nandeuil, Calif Mariasoucé, Papoint Eliasse, Phidias Pierre, Ricord, Aroquianadin, Romain, Lourdes, Saint-Julien Lourdenadin, Selvan Devssagayama, Xavier Samycamy.

Il fut décidé que les candidats présentés seraient :

Les citoyens Clairon Aroquassamy
Philosophe
Louis Mousson.

Les républicains de l'Inde française ne pouvaient faire un meilleur choix !

On prête également l'intention à nos agents de police de former une liste et d'envoyer siéger M. Jouanoulon, brigadier en retraite de la police municipale, qui serait tout qualifié pour prendre la défense des intérêts de la police.

On dit aussi que la corporation des pilotes a l'intention d'envoyer un de leurs collègues prendre la barre de la barque municipale pour la mener au port. Ces citoyens estiment que notre municipalité a besoin d'un bon pilote : celui qu'ils désigneront n'a jamais échoué de navires et il les monta à toutes [saisons].

Allons tant mieux. Nous sommes certains après cela d'avoir une municipalité parfaite que l'Indo-Chine entière nous enverra.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 février 1910, p. 2)

À PROPOS D'ÉLECTIONS. — Nous avons reçu une longue protestation de M. Romain au sujet d'une information parue dans nos colonnes le 4 courant et concernant une liste électorale qui devait être soumise aux suffrages du collège électoral haïphonnais.

M. Romain nous fait savoir qu'il n'a jamais été candidat, qu'il n'a jamais fait de politique et qu'il n'a jamais assisté à la réunion dont parlait notre correspondant [Henri Tirard]. Nous donnons très volontiers acte à M. Romain de sa protestation.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 février 1910, p. 2)

ÉLECTIONS MUNICIPALES. — Le collège électoral est convoqué pour le six mars prochain à l'effet de procéder à l'élection de trois membres du conseil municipal en remplacement de MM. Rouyer, Vacher et Ziegler.

Par l'*Euphrate*, part aujourd'hui M. Palisse, conseiller municipal. Aux termes du nouveau décret, il a le droit d'être absent pendant dix-huit mois. On dit, dans des milieux bien informés, que M. Palisse — imitant en cela M. Vachey, part pour France sans esprit de retour.

Si cette information est exacte, pourquoi M. Palisse n'a-t-il pas donné sa démission de conseiller municipal avant de partir ? On aurait pu pourvoir le 6 mars prochain à son remplacement. tandis qu'ils faudra attendre deux autres vacances. Pendant ce temps, le conseil municipal siégera avec un membre en moins.

On dira qu'il n'y a pas beaucoup d'importance à cela. Soit. Pourquoi, alors, nos édiles partent-ils en France avec le titre d'une fonction qu'ils savent ne plus devoir remplir. La vanité seule serait-elle pour quelque chose dans leur façon d'agir ?

Les intérêts de la cité ne devraient-ils pas passer avant cette vanité ?

Haïphong au téléphone
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} mars 1910, p. 1)

MUNICIPALITÉ. — Le résident maire a reçu de Hanoï le budget pour l'exercice 1910 approuvé par le résident supérieur.

M. Tournois est monté à Hanoï lundi après-midi et était attendu hier soir à Haïphong.

Haïphong au téléphone
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 mars 1910, p. 1)

LE DÉPART DU RÉSIDENT-MAIRE. — MM Paquin deuxième adjoint, et Baron, conseiller municipal, qui ont demandé audience au résident supérieur pour l'entretenir de la question du remplacement de M. Tournois, seront reçus demain matin par M. Simoni.

Haïphong au téléphone
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 mars 1910, p. 1)

DÉPART DU RESIDENT MAIRE. — Nous pouvons affirmer que M. Hauser viendra prendre la direction des affaires municipales, M. Tournois ayant fait connaître son intention de ne plus vouloir revenir à Haïphong, avant même que M. Hauser ne soit de retour, à l'époque où il a été porté au tableau d'avancement pour la première classe,

Haïphong au téléphone
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 mars 1910, p. 1)

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES. — On a voté dimanche dernier sur la liste électorale de l'année 1909. qui comprend 532 électeurs. Sur ce chiffre, 150 électeurs sont partis pour France ou pour les postes du Tonkin. 382 électeurs étaient donc appelés à voter afin d'élire trois membres du conseil municipal, ce qui représente 382+3 : 1.046 suffrages, que auraient dû être exprimés.

192 électeurs ont voté, soit 90 électeurs représentant — puisque l'on avait trois conseillers à élire, 270 suffrages non exprimés.

Avec 192 électeurs qui représentent 576 suffrages, voyons un peu les résultats obtenus.

Nous avons neuf bulletins nuis ou blancs qui représentent 27 suffrages.

M. Poinset a obtenu 128 voix
M. Carlos 111 voix
M. Malod a obtenu 101 voix
35 noms différents ont obtenu 162 voix.

Ce qui représente 502 suffrages exprimés pour 38 noms et 74 suffrages blancs, étant donné que les 192 électeurs auraient dû exprimer 576 suffrages pour les trois sièges vacants.

On peut donc dire : 236 suffrages, soit 79 électeurs, ont entendu remplir leur devoir d'électeur en n'accordant pas leur confiance aux candidats présentés par le conseil municipal actuel. En ajoutant à ce chiffre, les 90 électeurs qui se sont abstenus, on obtient le chiffre de 169 électeurs. C'est dire que les candidats au conseil municipal, s'ils sont élus au second tour de scrutin, seront les représentants de la minorité.

On se demandera pour quelle raison nous nous sommes livrés à tous ces calculs.

Ils ont pour but de démontrer le désintéressement complet des deux tiers de la population de notre cité pour la représentation municipale».

Chacun s'accorde à reconnaître que la représentation municipale ne sert qu'à flatter l'amour-propre de quelques-uns, trop heureux d'inscrire sur leur carte de visite, à la suite de leur nom, le titre de conseiller municipal.

Les événements, chaque jour, viennent nous prouver que **nos édiles sont des machines à enregistrer les actes de l'administration**. La comédie qui vient d'être jouée pour le départ et le remplacement de M. Tournois en est une preuve. C'est pourquoi les citoyens qui veulent voir dans la représentation municipale une représentation effective et non illusoire, s'ils entendent conserver leur droit de vote, se soucient peu de se faire acteurs de la comédie municipale.

C'est pourquoi, en votant comme ils l'ont fait dimanche dernier ils entendent nettement faire connaître qu'une commission municipale ferait d'aussi bonne besogne que nos conseillers municipaux.

Saïgon est là comme exemple. La ville était à la faillite. Une commission municipale fonctionna pendant deux années. Au bout de ce temps, les finances de la ville étaient prospères, la situation générale bonne, l'avenir certain, teinté de rose.

Le désintéressement de nos concitoyens pour les élections municipales semble indiquer que notre cité est prête à voir gérer ses affaires par une commission municipale.

Si nos édiles avaient le courage et la franchise de dire nettement leur façon de penser, si un amour-propre mal placé ne leur faisait pas défendre des libertés et des droits qu'ils n'ont pas, mais qu'ils veulent croire posséder, nous les entendrions déclarer que la représentation municipale telle qu'elle nous est donnée ne sert qu'à rendre l'Administration irresponsable de ses actes.

Ils conviendraient avec nous qu'une commission municipale ferait œuvre plus utile qu'un conseil auquel l'administration se plaît à mettre un bâillon.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 mars 1910)

LE DÉPART DU RÉSIDENT-MAIRE. — M. Tournois, qui doit partir par le « Gange », a demandé un congé de dix jours à passer au Tonkin avant son départ. Pendant ce temps, M. Boucher, premier adjoint, remplira les fonctions de maire. Nos édiles auront le droit d'être satisfaits. Le principe est sauvé. Après le départ de M. Tournois, M. Hauser viendra prendre la direction des affaires municipales.

Félix HAUSER, résident-maire

NOUVELLES D'EXTRÊME-ORIENT
(*Le Petit Marseillais*, 27 avril 1910)

M. Hauser, notre excellent ami, qui fut commissaire général au Tonkin à l'Exposition coloniale de Marseille, vient d'être nommé maire d'Haïphong. C'est un administrateur de premier ordre et nous sommes heureux de lui adresser nos félicitations

Mutations et nominations dans le personnel colonial
Indochine
(*La Dépêche coloniale*, 17 juin 1910)

Hauser, administrateur de 1^{re} classe des services civils, maire de Haïphong.

COURRIER D'INDO-CHINE
(*Le Journal des débats*, 1^{er} octobre 1910, p. 2)

Marseille, le 29 septembre.

M. Hauser, maire de la ville d'Haïphong, vient de prendre un arrêté interdisant aux officiers chinois, actuellement dans cette ville, de se promener en grande tenue, sabre au côté.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 août 1911, p. 2)

LE PONT DU LACH-TRAY. — Le pont du Lach-Tray, qui devait être ouvert à la circulation, aujourd'hui jeudi 24 août, a été barré ce matin par des chaînes et ne sera ouvert au public qu'à partir du 1^{er} septembre. Un différend qui s'est élevé entre la municipalité et la société civile de Doson au sujet de la perception des droits de péage, est cause de ce retard à tout point de vue fâcheux.

Il est à souhaiter qu'une entente intervienne d'ici samedi pour permettre aux excursionnistes se rendant à Doson de franchir le Lach-Tray en toute rapidité

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 août 1911, p. 2)

CONCERT MILITAIRE. — Nous croyons savoir que M. Hauser, résident maire, a eu l'excellente pensée de faire donner de temps en temps, jusqu'à la fin de cet été, les concerts du jeudi au Lach-Tray.

Si nous sommes bien informés, la question d'éclairage serait, d'ores et déjà résolue et il ne resterait plus qu'à régler celle du transport des musiciens, l'autorité militaire n'ayant fait aucune objection au projet.

Espérons que cette question sera rapidement résolue et que, dès jeudi prochain, commenceront les concerts du Lach Tray qui seront fort bien accueillis de la population.

(*Les Annales coloniales*, 15 février 1912)

Hauser, maire d'Haïphong, le lieutenant Renaud

Les élections municipales aux colonies
INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 11 mai 1912)

Haïphong. — Élus : Merche, Paquin, Porchet, Barrière, Jacques, Poinset, Héraud, Godeau, Sauvel, Gérodelle [Girodolle], Malot, Bauchet [Bouchet].
Hanoï. — Ballottage pour les sièges français.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 juin 1912)

AU CONSEIL MUNICIPAL. — Le résident supérieur a accepté la démission de membre du conseil municipal donnée à la dernière réunion par M. le commandant Bouchet.

M. Simoni a chargé le résident-maire d'exprimer au démissionnaire tous les regrets que lui cause sa démission et de le remercier du concours éclairé et dévoué qu'il n'a cessé de donner à l'administration de la ville.

INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 13 août 1912)

M. Hauser, administrateur-maire de la ville de Haïphong, partant en France à la fin de ce mois, M. Tournois, résident de Sôn-Tay, sera appelé à le remplacer.

Odon-Georges-Pierre TOURNOIS, résident-maire (3)

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 novembre 1912)

L'ARRIVÉE DE M. TOURNOIS. — Vendredi soir, par le train de 1 h. 55, M. Tournois; résident-maire, accompagné de Mme et de Mlle Tournois, est arrivé à Haïphong.

Il a été reçu, sur le quai de la gare, par M. Paquin, 1^{er} adjoint, entouré de tout le conseil municipal ; M. Vérignon, administrateur de la zone ; le Dr Forest ⁶, médecin de la municipalité ; le commissaire de police, et de nombreux amis personnels, venu pour saluer M^{me} Tournois.

Nous renouvelons à M. Tournois nos souhaits de bienvenue.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 décembre 1912)

COMMISSION THÉÂTRALE. — La commission théâtrale composée de MM. Bazin*, directeur de la Banque, et Héraud, s'est réunie vendredi matin, sous la présidence de M. Tournois, pour statuer sur une demande de résiliation d'un violon de l'orchestre présentée par M. Cervières.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juin 1913)

LE CONSEIL MUNICIPAL. — La mort de M. Nguyễn-Duc-Du, dit Ich-Long-Hiêu, membre annamite du conseil municipal, que nous annonçons hier, porte à trois le nombre des vacances existant dans cette assemblée. Le commandant Bouchet, peu de temps après les élections, et M. Nguyễn-huu-Thu dit Sen, comme fournisseur de la ville, ont en effet démissionné de leurs fonctions. Il devra donc, régulièrement, être procédé avant peu à des élections complémentaires pour pourvoir ces trois sièges vacants.

Chronique de Haïphong
VOYAGE DU GÉNÉRAL TSAÏ

⁶ [Alphonse Forest](#) (1877-1962) : médecin de la municipalité de Haïphong, futur administrateur de sociétés, deuxième adjoint au maire d'Haïphong, etc.

(*L'Avenir du Tonkin*, 18 octobre 1913)

S.E. Tsai est arrivée hier soir, à 10 h 35, à Haïphong, saluée à la gare par M. Tournois qui avait revêtu, pour la circonstance, la tenue d'été d'administrateur de 1^{re} classe

Gouma (Cyriaque Antoine) sur base Léonore LH :
Chev. LH du 31 déc. 1913 (Grand Chancelier), [parrainé par Pierre Tournois, adm. de la ville d'Haïphong](#), chev. LH : anc. chef pilote de la division navale du Tonkin.

[Léon JACOB-PAQUIN](#), maire *p.i.*

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 avril 1914)

RESIDENCE-MAIRIE. — Conformément aux distinctions du décret de 1908 sur les municipalités, M. Paquin, 1^{er} adjoint, remplira les fonctions de maire pendant la durée de l'absence de M. Tournois, rentrant en France par le courrier du 4 mai.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES. — S. M. Sisowath, roi du Cambodge, vient de décerner à MM. Tournois ; le docteur Forest ; Paquin, 1^{er} adjoint, la médaille du Moniséráphon.

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 avril 1914)

LA ZONE SUBURBAINE. — Le gouverneur général vient de décider, par arrêté du 14 courant, que, pendant toute la durée de l'intérim de M. Paquin comme maire de Haïphong, la pôle suburbaine relèvera directement de la résidence supérieure au même titre que les différents provinces.

Les pouvoirs précédemment conférée à M. Tournois, maire de la ville, seront conférés à M. Wintrebert en sa qualité de délégué de la zone suburbaine et à dater du jour de la passation de service de M. Tournois à M. Paquin.

INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 6 juin 1914)

M. Tournois, administrateur de 1^{re} classe des S. C., maire de Haïphong, étant en congé administratif, M. Paquin, premier adjoint, le remplace.

Pendant toute la durée de l'intérim de M. Paquin comme maire de la ville de Haïphong, la zone suburbaine de Haïphong relèvera directement de la Résidence supérieure au Tonkin au même titre que les différentes provinces du Tonkin.

Les pouvoirs de M. Tournois seront, pour cette région, conférés durant ce temps à M. Wintrebert, administrateur de 5^e classe des S. C., en sa qualité de délégué de la zone suburbaine de Haïphong.

René-Gaston-Georges MASPERO, résident-maire

Georges Maspero, ayant surveillé l'impression de sa *Grammaire khmère* pour laquelle il fallut fondre des caractères cambodgiens, obtint de repartir pour l'Indochine à la fin de 1915.

Il est résident-maire de Haïphong jusqu'en juillet 1918. La difficile situation financière de la ville ne permet que de modestes travaux d'assainissement et d'embellissement, et les troubles de Chine en faisant un lieu de passage d'agitateurs sudistes ou nordistes, la tâche de résident-maire est surtout une tâche de police ⁷.

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 20 décembre 1915, p. 1490)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine en date du 7 décembre 1915, est rapporté l'arrêté du 17 novembre 1915 en ce qui concerne la désignation de M. Maspero, administrateur de 1^{re} classe des services civils de l'Indochine.

M. Maspero (Gaston-René-Georges), administrateur de 1^{re} classe des services civils de l'Indochine, précédemment en service en Cochinchine, rentrant de congé, est mis à la disposition du résident supérieur au Tonkin pour remplir les fonctions de résident-maire de la ville de Haïphong, en remplacement de M. Tournois, administrateur de 1^{re} classe, appelé à une autre destination.

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1918, p. 881)

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indochine, en date du 16 juin 1918 :

M. Vérignon, administrateur de 4^e classe des services civils, chef du secrétariat de la mairie de Haïphong et délégué de la zone suburbaine, aura, à la date du départ de M. Maspero, administrateur de 1^{re} classe des services civils, maire de la ville de Haïphong, et pendant toute la durée de l'intérim de M. Paquin comme maire de la ville de Haïphong, les pouvoirs précédemment conférés à M. Maspero par l'article 4 de l'arrêté du 28 décembre 1911.

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine, en date du 16 juin 1918 :

M. Paquin, premier adjoint, est chargé provisoirement des fonctions de maire de la ville de Haïphong, à compter de la date d'embarquement de M. Maspero pour la Cochinchine.

INDOCHINE (*La Dépêche coloniale*, 9 juillet 1918)

Par décret en date du 1^{er} juillet 1918, rendu sur la proposition du ministre des colonies, M. Maspero (René), administrateur de 1^{re} classe des services civils de

⁷ Nécrologie de Georges Maspero, par Éveline Porée-Maspero (sa fille)(*Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient*, tome 43, 1943. pp. 155-161).

l'Indochine, placé dans la position hors cadres pour exercer les fonctions de résident-maire à Haïphong, a été réintégré dans son cadre d'origine.

Émile METAIREAU résident-maire

SERVICES CIVILS DE L'INDOCHINE
(*La Dépêche coloniale*, 1^{er} octobre 1918)

Par décret en date du 6 septembre 1918, rendu sur la proposition du ministre des colonies, M. Metaireau (Émile), administrateur de 2^e classe des services civils de l'Indochine, a été placé dans la position hors cadres, en service détaché, pour exercer les fonctions de résident maire de Haïphong.

Lucien Émile LEMAIRE, administrateur-maire

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1920, p. 825-826)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine, en date du 9 avril 1920 :

M. Lemaire (Lucien Émile), administrateur de 1^{re} classe des Services civils, mis à la disposition du résident supérieur au Tonkin, est désigné pour remplir les fonctions d'administrateur-maire de la ville de Haïphong en remplacement de M. Métaireau, administrateur de 2^e classe des services civils, en instance de départ en congé.

La désignation de M. Lemaire n'aura son effet qu'à compter du jour du départ en congé de M Métaireau.

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1920, p. 167)

Par arrêté du gouverneur général p.i. de l'Indochine en date du 10 janvier 1920 :

M. Dupuy (Charles-Marie-Gaston), administrateur de 2^e classe des services civils, précédemment eu service au Gouvernement Général de l'Indochine, rentrant de France, est mis à la disposition du résident supérieur au Tonkin.

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1920, p. 967)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine, en date du 5 mai 1920 :

Est rapporté l'arrêté du 9 avril 1920 portant désignation de M. Lemaire, administrateur de 1^{re} classe des services civils, comme administrateur maire de la ville de Haïphong.

M. Lemaire (Lucien-Émile), administrateur de 1^{re} classe des services civils, mis à la disposition du résident supérieur au Tonkin, est désigné pour remplir les fonctions de directeur des bureaux de la résidence supérieure au Tonkin en remplacement de M. Duval de Sainte Claire, administrateur de 2^e classe des services civils, décédé.

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine, en date du 5 mai 1920 :
M. Paquin, premier adjoint, est chargé provisoirement des fonctions de maire de la ville de Haïphong, en remplacement de M. Métaireau, administrateur de 2^e classe des services civils, parti en congé.

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine en date du 5 mai 1920 :
Pendant toute la durée de l'intérim de M. Paquin, comme maire de la ville de Haïphong, la zone suburbaine de Haïphong relèvera directement de la résidence supérieure au Tonkin au même titre que les différentes provinces du Tonkin.
Les pouvoirs précédemment conférés par l'article 4 de l'arrêté du 28 décembre 1911 à M. Métaireau, administrateur de 2^e classe des services civils, maire de la Ville de Haiphong, seront conférés à M. Romanetti, administrateur de 4^e classe des services civils, en sa qualité de délégué de la zone suburbaine de Haïphong à dater du jour de la prise de service de M. Paquin.

Promotion dans la Légion d'honneur
MINISTÈRE DES COLONIES
(*Journal officiel de la République française*, 30 septembre 1920)
(*L'Écho annamite*, 5 octobre 1920)

Par décret en date du 28 septembre 1920, ont été promus et nommés dans l'Ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de chevalier :

Jacob Paquin (Léon), négociant en Indo-Chine, premier adjoint au maire et président intérimaire de la chambre de commerce de Haïphong ; 6 ans de services militaires, deux campagnes de guerre. Titres exceptionnels : conseiller municipal depuis 1904, et premier adjoint de Haïphong depuis 1912; n'a cessé, par tous ses efforts, d'accroître la prospérité de cette ville dont il a été deux fois maire. A rempli deux fois les fonctions de président intérimaire de la chambre de commerce de Haïphong, et a rendu, dans ces fonctions qu'il occupe encore, de précieux services à la colonisation française.

Charles DUPUY, résident maire

TONKIN
Les événements et les hommes
(*Les Annales coloniales*, 16 décembre 1921)

— Le consul du Japon à Haïphong a donné, le 31 octobre, dans les salons de l'hôtel du Commerce, une réception des plus brillantes en l'honneur de l'anniversaire de Sa Majesté l'Empereur du Japon.

Au cours de la réception, le consul a prononcé en japonais un discours dans lequel il a dit : « les étroites relations politiques, commerciales et sociales entre nos deux pays ont tendance à se rapprocher encore davantage et je suis vivement touché de voir qu'elles se manifestent aussi ouvertement ici en Extrême-Orient. »

M. Dupuy, résident maire, représentant le gouverneur général, a répondu au consul par un discours dans lequel il a dit : « Les liens d'amitié noués solidement entre les deux nations pendant la guerre mondiale ne peuvent que se resserrer en Extrême-Orient par

l'exercice grandissant de nos traditionnels rapports de bon voisinage et le développement mutuel des relations commerciales et maritimes qui intéressent, au premier chef, le port et la cité industrielle d'Haïphong.

C'est de tout cœur que nous levons, avec vous, notre verre en l'honneur de Sa Majesté impériale, et nous associons à ce toast la nation japonaise toute entière. »

Le Consul du Japon à Saïgon a donné le même jour une brillante réception à l'Hôtel Continental où 120 personnes environ étaient réunies.

Haïphong
ÉLECTIONS MUNICIPALES.
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 février 1922)

Nous apprenons avec plaisir que messieurs Fauvel, Fafart, Forest et Chenu sont candidats aux prochaines élections municipales.

Chacun de ces messieurs est, à très juste titre, fort estimé de la population et cette liste de quatre noms a les plus grandes chances d'obtenir la confiance des électeurs.

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 février 1922)

NETTOYAGE DE LA VILLE. — Presque sans pression, simplement en le demandant aux propriétaires de la ville, M. Dupuy, résident-maire, avait obtenu que les maisons soient rebadigeonnée de frais lors du passage du maréchal Joffre.

Seul la service des bâtiments civils fit preuve de sourde obstruction, et sans doute pour marquer son indépendance, étala la lèpre sordide qui envahit ses immeubles. En face du garden party, le Trésor, par exemple, exhibait sa crasse moussue.

Mais maintenant que le service des bâtiments civils a bien prouvé qu'il faisait la nique aux règlements (car un texte précise que les façades des maisons doivent être ravalées au moins tous les deux ans et il s'en soucie peu) maintenant, écrivions-nous, qu'il veuille bien.être aimable, nous savons tous qu'il est omnipotent mais plutôt qu'il considère que c'est avec timidité et fort humblement que nous lui demandons de nettoyer ses saletés.

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 février 1922)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Je suis sûr, Messieurs, d'être votre interprète en exprimant à M. Dailly, tous les regrets que nous cause sa démission qui prive le conseil d'un concours précieux et en le priant de relever, avec notre amical souvenir, nos meilleurs vœux de bonne santé et de réussite dans la carrière nouvelle qu'il vient d'embrasser.

Je suis heureux, maintenant d'avoir à souhaiter la bienvenue à M. le docteur Forest, messieurs Fauvel, Chenu et Caron que la confiance de nos concitoyens vient d'envoyer siéger au conseil municipal.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mai 1922, p. 1, col. 4)

CEUX QUI NOUS QUITTENT. — Par l'*Amazone*, le 5 courant, doit nous quitter M. Girodolle qui se rend à l'Exposition de Marseille comme délégué de la chambre de commerce de Haïphong. Son absence ne sera pas de longue durée et nous escomptons bien le revoir parmi nous à la fin de cette année.

Nous nous en voudrions de ne point lui adresser nos vœux de bonne traversée et d'excellent séjour.

Voici dix sept années, croyons-nous, qu'il n'a pas revu la terre de France, mais quand il touchera les rives de la vieille cité phocéenne, il y pourra personnifier le colonial laborieux et intègre.

Nous le voyons assez mal s'y reposant ; il y défendra nos intérêts avec l'énergie et aussi, disons le mot, l'obstination qui lui est propre, et nous l'en remercions.

Une autre mission, très agréable celle-là, lui est dévolue. Il est qualifié par ses collègues du conseil municipal pour représenter la ville de Haïphong près les habitants de Chavignon, notre filleule.

Soyons assurés qu'il le fera de façon cordiale et avisée, et puisque l'occasion se présente pour nous de parler de Chavignon, nous aimerions assez qu'il traduise à sa population qu'elle est bien sobre de « communiqués ».

Certes nous ne lui demandons pas de lettres de remerciements : c'est nous qui sommes les très grands obligés de ces douloureuses victimes de la Grande Guerre. À côté de cela, nous aimerions à connaître plus intimement leurs maux et leurs peines, surtout pour les atténuer dans la mesure du possible.

M. Girodolle leur dira-t-il cela ? Nous n'en savons rien, mais nous savons bien qu'il saura prendre contact lui, très laborieux, avec les très laborieux artisans de la reconstitution de notre patrimoine national.

Et ce nous est une raison de plus pour lui renouveler une fois encore, nos meilleurs vœux d'excellente traversée et de bon séjour en la Mère Patrie.

Haïphong
À la mairie
(*France Indochine*, 3 juin 1922)

C'est samedi 3 juin que M. l'administrateur-maire Dupuy quitte Haïphong pour se rendre à Cao bang où il présidera la cour criminelle. Il y a une soixantaine d'accusés à juger ; l'absence de M. Dupuy durera près d'un mois.

M. L. Paquin, 1^{er} adjoint, chevalier de la Légion d'honneur remplira les fonctions de maire, et M. de Sourdeval administrateur de la zone, sera chargé des affaires administratives.

Haïphong
CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 1922.

Présidence de M. C. Dupuy, administrateur-maire (décédé).

Présents : MM. Paquin, premier adjoint ; Gué, deuxième adjoint, Fieschi, Dr Forest, Fauvel, Chenu, Caron, Nguyễn-Ngoc-Phong dit Sy-Ky, Nguyễn-Huu-Thu dit Sen, conseillers municipaux.

Assistants : MM. de Sourdeval, chef du secrétariat ; Gautier, chef des Travaux municipaux.

SERVICES CIVILS DE L'INDOCHINE
(*Dépêche coloniale*, 18 mai 1923)

M. Dupuy, administrateur de 1^{re} classe des services civils de l'Indochine, dans la position hors cadres pour exercer les fonctions de résident-maire de Haïphong, a été réintégré dans les cadres.

Jean KRAUTHEIMER, résident maire (1)

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 avril 1923)

LE NOUVEAU RÉSIDENT-MAIRE DE HAÏPHONG. — M. Krautheimer, administrateur de 1^{re} classe, des Services civils de l'Indochine, est mis à la disposition du résident supérieur au Tonkin et désigne pour remplir les fonctions de résident-maire de la ville de Haïphong, en remplacement de M. Paquin, premier adjoint, chargé provisoirement de ces fonctions.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 mai 1923)

CONSEIL MUNICIPAL. — Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 29 mai à huit heures 45, sous la présidence de M. Krautheimer, résident-maire. Étaient présents : M. Paquin, premier adjoint ; MM. Girodolle, Godelu, le Dr. Forest, Fauvel, Fieschi, Caron, Porchet, Sen, Sy ky, Pham-duc-Hing. Assistaient également à la séance : MM. Dessalle, trésorier payeur ; Gautier, chef des Travaux municipaux ; de Sourdeval, administrateur adjoint ; Augeyrolle, chef comptable à la mairie.

Tout d'abord, M. Krautheimer dit quelques mots au sujet de son entrée en fonctions comme président du conseil municipal. M. Paquin répond, au nom de l'assemblée, quelques paroles aimables.

Ensuite a lieu la désignation d'un secrétaire. M. Fauvel est désigné ; M. Krautheimer reprend la parole :

Messieurs,

MM. Gué, 2^e adjoint, et Chenu, conseiller municipal, venant de partir pour France, il convient de les remplacer au sein des commissions dont ils faisaient partie.

Commission des finances : il convient de remplacer comme suppléant M. Fauvel qui, lui même, a remplacé M. Gué, titulaire. Maintien du *statu quo*.

Commission des travaux : à remplacer M. Chenu titulaire et M. Gué suppléant. *Statu quo* maintenu.

Commission des patentes : M. Paquin avant remplacé M. Théard comme titulaire doit être remplacé comme suppléant. *Statu quo* maintenu.

Commission des adjudications et marchés : M. Gué suppléant est à remplacer. *Statu quo* maintenu.

Commission des abattoirs et marchés : M. Caron ayant remplacé M. Martin, un suppléant est à désigner à la place de M. Caron. *Statu quo* maintenu.

Commission de la bibliothèque : M. Gué à remplacer comme titulaire. *Statu quo* maintenu.

Commission des fêtes : M. Chenu est à remplacer comme suppléant. *Statu quo* maintenu.

Commission du mont-de-piété : MM. Chenu et Gué sont à remplacer comme titulaires ; remplacés par MM. Fauvel et Godelu.

.....
Affaires courantes.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
LES OBSÈQUES DE M. CYRIAQUE GOUMA
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 septembre 1923)

Discours prononcé par M. l'administrateur Krautheimer

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 février 1924)

OBSÈQUES. — Les obsèques de M. Henri, Joseph, Aimé Saint-Hillier, le très regretté chef de bureau de la mairie de Haïphong, décédé le premier février 1924 dans sa cinquantième année, ont eu lieu à Haïphong le samedi 2 février.

.....

À la mairie
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 mai 1924)

Après avoir fait une inspection générale dans les divers bureaux de la mairie de Hanoi, notre nouveau Résident-maire, M. l'administrateur Eckert, s'est aperçu qu'il existait dans certains services de la municipalité un personnel indigène trop important, aussi, croyons-nous, aurait-il envisagé la suppression de plusieurs secrétaires détachés à la mairie et dont la présence a été jugée par M. le maire comme n'étant plus indispensable à la bonne marche du service. Cette décision aura également une répercussion heureuse; sur le budget municipal, qui payait jusqu'à ce jour un personnel souvent inutile.

France Indochine.

N. D. L. R. — Les électeurs se souviendront que si, à la séance du 6 décembre dernier, M. de Lovencourt [*sic* : *Louvencourt, des Tabacs de l'Indochine*], rapporteur du budget, osa dénoncer le scandale du personnel trop nombreux : 194 employés coûtant 235.000 \$ contre 68 à Haïphong coûtant 140.000 \$, et signala, entre autres énormités, la présence de 60 employés au soi-disant service du cadastre, M. le Résident maire Mourroux, le modèle du parfait rond-de-cuir, ayant déclaré qu'il se souciait du vœu de M. de Lovencourt comme un poisson d'une pomme et qu'il ne supprimerait pas le plus petit gratte papier, nos pauvres petits conseillers municipaux répondirent : amen, fort dévotement, en jetant sur l'audacieux rapporteur un regard scandalisé.

Eh bien ! de ces 194 ronds-de-cuir dont nos fantoches du conseil municipal ont si docilement admis la nécessité, nous verrons combien il en restera dans deux ou trois mois, maintenant qu'après quatre ans de carence municipale, nous avons enfin un homme et non plus un soliveau à la tête des affaires de la ville. Nous parions bien qu'il n'en restera pas la moitié.

Et les affaires de la capitale n'en marcheront que mieux, ce qui n'est pas difficile, car elles ne marchaient plus du tout.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 mai 1924)

CONSEIL MUNICIPAL. — Le conseil municipal s'est réuni à la mairie, le lundi 12 mai, à 20 heures 45, en séance ordinaire sous la présidence de M. Krautheimer, résident-maire.

Assistaient à cette séance : MM. Paquin, premier adjoint, Fieschi, Godelu, Forest, Girodolle, Chenu, Caron, Sen, Nam-Sinh, Sy-Ky, conseillers municipaux.

MM. Baron, trésorier payeur ; Gautier, chef des travaux municipaux ; Pazat, administrateur adjoint ; Augeyrolle, comptable à la mairie, prirent également place autour de la table des délibérations.

M. Fieschi est désigné comme secrétaire de la séance.

M. Krautheimer prend la parole et confirme, en ajoutant quelques mois aimables à l'adresse de M. Gué, la démission de notre conseiller municipal et deuxième adjoint, démission acceptée le 18 mars par M. le résident supérieur.

Sur sa demande, l'assemblée désigne au scrutin secret M. le Dr Forest qui remplira désormais les fonctions de deuxième adjoint.

Le conseil régularise ensuite diverses consultations à domicile :

.....

CONSEIL MUNICIPAL
(suite et fin)
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 mai 1924)

.....
Question diverses. — M. Paquin demande ensuite à M. le résident maire d'envoyer un télégramme de condoléances au nom du conseil et de la ville à la famille de M. le commandant Bouchet, récemment décédé. M. Bouchet avait été conseiller municipal à Haïphong. La demande de M. Paquin a reçu l'approbation unanime.

.....

Léon JACOB PAQUIN, maire *p.i.*

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1924, p. 3152)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 13 novembre 1924,

M Krautheimer Jean-Félix, administrateur de 1^{re} classe des services civils de l'Indochine, est désigné pour remplir par intérim les fonctions de résident supérieur au Tonkin.

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 13 novembre 1924,
M. Paquin, premier adjoint, est chargé provisoirement des fonctions de maire de la ville de Haïphong pendant l'absence de M. Krautheimer, administrateur de 1^{re} classe des services civils, désigné pour remplir par intérim les fonctions de résident supérieur au Tonkin.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 décembre 1924)

MATINÉE DE BIENFAISANCE. — La matinée de bienfaisance donnée sous le patronage de madame Krautheimer au bénéfice de l'Œuvre des colonies de vacances a eu lieu le dimanche 7 décembre 1924, à 15 h. 30, avec un succès sans précédent dans nos annales haïphonnaises, au dire des plus vieux coloniaux.

.....
L'organisation fut parfaite, des buffets abondamment pourvus étaient tenus par mesdames Jusserand, Desjardins, d'Etchandy, Barbotin, Ferrier, Barondeau et Brasey.

Les commissaires étaient MM. Layec, Larivière, Nicolas, Sourdes, Oppenheim et Séchaud.

VILLE DE HAÏPHONG
(*Annuaire général de l'Indochine*, 1925, p. 251)

POPULATION

Européens.	
Français	1.869 (non compris les militaires au nombre de 216).
Etrangers	133
Indigènes	85.817
Annamites de l'Annam	358
Chinois	15.386.
Indiens	44
Japonais	54
Métis :	
Français	172
Etrangers	—
Total	103.883

Contribuables annamites payant la taxe municipale : 22.716

M. Paquin (Léon-Jacob), chev. LH, premier adjoint, faisant fonctions de maire.

Conseil municipal.

MM. Paquin, 1^{er} adjoint maire p. i., président;
le dr Forest, 2^e adjoint;
Porchet, conseiller municipal ;

Fieschi, —
Girodolle, —
Martin,
Godelu, —
Fauvel, —
Chenu, --
Caton, —
Ng.-ngoc-Phong dit Sy-Ky, conseiller municipal ;
Lê-van-Thûoc dit Nam-Sinh, —
Nguyễn-huu-Thu dit Sen, —
Pham-duc-Hinh, —

Commission des finances.

MM. Paquin, membre;
le Dr. Forest, —
Girodolle, —
Nguyễn-huu-Thu, —
Nguyễn-ngoc-Phong, —
Fauvel, suppléant ;
Pham-duc-Hinh, suppléant.

Commission des travaux.

MM. Godelu, membre;
Fieschi, —
Chenu, —
Porchet, —
le Dr Forest, —
Lê-van-Thuoc dît Nam-Sinh, membre ;
Pham-duc-Hinh, membre ;
Nguyễn-huu-Thu dit Sen, suppléant.

Commission des patentes et de l'impôt foncier-

MM. Fieschi, membre ;
Godelu, — .
Caron, —
Lê-van-thuoc, —
Paquin, suppléant ;
Nguyễn-ngoc-Phong, suppléant ;

Commission des adjudications et marchés.

MM. Godelu, membre ;
Girodolle,
le Dr. Forest, suppléant.

Commission des abattoirs et marchés.

MM. Fieschi membre ;
Martin, —
le Dr Forest, —
Pham-duc-Hinh, membre ;
Caron, suppléant.

Commission de la bibliothèque.

M. le dr Forest, membre

Commission des fêtes.

MM. Fauvel, membre ;
Caron, —
Girodolle, . —
Godelu,
Nguyễn-huu-Thu,
Lê-van-Thuoc, —
Chenu, suppléant ;
Nguyễn-ngoc-Phong, suppléant.

Commission des listes électorales.

A— Commission d'établissement.

Liste française - M. Paquin.
Liste annamite: M. Nguyễn-huu-Thu.

B — Commission de révision.

Liste française : MM. Paquin, Godelu, un délégué du Résident supérieur ;
Liste annamite: MM. Martin ;
Nguyễn-ngoc-Phong ;
Nguyễn-huu-Thu.

Commission du mont-de-piété.

MM. Godelu ;
Chenu.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

ÉLECTIONS MUNICIPALES

(*L'Avenir du Tonkin*, 29 avril 1925)

Messieurs Bach-Thai Buoï et Nguyễn-Huu-Thu dit Sen, armateurs et membres de la chambre de commerce de Haïphong, ont l'honneur de porter à la connaissance de messieurs les électeurs annamites de leur ville que, pour raisons personnelles, ils retirent leurs candidatures aux prochaines élections municipales du 3 mai 1925.

Bach-Thai-Buoï
Nguyễn-Huu-Thu dit Sen.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

ÉLECTIONS MUNICIPALES

(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mai 1925)
(*L'Écho annamite*, 5 mai 1925)

L'élection intégrale des membres français du conseil municipal a donné les résultats suivants :

Électeurs inscrits 584
Votants 381

Bulletins nuls 4
Suffrages exprimés 379
Majorité : 190

Sont élus :
MM. Paquin 329 voix
Fieschi 301 »
Fauvel 282 »
Coupard 280 »
Porchet 275 »
Dr Forest 270 »
Chenu 245 ».
Godelu 242 »
Feutrier 234 »
Vernet 227 »
Girodole 208 »
Caron 206 »

Il n'y a pas de ballottage.

Les autres candidats ont obtenu :
MM. Robert 196 voix
Panier 192 »
Massimi 25 »
Boe 23 »
Coulrier 8 »
Colin 7 »
Caron 20 »
Tirard 6 »

Divers candidats ont obtenu de 1 à 5 voix.

L'élection intégrale des membres annamites au conseil municipal, scrutin du dimanche 3 mai 1925, a donné les résultats suivants :

Nombre d'électeurs inscrits : 307 ; nombre de votants : 261 ; Bulletins blancs ou nuls : Suffrages exprimés 250 ; majorité absolue 128.

MM. Lê van-Chuoc dit Nam-Sinh 193 voix ÉLU
Ng. ngoc-Thong dit St-Ky 162 voix ÉLU
Trinh quy Khang 156 voix ÉLU
Do-huu-Thic 61 voix
Cao Vien 61 voix

Un scrutin supplémentaire aura lieu dimanche prochain pour l'élection du 4^e conseiller.

Jean KRAUTHEIMER, résident maire (2)

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(L'Avenir du Tonkin, 19 mai 1925)

À LA MAIRIE. — Monsieur Krautheimer reprenant ses fonctions de résident-maire, M. Paquin cesse donc d'être maire à partir du dix huit, et redevient premier adjoint.

Pendant tout le temps qu'il exerça les fonctions de maire, tous ceux qui eurent affaire à la mairie sont unanimes à reconnaître sa grande courtoisie et son amabilité parfaite.

Les membres de la Presse particulièrement furent toujours bien accueillis et reçurent auprès de monsieur Paquin tous les renseignements et trouvèrent toutes les facilités pour l'accomplissement de leur service.

Au nom de l'*Avenir* et en notre nom personnel, nous prions monsieur Paquin d'agréer l'expression de notre sincère reconnaissance.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

CONSEIL MUNICIPAL

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mai 1925)

.....
Le conseil procéda ensuite à la désignation des membres des diverses commissions, ainsi que suit :

Finances : MM. docteur Forest, Girodolle, Fauvel, Fieschi, Coupard, Sy-Ky, Khang, membres suppléants : MM. Paquin et Feutrier.

Travaux : MM. Godelu, Chenu, Vernet, Feutrier, Caron, Nam Sinh, Thanh.

Fêtes : M. Godelu.

Patentes, Foncier : MM. Girodolle, Chenu, Caron, Fieschi, Coupard, Thanh, membres suppléants MM. Fauvel et Vernet,

Adjudications : MM. Girodolle, Godelu, membre suppléant; M. le docteur Forest.

Théâtre : M. le docteur Forest,

Mont-de-piété : MM. Chenu, Fauvel.

Listes électorales (établissement) : MM. Godelu, Sy Ky,

Listes électorales (révision) : MM Forest, Caron, Nam-sinh, Quang.

Commission sanitaire : M. Godelu.

Bibliothèque : MM. le docteur Forest et Fauvel.

TONKIN

LA VIE ADMINISTRATIVE

Réunion du conseil municipal d'Haïphong

(*Les Annales coloniales*, 3 juillet 1925)

La première réunion du nouveau conseil municipal d'Haïphong a eu lieu le 21 mai sous la présidence de M. Paquin.

Après un discours dans lequel il a souhaité la bienvenue à ses collègues, l'assemblée a procédé à l'élection du premier et du second adjoints. M. Paquin a été élu premier adjoint par quatorze voix sur quinze et le docteur Forest fut élu deuxième adjoint par onze voix sur quinze.

M. Feutrier a été désigné comme secrétaire pour la session.

Le conseil a ensuite procédé à la désignation des membres des diverses commissions.

TONKIN
Au. Conseil municipal de Haïphong
(*Les Annales coloniales*, 15 janvier 1926)

Dans sa séance du 7 décembre dernier, le conseil municipal de la ville de Haïphong a voté la motion suivante soumise par le docteur Forest, à propos de l'application à la Colonie de la réglementation sur les accidents du travail :

« Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de la commission des travaux et en avoir délibéré, émet un avis défavorable à l'application aux indigènes de l'Indochine de la législation du travail telle qu'elle fonctionne en France.

Par contre, il déclare n'être nullement opposé à la mise à l'étude d'une réglementation des accidents de travail qui serait strictement adaptée aux nécessités particulières du pays et en rapport avec les mœurs, les conditions du travail et les contingences locales.

Une telle réglementation, qui pourrait s'inspirer des dispositions de la loi de 1898, ne saurait d'ailleurs être adoptée qu'après un examen approfondi auquel devraient participer les employeurs intéressés, français ou annamites, appelés à donner leur avis sur l'opportunité et la nature des mesures à édicter. »

Dans la Légion d'honneur
Promotion des Colonies
(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1926)
(*JORF*, 20 janvier 1926, p. 820 s)
(*L'Écho annamite*, 20 janvier 1926)

LE-VAN-THUOC, dit NAM SINH, entrepreneur de travaux publics à Haïphong (Tonkin). Conseiller municipal et membre de la chambre de commerce depuis plus de 30 ans, a été un collaborateur précieux pour l'administration française du Tonkin.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 janvier 1926)

DINER EN L'HONNEUR DE M. KRAUTHEIMER*. — Le conseil municipal et la chambre de commerce de Haïphong ont offert jeudi soir à l'hôtel du Commerce un dîner à M. Krautheimer, administrateur-maire de Haïphong, à l'occasion de sa nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

.....

Le gouverneur général à Haïphong
(*Les Annales coloniales*, 7 juin 1926)

M. Varenne, gouverneur général, s'est rendu le mardi 16 mars à Haïphong où il fut reçu à la résidence-mairie par M. Krautheimer, maire, et les membres du conseil municipal. [...]

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1926)

La commission des travaux du conseil municipal de Haïphong s'était prononcée en faveur de la mise en adjudication de l'ancienne poste au prix de 30.000 piastres et la maison Poinsard et Veyret* s'était offerte à acheter l'immeuble.

Mais par 6 voix contre 6 (le maire ayant réservé la sienne), le conseil général a ajourné *sine die* cette vente, le docteur Forest ayant fait remarquer que d'ici la fin du bail qui lie la ville à l'autorité militaire, le terrain de la poste augmenterait beaucoup de valeur.

Louis-Frédéric ECKERT, administrateur maire

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 novembre 1926)

À LA RÉSIDENCE-MAIRIE. — Comme nous le relations hier, à la fin de notre compte-rendu du conseil municipal, notre résident-maire a décidé de rentrer en France et partira, croyons-nous, le 9 décembre par le *Paul-Lecat*.

Il serait remplacé par M. Eckert, ancien résident maire de Hanoï, mais ce n'est pas officiel. Il convient donc de n'accepter cette nouvelle que sous toutes réserves.

Monsieur Krautheimer ne laissera que des regrets parmi les Haïphonnais. D'une grande bonté et très à la hauteur de sa tâche, il sut acquérir l'estime de tous, et des membres de la presse en particulier, qui trouvèrent toujours auprès de lui toutes facilités pour l'accomplissement de leur mission d'informateurs. Nous le prions d'agréer avec tous nos regrets de le voir nous quitter, nos meilleurs souhaits de bonne traversée et de bon congé en France, avec l'espoir de le voir revenir parmi nous.

DÉMISSION. — Monsieur Vernet, conseiller municipal, a offert sa démission, décision regrettable, car il s'occupait avec zèle et compétence des intérêts de notre cité. Quel sera son remplaçant ?

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 novembre 1926)

LE NOUVEAU RÉSIDENT-MAIRE. — M. Eckert Louis-Frédéric, administrateur de 1^{re} classe des services civils de l'Indochine, conseiller titulaire au conseil du contentieux administratif à Hanoï, désigné pour remplir les fonctions de résident-maire de la Ville de Haïphong, en remplacement et au départ en congé de M. Krautheimer, administrateur de 1^{re} classe.

Les élections municipales complémentaires
(*L'Écho annamite*, 14 décembre 1926)

Les résultats des élections municipales complémentaires relatives aux sièges nouvellement créés dans les conseils municipaux de Hanoï et Haïphong sont les suivants :

À Haïphong, aucun candidat n'ayant obtenu le quorum, il y a ballottage pour tous les sièges. Pour les sièges indigènes : ont été élus MM. Hoang Ngoc Bach et Nguyễn Van Tan ; il y a ballottage pour les deux autres sièges.

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 déc. 1926)

Renaud, Robert, Despinoy, élus cm. Haïphong.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 mars 1927)

FONCTION DE RÉSIDENT-MAIRE. — Par arrêté du ministre des colonies en date du 15 février 1927, M. Eckert (Louis), administrateur de 1^{re} classe des services civils, en congé, hors cadres, a été maintenu dans ladite position pour exercer les fonctions de résident-maire à Haïphong, en remplacement de M. Krautheimer, réintégré dans les cadres.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
CONSEIL MUNICIPAL
(*La Volonté indochinoise*, 17 juillet 1927)

Le conseil municipal s'est réuni le 14 juin, à 20 h. 45, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Eckert, administrateur maire.

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de M. Feutrier, excusé.

M. Eckert félicite M. Fieschi de son rétablissement et lui fait part de la satisfaction du conseil de le voir revenir prendre sa place.

Le maire donne lecture de l'arrêté prorogeant la session ordinaire, puis le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

Le conseil, après avoir entendu la lecture du rapport de M. le docteur Forest sur les comptes de l'exercice 1926, le maire s'étant retiré, approuve le budget municipal, le compte des pensions et le budget du mont-de-piété.

Le maire, ayant repris place en séance, donne la parole à M. le docteur Forest pour lire son rapport sur les subventions demandées.

Cette question avait déjà soulevé, à la dernière séance, plusieurs critiques sur le chiffre par trop élevé des subventions demandées.

M. Caron, tenant à expliquer son vote, dit qu'il votera les crédits, mais que, pour certains secours, le Protectorat ou même les autres administrations devraient, à son avis, contribuer aux dépenses.

M. le docteur Forest rappelle son intervention à la commission des finances, indiquant que ces crédits ne devraient être accordés comme encouragement mais non renouvelés chaque année.

Cette façon actuelle de procéder peut être dangereuse, dit M. Paquin, car rien n'empêche de nombreuses sociétés de se former et de considérer comme un droit

l'octroi d'une subvention De plus, certaines associations, comme la société mutuelle, engagent des dépenses sans se préoccuper de savoir si elles ont l'argent pour payer, puis elles sollicitent une subvention de la ville pour se libérer. En accorder, c'est en quelque sorte la récompense de la mauvaise conduite.

Après l'intervention de plusieurs conseillers qui estiment que la seule façon d'accorder ces allocations est de les considérer comme des dons non renouvelables, et le conseil étant de cet avis, les crédits sont accordés.

Le conseil aborde ensuite la discussion des budgets supplémentaires pour l'exercice 1927 et passe au vote des articles.

Le conseil refuse l'achat d'une camionnette et la construction d'une maison pour un chef de poste de la police, l'emplacement paraissant mal choisi et le crédit insuffisant pour l'édification de ce bâtiment.

La pose d'une canalisation d'eau le long du Cua-cam jusqu'à la fabrique de porcelaine est votée malgré l'intervention de M. Caron.

Les crédits, 2 000 piastres, inscrits au chapitre Hôpital indigène* pour la solde d'un infirmier européen sont également refusés.

Le budget a donc été voté, moins des dépenses s'élevant à la somme de 9.450 piastres, que le docteur Forest propose d'affecter à l'achat de terrains pour l'ouverture de voies nouvelles.

M. Caron voudrait voir affecter cette somme à la construction d'un pavillon pour malades européens. Après discussion, la proposition du docteur Forest est approuvée. Cependant, prenant en considération la demande de M. Caron, le conseil décide d'inscrire pour mémoire l'étude d'un hôpital européen.

Vient ensuite la lecture des rapports des commissions des finances et des travaux sur les propositions de M. Danovaro pour l'entretien des squares et des jardins de la ville et qui proposent le rejet de ces propositions que les membres des commissions ne trouvent pas assez claires, ni assez explicites.

M. Fauvel dit que si on ne prend pas en considération les propositions de M. Danovaro, il y aurait lieu de faire exécuter certains travaux faciles à surveiller et à déterminer et qui rendraient ainsi à leur vrai travail des employés de la voirie.

La question est renvoyée devant les commissions pour de nouvelles propositions.

Modalités de l'emprunt. —Le projet d'arrêté sur l'emprunt de la ville de Haïphong est lu et les propositions de la commission sont acceptées.

Les propositions de la Compagnie de commerce et de navigation au sujet de l'achat d'un terrain sis à Haly sont acceptées.

Le projet de concession d'un service de bouages et de vidanges est examiné à nouveau et les conclusions des commissions chargeant le maire de traiter sont approuvées.

Le rapport de la commission sur les bordereaux des prix, y compris le tarif de location et d'entretien des compteurs d'eau et d'électricité, est approuvé.

En ce qui concerne la part contributive aux dépenses d'enseignement franco-annamites, le docteur Forest se demande si le chef de l'administration locale peut imposer à la ville une dépense que la municipalité n'a pas prévue au budget.

Après quelques observations de M. Eckert, le conseil décide que le maire présentera le rapport de la commission au résident supérieur.

Le maire informe le conseil qu'il a reçu une lettre du maire de Chavignon lui faisant connaître qu'il a vu M. Girodolle et que ce dernier avait accepté de représenter la ville de Haïphong le 31 juillet pour l'inauguration de la nouvelle mairie.

Puis, à l'occasion de la visite du *Primauguet*, la municipalité décide de recevoir dignement les équipages de cette belle unité et nommera une commission des fêtes.

Enfin, M. Caron signale au maire que des Chinois* habitant la province de Kiên an viennent s'approvisionner d'eau en ville et cependant ne versent aucune taxe.

POGROM ANTI-CHINOIS D'AOÛT 1927

Une protestation des édiles d'Haiphong
(*La Volonté indochinoise*, 18 septembre 1927)

Haiphong, le 15 septembre 1927
Les membres du conseil municipal de Haiphong
à
Monsieur le résident supérieur
du Tonkin à Hanoï

Monsieur le résident supérieur,
Dans la séance du 13 septembre 1927 du conseil municipal de Haiphong, notre collègue, M. Robert, a lu la déclaration suivante :

Chers Collègues,
« La population haïphonnaise s'étonne du silence du conseil municipal ; tout le monde, en effet, est unanime à reconnaître que le résident-maire n'a pas été à la hauteur de sa tâche pour la répression de l'émeute.

La raison de ce silence est la suivante :

Nous ne voulions pas ajouter au désarroi manifeste de M. le maire, et nous pensions que, de lui-même, il se désisterait de ses fonctions.

Mais puisqu'il reste à la tête de la municipalité et qu'aucune sanction n'intervient, je demande que le conseil municipal formule une déclaration pour se désolidariser de lui. »

Signé : Jean ROBERT.

Ce dernier a demandé à M. l'administrateur-maire d'insérer la susdite déclaration au procès-verbal et de la mettre aux voix.

M. l'administrateur-maire a répondu « qu'il ne la mettait pas aux voix, et passait à l'ordre du jour ».

Cette déclaration reflète cependant le sentiment général de la population de la ville, ainsi que des membres français du conseil.

Dans ces conditions, et pour nous permettre de renseigner nos mandants, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir nous faire connaître les résultats de l'enquête demandée par le conseil municipal, dans sa séance du 26 août.

Veillez agréer, Monsieur le résident supérieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Signé : MM. PAQUIN, FOREST, PORCHET, CHENU, FIESCHI, FAUVEL, FEUTRIER, CARON, RENAUD, ROBERT, GEOFFRAY, DESPINOY.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 octobre 1927)

À LA MAIRIE. — Comme nous le laissions supposer hier, M. le résident-maire va nous quitter pour prendre la direction du bureau du tourisme.

Henri-Auguste KLEIN, résident maire

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 octobre 1927)

À LA MAIRIE. — M. Klein, administrateur des services civils, prendra possession des fonctions d'administrateur-maire vers la fin du mois probablement.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 octobre 1927)

À LA MAIRIE. — M. Klein, administrateur des services civils, prendra possession des fonctions d'administrateur-maire vers la fin du mois probablement.

LE SUCCESSEUR DE M. ECKERT. — M. Klein, administrateur de 2^e classe des services civils de l'Indochine, résident de France à Lao-kay, est désigné pour remplir les fonctions de résident-maire de la ville de Haïphong.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
AVIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 novembre 1927)

L'Administrateur-Maire a l'honneur d'informer le public que la circulation des véhicules sera interrompue rue Dominé, entre les rues de Négrier et Francis-Garnier, à compter du mercredi 16 novembre, en raison de la construction d'un égout.

Haïphong, le 11 novembre 1927.

L'Administrateur-Maire
H. Klein

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 novembre 1927)

PROJET DE CRÉATION D'UN CORPS DE VOLONTAIRES. — Jeudi dernier, une commission composée de MM. Klein, résident-maire, Virgitti, administrateur chef du secrétariat, Fauvel, Despinoy, conseillers municipaux, s'est réunie pour l'examen du projet de formation d'un groupement qui sera dénommé *Corps de volontaires haïphonnais*.

Avant de donner de plus amples renseignements, nous préférons attendre que la question bien étudiée soit au point, et la création de cette nouvelle formation décidée officiellement.

Des corps de volontaires existent déjà à Canton, Shanghai, Hongkong et en d'autres villes encore, et leur rôle au cours d'émeutes ou autres genres de troubles fut toujours des plus utiles, soit en assurant la protection des habitations, des femmes et des enfants, soit en maintenant en respect des foules hostiles et surexcitées par l'appât du pillage.

Bien que notre ville ne soit pas, heureusement pour nous, aussi exposée à voir se produire des troubles que le sont les villes de Chine, ceux que nous eûmes à constater et à subir en août dernier, doivent nous donner à réfléchir et ne nous faire négliger aucune précaution pour en éviter le retour.

Laissons les railleurs plus ou moins spirituels et sensés exercer leur verve au sujet du projet en question ; les œuvres les plus utiles ont toujours des détracteurs à leur début. Quant à nous qui pouvons invoquer une longue expérience des gens et des choses de ce pays, nous ne pouvons que féliciter les promoteurs de ce projet de création d'un corps de volontaires et leur conseiller de continuer à étudier la question. Du reste, le grand nombre d'adhésions recueillies, sans compter celles qui viendront ensuite, leur prouvera l'utilité de l'œuvre qu'ils veulent mener à bien.

(*JORF*, 20 novembre 1927)
(*Les Annales coloniales*, 24 novembre 1927)

Par arrêté du ministre des colonies en date du novembre 1927, M. Klein (Henri-Auguste), administrateur de 2^e classe des services civils de l'Indochine, a été placé dans la position de congé hors cadres, pour exercer les fonctions de résident maire à Haïphong, en remplacement de M. Eckert, réintégré dans les cadres.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 novembre 1927)

CONSEIL MUNICIPAL. — Le conseil municipal s'est réuni lundi 21 novembre à 20 h. 45 sous la présidence de M. Klein, administrateur résident-maire, qui pour la première fois tenait part aux travaux de nos édites. Étaient présents : MM. Pnquin, premier adjoint, Forest, Chenu, Caron, Girodolle, Feutrier, Porchet, Geoffray, Robert, Fieschi, Despinoy, Fauvelle, conseillers municipaux, Favey, administrateur chef du secrétariat, Gauthier, ingénieur chef des travaux municipaux, les conseillers municipaux indigènes, etc.

Monsieur le résident-maire en déclarant la séance ouverte prononça l'allocution suivante :

Messieurs,

Au moment où, pour la première fois, je me trouve appelé à l'honneur de présider le conseil municipal de la ville de Haïphong les premières paroles qui me montent aux lèvres sont de gratitude d'abord et de condoléances, ensuite.

De gratitude pour le bienveillant et confiant accueil que, tous, vous avez bien voulu réserver à l'homme inconnu de la plupart d'entre vous et à l'homme nouveau que je suis en matière d'administration municipale.

De condoléances pour la tristesse que vous devez éprouver à la constatation du vide que laisse au sein de votre assemblée la disparition du regretté conseiller M. Godelu.

Avant que de nous mettre résolument au travail, et vous allez voir que ce terme n'est pas un vain mot, je veux vous exprimer, à mon tour, quelle joyeuse surprise, quelle fierté j'ai éprouvées en apprenant qu'un choix flatteur me tirait soudain de ma province frontière éloignée, puis la résolution ferme que j'ai prise de me mettre rapidement au courant des besoins de votre belle et prospère cité afin que ne soit déçu en aucune façon, l'espoir que vous avez bien voulu mettre en moi.

Messieurs, je déclare ouverte la session de votre conseil du mois de novembre 1927.

Les membres du conseil municipal applaudirent les paroles de M. le résident-maire, puis le premier adjoint, M. Paquin, prit la parole en ces termes :

Monsieur l'administrateur maire,

Mes collègues français et annamites et moi, nous vous adressons nos souhaits de cordiale bienvenue.

Nous nous félicitons du choix qui a été fait de votre personne pour la direction de notre chère cité.

Tonkinois des premières heures, quand on faisait encore « colonne » dans ce pays, ayant ensuite gravi très honorablement les échelons administratifs du bas au sommet, vous avez acquis l'expérience des gens et des choses. La Grande Guerre déclarée, vous avez repris votre ancien uniforme de marsouin et, vaillamment, vous avez accompli votre devoir.

C'est donc, pour nous, de sûres garanties que notre ville est placée dans des mains qui sauront, le cas échéant, tenir fermement le gouvernail.

D'autre part, ce que nous connaissons de votre caractère, nous donne l'assurance que nos concitoyens et nous-mêmes trouverons toujours auprès de vous l'accueil aimable et la sympathie indispensables à nos relations réciproques.

Aussi, est-ce avec la plus entière confiance que nous saluons votre arrivée à Haïphong. Notre collaboration dévouée ne vous fera pas défaut, vous pouvez compter sur notre concours entier pour travailler en commun accord avec vous, à la prospérité de la ville.

Ensuite, faisant l'éloge du regretté conseiller municipal Godelu, M. Paquin s'adressant aux membres du conseil municipal prononça les paroles suivantes :

Messieurs,

M. l'administrateur a bien voulu, tout à l'heure, prononcer des paroles de condoléances pour la perte que le conseil municipal a éprouvée en la personne de M. Godelu* décédé courant septembre dernier en France où il était en congé. Nous l'en remercions sincèrement.

Les membres de l'assemblée communale sont unanimes à déplorer en effet la disparition de cher collègue.

Nous aurions été heureux de le voir revenir prendre sa place parmi nous : son bon sens pratique, sa connaissance des affaires nous étaient précieux. Comme date d'élection, il était notre 2^e doyen, le 1^{er} étant M. Porchet, car il avait été élu conseiller municipal de Haïphong pour la première fois en 1901. Après une interruption, il était élu à nouveau en août 1908, et, depuis cette époque, il avait été honoré à chaque renouvellement de la confiance des électeurs.

Un séjour de trente ans dans la colonie, car il était venu s'installer à Haïphong en 1897, un labeur acharné et incessant avaient malheureusement éprouvé ses forces, et comme beaucoup de coloniaux hélas ! il a disparu au moment où il aurait pu jouir un peu d'un repos qu'il avait bien mérité par sa longue vie «le travail».

À l'annonce de sa mort, nous avons, vous le savez, câblé à sa veuve pour lui exprimer nos regrets, et nous avons prié notre collègue Girodolle, alors en congé aussi, de déposer une couronne sur la tombe. Le courrier d'hier soir m'a apporté une lettre de M^{me} Louis Godelu qui me charge d'être son interprète auprès de vous, mes amis, pour vous remercier en son nom et au nom de ses enfants, de notre témoignage de sympathie et d'affectueux souvenir. Je vous propose, Messieurs, de suspendre notre séance pendant quelques instants en hommage public à la mémoire de notre regretté collègue.

Sur la proposition de M. Paquin, la séance fut interrompue pendant quelques minutes en signe de deuil, puis ensuite le conseil rentra en séance.

M. Despinoy fut désigné comme secrétaire.

.....

Projet de création d'un corps de volontaires à Haïphong
(*Les Annales coloniales*, 3 janvier 1928)

Une commission composée de MM. Klein, résident-maire, Virgitti, administrateur chef du secrétariat, Fauvel, Despinoy, conseillers municipaux, s'est réunie pour l'examen du projet de formation d'un groupement qui sera dénommé Corps de Volontaires haïphonnais,

Des corps de volontaires existent déjà à Canton, Shanghai, Hongkong et en d'autres villes encore, et leur rôle au cours d'émeutes, ou autres genres de troubles, fut toujours des plus utiles, soit en assurant la protection des habitations, des femmes et des enfants, soit en maintenant en respect des foules hostiles et surexcitées par l'appât du pillage.

Haïphong
À la mairie
(*France Indochine*, 27 juin 1928)

Le résident-maire M. Klein va nous quitter pour une dizaine de jours. Il va passer une courte villégiature à Chapa.

Pendant cette absence, les fonctions de maire seront assurées par le premier adjoint, M. Paquin.

Hanoï
CHRONIQUE DE LA VILLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 septembre 1928)

Dans les services civils. — M. l'administrateur Klein, résident-maire de Haïphong, devant prochainement partir en congé de quelques mois, il serait question de M. l'administrateur Valette pour le remplacer.

Hanoï
CHRONIQUE DE LA VILLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 octobre 1928)

Qui fera l'intérim ? — M. l'administrateur Klein, résident maire de Haïphong, va partir prochainement en congé de huit mois.

Qui sera appelé à le remplacer ? Nous avons parlé naguère de M. l'administrateur Valette ; M. l'administrateur Yvon est, sur ces entrefaites, revenu de France ; également M. l'administrateur Echinard ; et, sous peu, M. l'administrateur Dupuy sera parmi nous.

C'est vraisemblablement sur un de ces quatre fonctionnaires que se portera le choix de l'autorité supérieure.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 novembre 1928)

De passage. — M. Klein, administrateur, résident maire de Haïphong, était de passage hier à Hanoï.

M. Klein est sur son départ — il embarquera le 22 courant — et sera remplacé à Haïphong par M. l'administrateur Bouchet, résident de Langson.

Hanoï
CHRONIQUE DE LA VILLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 novembre 1928)

Dans les résidences. — Nous croyons savoir que le départ en congé de M. Klein, résident-maire de Haïphong, va provoquer les mutations suivantes :

M. Bouchet étant affecté à Haïphong sera remplacé à Langson par M. Foy, résident de Haiduong.

M. Dupuy, ancien résident-maire de Hanoï, rentrant de congé, ira à Haiduong.

BOUCHET ⁸, résident maire (1)

Mouvement administratif
Congés hors cadres
(*Les Annales coloniales*, 11 décembre 1928)

M. Bouchet, administrateur de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine, a été placé dans la position de congé hors cadres pour exercer les fonctions de résident-maire à Haïphong, en remplacement de M. Klein, réintégré dans les cadres.

1^{er} tour des municipales
EN INDOCHINE
Haïphong
TONKIN -
LA VIE ADMINISTRATIVE
Commission des pousse
(*Les Annales coloniales*, 5 décembre 1928)

La commission chargée de l'étude de la nouvelle réglementation des pousse-pousse, présidée par M. Klein, résident-maire, assisté de MM. Fieschi, Fauvel et Tan, conseillers

⁸ *Alfred-Léon Bouchet* (11 septembre 1877-Amiens, 19 juillet 1952) : fils d'Alexandre Pierre Bouchet (1844-1924), officier de l'infanterie de marine, puis secrétaire général des [Messageries fluviales du Tonkin](#). Administrateur des Services civils, professeur d'annamite et de chinois, résident de Yen-Thê et Son-la (1912-1914), Lao-Kay (1921), Haiduong (1923), Langson (1927) et Haïphong (1928-1934). Auteur d'un *Cours d'annamite* et de *Au Tonkin* (1939).

municipaux, Tirard et Tho, représentants des entrepreneurs de Haïphong, Bertrand, commissaire du police et Husson, représentant du Tourisme en Indochine, s'est réunie.

La Commission a examiné les divers projets concernant la mise en circulation, la taxe et la réduction du nombre des pousse-pousse.

Le résident-maire est chargé du remaniement du texte des projets. La Commission se réunira par la suite.

Mouvement administratif
Congés hors cadres
(*Les Annales coloniales*, 11 décembre 1928)

M. Bouchet, administrateur de 1^{re} classe des services civils de l'Indochine, a été placé dans la position de congé hors cadres pour exercer les fonctions de résident-maire à Haïphong, en remplacement de M. Klein, réintégré dans les cadres.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 février 1929)

CRÉATION D'UN *MONITEUR*. — M. Bouchet, notre résident-maire, frappé de l'ignorance dans laquelle se trouvent la plupart des indigènes de la ville en ce qui concerne les actes municipaux, projette la fondation d'une feuille qui les tiendrait au courant de travaux de la municipalité, et serait en quelque sorte le trait d'union entre les habitants et la résidence-mairie.

Cette publication sera très utile, et aura comme but d'expliquer aux habitants désireux de s'intéresser à la vie municipale, toutes les décisions prises par nos édiles, leur motif et leur donnera divers renseignements et conseils.

Elle coupera court aux racontars parfois fantaisistes et aux idées erronées de ceux qui veulent parler de questions qu'ils ignorent.

Ce n'est pas tout que de faire les choses au grand jour, en matière municipale comme en bien d'autres, il est indispensable que l'indigène, qui est un contribuable, lui aussi, soit tenu au courant de tout ce qui se fait pour le bien et le progrès de notre ville et la prospérité des habitants. La publication et d'un *Moniteur haïphonnais* est désirable à tous points de vue, et nous espérons vivement que ce qui n'est encore qu'un projet devienne rapidement une réalité.

Les élections municipales de Haïphong
(*L'Écho annamite*, 26 avril 1929)

Haïphong, le 25 avril 1929. — La première liste des candidats aux élections municipales comprend : MM. Boe, représentant de commerce ; Bouchard, pilote, capitaine au long cours ; Bovis, directeur de la Société de transports maritimes et fluviaux de l'Indochine ; Crepin, ingénieur ; Chenu, Fauvel, Feutrier, Fieschi, le docteur Forest ; MM. Geoffray, Paquin, Porchet, Robert, conseillers sortants ; M. Godelu, négociant ; M. Monthuis, négociant ; M. Vigier-Latour, directeur de Sindex.

1^{er} tour des municipales
EN INDOCHINE
Haïphong
(*Les Annales coloniales*, 8 mai 1929)

À Haïphong, ont été élus au premier tour :

MM. Paquin, négociant ; Forest, médecin ; Fieschi, négociant ; Porchet, industriel, président de la chambre de commerce ; Fauvel, négociant ; Vigier-Latour, négociant [dir. Sindex] ; Feutrier, industriel ; Geoffray, contrôleur des Douanes ; Caron, industriel ; Boe, négociant ; Fouchard, pilote du port ; Godelu, employé de commerce ; Crepin, négociant.

La campagne électorale et les élections se sont déroulées dans un calme complet au Tonkin. Aucun incident à signaler.

Haïphong
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 1930
(*La Volonté indochinoise*, 26 mai 1930)

Ce conseil municipal de Haïphong s'est réuni le 23 courant, à 20 h.45, dans la salle des réunions, sous la présidence de M. Bouchet, résident-maire.

Tous les membres français et annamites sont présents, à l'exception de MM. Bouchard, Ngau et Thanh qui sont excusés.

Discours de M. le maire

Messieurs,

Je vais, très brièvement, vous donner un aperçu des travaux exécutés depuis notre dernière session.

Question des eaux

Le problème de la pose de la nouvelle conduite a été réglé, lors de notre dernière session. Actuellement, il y a environ 12 km. de conduite en place. De ce côté-là, les travaux marchent normalement.

Le problème des passerelles est solutionné. C'est la Société des Dragages* qui a été chargée de ce travail. L'autorité militaire et la direction générale des Travaux publics ayant demandé que ces passerelles fussent renforcées, l'augmentation de dépenses qui en résultera est de l'ordre de 60.000 p. Cette dépense sera supportée par le Budget général.

Pour le barrage, nous avons confié les travaux à M. Féniers*.

Votre commission des marchés a examiné les propositions avec le plus grand soin, et je tiens en votre nom à remercier MM. les ingénieurs Martinet et Aragau⁹ pour le soin apporté dans l'étude des projets qu'ils eurent à examiner. À notre ingénieur, chef des Services de la Voirie, vous adresserez également, Messieurs, j'en suis convaincu, vos remerciements pour le travail qu'il a fourni et la conscience qu'il a apportée dans l'étude des projets présentés.

Nous avons tenu à avoir en plus l'avis des Ingénieurs en chef de Hanoï. Donc, toutes précautions ont été prises pour ne rien laisser au hasard.

⁹ Émile Aragau (La Fajolle, Aude, 25 nov. 1891-Marseille, 19 mai 1978) : ingénieur des Travaux publics. Chevalier, puis officier de la Légion d'honneur (*JORF*, 30 juillet 1916, p. 6757, *JOEF*, 28 février 1944, p. 652).

Le problème des eaux est donc résolu. Il entre, dans la phase d'exécution, et celle-ci sera, j'en suis convaincu, menée rapidement. En tous cas, tout sera fait dans ce but. Nous avons demandé un très gros effort à la population, nous devons lui montrer que cet effort n'est pas fait en pure perte, elle sera donc tenue au courant de la marche des travaux et ainsi, elle pourra se rendre compte que le maximum d'efforts est fait pour lui donner le plus rapidement possible l'eau dont elle a tant besoin.

Nouveau contrat avec la S.E.I.

Le problème est en principe résolu. Notre contrat serait même signé depuis mars si, à ce moment là, une question nouvelle n'avait surgi et dont le règlement fait l'objet de pourparlers entre le Gouvernement général et la S.I.E. M. le gouverneur général, par lettre du 27 février dernier, m'a fait savoir que la Ville serait dédommée des pertes que ce retard pouvait lui faire subir.

J'ajoute que le 10 mai, le directeur général de la S.I.E. a informé M. le résident supérieur que l'accord entre le Gouvernement général et la société était virtuellement réalisé et que, d'ici peu, il pourrait entrer en vigueur.

Nous prenons bonne note de cette déclaration et souhaitons ardemment pour les finances de la ville que le nouvel accord puisse agir avant le 1^{er} juillet prochain.

Travaux neufs

Au marché. — La halle de la boucherie est en complète transformation. De nouvelles tables ont été dressées, les anciennes, remises en état, pourront être utilisées aux marchés de Lac-Vien et Cho-Con. Les W. C. entièrement transformés ; la chasse d'eau va être construite sous peu.

Restera la halle aux poissons à modifier entièrement. Le plus simple serait de prolonger la salle de la boucherie et d'affecter à la poissonnerie les travées supplémentaires ainsi construites.

Aux marchés de Cho-Con et Lac-Vien, des halles en ciment armé sont en construction. Il y aura encore pas mal à faire pour mettre ces deux marchés en état. En particulier, les latrines. Nous envisageons la construction de fosses fixes.

À l'abattoir, la nouvelle rôtisserie et le château d'eau fonctionnent. Tous les terrains bas ont été remblayés. Nous allons entreprendre la construction du nouveau logement du contrôleur et des bureaux

Les remblais du cimetière annamite de Tam-Quan sont achevés.

Nous n'avons pas pu commencer la construction de la nouvelle école en remplacement de l'immeuble Nam-Sinh, en raison des difficultés devant lesquelles nous nous sommes trouvés pour le choix du terrain sur lequel le nouvel établissement devait s'élever. Aujourd'hui, les difficultés sont aplanies, la nouvelle école sera construite sur les crédits prévus au Budget supplémentaire.

La nouvelle école de Haly va également être construite ; l'appel d'offres vient d'être fait ; dans quelques mois, nous aurons là un établissement plus sain, plus confortable que celui qui existe actuellement.

Nous aurions voulu prévoir un crédit pour la transformation complète de l'immeuble des contributions directes. Celui-ci — et M. le premier adjoint a pu s'en rendre compte par lui-même — ne répond plus aux besoins. Il faut entièrement le transformer et construire un grand hall avec de nombreux guichets et prévoir des dégagements permettant de canaliser la circulation du public et éviter les embouteillages qui se produisent certains jours.

Les travaux de voirie ont été poussés activement et les crédits restés disponibles ont été versés au Budget supplémentaire.

Enfin, le nécessaire a été fait pour l'aménagement des terrains du canal Bonnal. Le projet Tombarel légèrement modifié, a été approuvé par la Commission que vous avez nommée. Vous pouvez voir ce soir et projet et vous rendre compte des transformations

projetées. Nous aurons là des jardins d'agrément qui embelliront ce coin de notre ville tout en donnant aux enfants la possibilité de prendre l'air et de s'amuser sans avoir besoin d'aller trop loin hors de la ville.

Nous poursuivons notre étude pour le remblaiement des mares appartenant à la ville. Les particuliers, de tous côtés. devant l'élévation des nouvelles taxes qui frappent les terrains bas et les mares, remblaient ; il est indispensable que la ville ne se laisse pas distancer. Au Budget de 1931, des crédits seront inscrits pour commencer ce travail d'assainissement.

Messieurs, je ne puis vous cacher que les dépenses que doit supporter notre budget vont en augmentant de jour en jour. Notamment. celles du personnel vont s'augmenter pour l'exercice prochain de 25 à 30.000 p. par suite de réajustement des soldes ; il nous faudra prévoir une compression dans les dépenses de personnel si nous ne voulons pas ralentir la marche de nos travaux et supprimer tous les emplois qui ne seront pas absolument indispensables

Je ne vois plus rien à ajouter. Nous allons passer, si vous le voulez bien, à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

.....

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 juillet 1930)

ENCORE UNE TUILE. — Notre ville joue de malheur au point de vue financier. Elle devra dorénavant payer sur son budget les dépenses de l'enseignement, soit une centaine de mille piastres environ par an. Et, comme l'on dit, jamais un sans deux, voici qu'une autre tuile lui tombe dessus : la suppression des cartes de taxes municipales est envisagée, ce qui privera la ville d'une recette importante.

Les indigènes ne seront tenus qu'à la possession de leur carte d'impôt ordinaire. Ceux qui sont nés à Haïphong tout comme les autres. Or il y a à peine cinq mille originaires de notre cité qui y prendront leur carte d'impôt, les autres habitants, des dizaines et des dizaines de milliers, continueront à prendre leur carte dans leur village d'origine avec qui ils ne veulent pas perdre le contact.

Le résident-maire qui va remplacer M. Bouchet, M. Servoise, se trouvera dès son arrivée en face de questions à résoudre des plus embarrassantes.

Georges-Léon SERVOISE, administrateur-maire

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 juillet 1930)

À LA MAIRIE. — Par arrêté du gouverneur général du 28 juillet 1930, M. Servoise, administrateur de Ire classe des services civils, est désigné pour remplacer M. Bouchet, partant en congé en France, dans les fonctions d'administrateur-maire de Haïphong.

TONKIN
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1930)

Un Annamite est venu trouver M. Dang van Ngan, conseiller municipal de Haïphong, et, sous la menace d'un revolver, a exigé de lui 5.000 piastres pour le Viet Nam Quoc Dan Dang [VNQDD]. Il a réussi à prendre la fuite.

TONKIN
Conseil municipal de Haïphong
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 novembre 1930)

Le conseil municipal de Haïphong envisage de prolonger la rue Francis-Garnier jusqu'au quai de la Liberté et projette d'acheter à la Société des Transports Maritimes et Fluviaux* le terrain nécessaire. Bien que le reste de ses terrains doive augmenter considérablement de valeur, la Société réclame 50.000 piastres pour 2.000 mq de mares nécessitant un fort remblaiement.

Le conseil municipal déplore une telle exagération, d'autant plus que la société vient de toucher 200.000 piastres du Port autonome de Haïphong, à qui elle a cédé le droit de passage quai de la Liberté.

Le conseil va introduire une instance d'expropriation.

En attendant, il offre à la Société des Transports maritimes 10.000 piastres ou les terrains de la rue Montignault, laquelle se trouvera sans usage une fois la rue Francis-Garnier prolongée.

CHRONIQUE DES PROVINCES

HAÏPHONG

Conseil municipal
(*La Volonté indochinoise*, 17 décembre 1930)

Le conseil municipal de Haïphong s'est réuni le vendredi 12 décembre 1930, à la mairie, à 21 heures, sous la présidence de M. Serveise, administrateur-maire. Tous les membres du conseil sont présents, sauf M. le docteur Forest, en congé, MM. Porchet, Godelu, Feutrier, Fieschi, Vu-van-Thanh, Nguyễn-son-Ha, excusés, et Dang-van-Ngân¹⁰, actuellement écroué à la prison civile.

Le Résident-Maire communique au conseil municipal la réponse télégraphique qu'il a adressée à M. le gouverneur Tholance à l'occasion de sa prise de fonctions comme résident supérieur au Tonkin et auquel il a assuré l'entière et empressée collaboration de la municipalité d'Haïphong,

M. Paquin demande au conseil municipal d'adresser des félicitations à M. Pasquier, gouverneur général, à la suite de son heureux voyage par la voie des airs. Adopté.

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre 1930 est adopté.

Conformément aux conclusions du rapport de M. Paquin, le conseil autorise le maire à acheter, au nom de la Ville, l'immeuble du [Cercle sportif haïphonnais](#). Le prix d'achat serait de 20.000 piastres, payables en 5 annuités, mais le Cercle sportif, qui serait maintenu comme locataire, payerait un loyer annuel de 1.200 piastres.

De plus, le Cercle des sports mettra gratuitement à la disposition de la municipalité le terrain et les constructions s'ils lui étaient nécessaires pour une fête ou une cérémonie publiques.

¹⁰ Comptable de la [Société nouvelle des phosphates du Tonkin](#).

M. Bovis, rapporteur de la question des bouages et vidanges, à propos de laquelle le conseil avait envisagé l'exploitation directe, émet l'avis de procéder à un appel d'offres, estimant qu'il est préférable de passer un marché avec une société privée. Il est bien entendu que ce désir est émis sous la condition que la nouvelle société exploitante appliquerait étroitement le cahier des charges que la S. A. I. T. s'est montrée impuissante à respecter.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

M. l'administrateur-maire présente à ce propos le nouveau cahier des charges. Le conseil l'approuve :

La Société indochinoise d'électricité avait présenté à la ville deux propositions :

1° — Règlement des sommes dues avant l'échéance de la première tranche du versement de 300.000 p. prévu à l'article 4, paragraphe 3 de la convention du 21 août 1929.

2° — Proposition de la Société indochinoise d'électricité d'alimenter en courant « triphasé » la totalité du secteur destiné suivant les stipulations de l'article 8 du nouveau contrat à demeurer en courant continu.

Sur rapport de M. Monthuis, le conseil adopte la formule suivante :

Les sommes dues par la Ville pour les travaux d'adduction d'eau seraient passées au débit d'un compte spécial, et ce, jusqu'à concurrence du montant de la contribution totale de la SIE, soit 300.000 p.

Aucun intérêt ne serait réclamé à la Ville.

La SIE pourrait disposer à son gré des immeubles actuels, mais seulement pour l'exploitation des concessions électriques de la Société et à condition que les surfaces couvertes restent au moins égales, et que la valeur des nouvelles constructions ne soit pas inférieure à celle des immeubles actuels, évalués au 1^{er} décembre 1930.

Sur rapport de M. Paquin, l'examen de la subvention demandée par la Société des enfants franco-indochinois est renvoyée à la session de mai 1931.

Sur la proposition du maire, le Conseil met à la charge du budget les frais de convoi et d'inhumation de M^{me} Muller, concierge du théâtre, récemment décédée, soit ensemble 75 piastres, à prélever sur Dépenses imprévues, avec remise des droits.

Pour le budget de 1931, M. Bovis, au nom de la Commission des Travaux, rend compte qu'elle approuve entièrement le projet de budget, sauf en ce qui concerne la solde de l'Ingénieur adjoint, dont la nécessité ne se fait pas sentir à Haïphong.

M. Paquin, au nom de la Commission des Finances, demande l'adoption du projet de budget qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, par un choffre de 1.444.823 p.

Il en est de même du budget des pensions qui s'élève à 26.037 piastres et du budget du mont-de-piété.

L'Administrateur maire met aux voix l'adoption des conclusions de MM. les rapporteurs des commissions des travaux et des finances avec les modifications qu'elles comportent.

Adopté.

Le conseil approuve ensuite le nouveau régime de la taxe des véhicules, suivant lequel.

1° — la quotité de la taxe pour chaque véhicule reste inchangée ;

2° — les rôles antérieurement nominatifs sont supprimés et le produit de la taxe est versé directement au Trésor par le régisseur général, comme les autres taxes municipales ;

3° — aucune déclaration écrite n'est exigée des contribuables, partant plus de frais de personnel et d'imprimés toujours onéreux, simplification pour tout le monde ;

4° — la plaque de contrôle sera délivrée séance tenante contre versement au Bureau des Contributions directes et tout possesseur de véhicule devra, dans les deux premiers mois de l'année, se munir de la plaque prévue.

En cas de perte, le contribuable se munit à ses frais, et ainsi que cela se fait dans la Métropole, d'une nouvelle plaque.

La taxe est due pour l'année entière à quelque époque que le véhicule ait été acheté.

Le conseil adopte la proposition de l'Administrateur Maire tendant à étendre à tous les fonctionnaires municipaux les dispositions de l'arrêté du 31 mai 1939, créant en leur faveur un régime définitif de pension analogue à celui de la Caisse intercoloniale.

Questions diverses

La vente de trois parcelles de terrains communaux. Le Conseil approuve.

La concession perpétuelle au cimetière pour la sépulture de M. Deschwanden. Le Conseil accorde.

La séance est levée à 22 h. 30.

Tonkin

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 décembre 1930)

La Société des Phosphates du Tonkin* a porté plainte contre M. Dao van Ngan, en fuite avec ses 2 femmes, qui est prévenu d'abus de confiance pour une somme de 22.000 piastres. M. Dao van Ngan avait puisé dans la caisse pour financer son élection au conseil municipal de Haïphong et il menait joyeuse vie avec des chanteuses. Cependant, il laisserait un actif immobilier assez important. Il a été arrêté le 21 octobre à Thanh-Hoa.

Haïphong

Évolution démographique

(La Volonté indochinoise, 21 janvier 1931)

Au conseil municipal d'Haïphong

(Les Annales coloniales, 3 mars 1931)

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Servoise, administrateur-maire.

Avant de déclarer la séance ouverte, le maire a souhaité la bienvenue à M. Porchet qui revenait de la France. Il lut ensuite le télégramme émanant du résident supérieur p. i., M. Tholance, envoyé le jour de sa prise de fonctions et la réponse qu'il lui avait adressée.

Puis le Conseil aborde l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour. Il a adopté la conclusion du rapporteur concernant l'immeuble du Cercle sportif et laisse au maire le soin de traiter avec les intéressés. Il demande toutefois que le Cercle des sports prenne l'engagement de mettre gratuitement à la disposition de la municipalité, le terrain et les constructions pour une fête ou une cérémonie publique.

En ce qui concerne l'exploitation directe des bouages et vidanges, le conseil est d'avis de recourir à un appel d'offres, estimant qu'il est préférable de passer un marché avec une société privée.

Le conseil consent à prendre à la charge du budget municipal, les frais d'inhumation de M^{me} Muller, concierge du théâtre municipal.

Le projet du budget municipal pour 1931 est entièrement approuvé par le conseil. La solde de l'ingénieur adjoint est toutefois réservée.

Le projet des budgets des pensions et du mont-de-piété sont également adoptés.
Le conseil adopte la taxe sur les véhicules.

[Les métis attendront]

La subvention demandée par la Société des Enfants franco-indochinois est renvoyée pour examen à la session de mai 1931, afin d'en délibérer en même temps qu'on examinera le budget supplémentaire. Le relèvement des pensions de retraite des anciens pensionnés municipaux est adopté par le conseil.

Au Conseil municipal d'Haïphong
(*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1931)

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de l'administrateur-maire, M. Servoise.

Ont été discutés les ordres du jour suivants :

— dépôt du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 1930 ; budget supplémentaire de 1931 ; demandes de subvention ; remplacement d'une automobile de la mairie ; contribution au comité colonial des Anciens Combattants ; création d'un emploi de contrôleur adjoint des abattoirs* ; règlement du cimetière municipal annamite ; état des cotes à admettre en non-valeur ; quittance en mainlevée d'une inscription de privilège prise au profit de la ville ; bail du poste de police de Haly ; construction de décanteur pour la nouvelle adduction d'eau ; terrain du nouvel hôpital colonial ; alimentation de secours en eau potable ; cahier des charges relatifs aux fournitures d'aliments pour la police municipale.

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1931)

M. Feutrier s'est installé à Hanoï et a donné sa démission de conseiller municipal de Haïphong,

Au conseil municipal d'Haïphong
(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1932)

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de l'administrateur-maire, M. Servoise.

Voici l'ordre du jour qui fut discuté : Régularisation des consultations à domicile. Présentation du budget pour 1932. Modifications au régime de l'impôt foncier et taxe de remplacement. Modification sur la taxe de résidence. Cession d'une parcelle de terrain à la Société des Ciments*. Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Société foncière du Tonkin et de l'Annam*. Proposition de la Société des Transports maritimes et fluviaux concernant le prolongement de la rue Francis-Garnier*. Indemnité de réinstallation de M. Louis Moutnou. Demande de terrain pour la Maison commune des fonctionnaires indigènes. Demande de virement de crédits. Cahier des charges pour le service de l'exploitation des eaux, Cahier des charges pour imprimés nécessaires pour

1932. Modification de l'arrêté du 27 septembre 1923 sur l'abattoir*. Forfait mensuel et remises à l'appréciateur du mont-de-piété*. Désignation d'un assesseur pour la Cour criminelle. Demandes de renouvellement de concessions gratuites au cimetière.

TONKIN
LA VIE ADMINISTRATIVE
Au conseil municipal d'Haïphong
(*Les Annales coloniales*, 26 janvier 1932)

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence du résident-maire, M. Servoise. La majorité des membres étaient présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le président a souhaité la bienvenue à M. Godelu, récemment revenu de la Métropole.

Sur proposition de la Commission des travaux, le conseil a donné un avis favorable à la proposition fait par la Société des Transports maritimes et fluviaux [Sauvage] relativement au prolongement de la rue Francis-Garnier.

L'assemblée a accueilli favorablement la demande de terrain formulée par la maison commune des fonctionnaires indigènes.

En vue de combler le déficit résultant de la suppression de la taxe municipale indigène, tous les employés et les artisans dont le salaire mensuel dépasse vingt piastres, seront obligés à payer une taxe de résidence de deux piastres.

Sur proposition de la Commission des Travaux, le conseil a renvoyé le cahier des charges pour le service de l'exploitation des eaux à une sous-commission composée de MM. Caron, Robert et Sy-Ky.

En raison des charges qui incombent déjà au budget municipal des travaux d'adduction d'eau, l'assemblée se voit dans l'obligation de refuser la proposition de la société des Transports maritimes et fluviaux [Sauvage]*.

Après lecture du rapport de la Commission des finances faite par M. Paquin, le projet du budget municipal, de l'exercice 1902 qui s'élève en recettes et en dépenses à 1.354.314,60, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe des pensions et celui du mont-de-piété* sont également, adoptés.

L'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la société foncière*, la modification apportée au régime de l'impôt foncier et le cahier des charges pour les imprimés sont également adoptés par le conseil.

Au conseil municipal d'Haïphong
(*Les Annales coloniales*, 28 juin 1932)

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence du résident-maire, M. Servoise.

L'ordre du jour comportait les affaires suivantes :

Désignation d'un secrétaire ; ratification du procès-verbal de la précédente séance ; régularisation des consultations à domicile; départ du conseiller Mouchard ; dépôt des comptes administratifs de l'exercice 1932 ; demande de subvention ; allocation à l'appréciation du Mont de Piété ; internat de l'école Henri Rivière ; projet de taxe dite droit des pauvres ; tarif de location du théâtre municipal ; modification des articles 20 et 23 du ravitaillement des eaux ; obligation d'emploi de fosse septique dans une partie de la ville ; projet de lotissement du terrain Sallé ; modification de l'arrêté du 6 décembre 1920 du règlement sanitaire ; approbation des baux pour la location des biens

municipaux ; demande d'installation d'une station par le Standard Oil; tarif maximum applicable à l'énergie électro-domestique ; contrat d'exploitation de la distribution d'eau ; autorisation d'interjeter appel ; ville Haïphong contre Lun-huu Chay ; mainlevée d'une inscription d'office contre la Stacindo ; compte rendu des dépenses diverses et imprévues ; projet de conversion de l'emprunt et des dettes municipales ; questions diverses.

LÉGION D'HONNEUR

La promotion de l'Exposition coloniale
(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1932)

CHEVALIERS

Berthoin Marie-Joseph-Jean-Baptiste. — Négociant, ancien industriel. 54 ans de services et de pratique professionnelle, dont 18 ans dans les Territoires français d'Outremer. Figure parmi les premiers industriels établis en Indochine. Ancien membre de la chambre de commerce et du conseil municipal de Haïphong.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 31 décembre 1932)

CONGÉ. — Un congé administratif de six mois à solde entière de présence est accordé à M. Servoise (Georges Léon), administrateur de 1^{re} classe des S. C. pour en jouir à Reims (Marne).

M. Servoise s'embarquera pour Marseille dans la seconde quinzaine de mars.

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1933)

Le budget de la ville de Haïphong (dépenses ordinaires) s'élève pour 1933 à 1.055.000 piastres, dont 58 % de frais de personnel. Aux recettes, la taxe des pousse-pousse a été élevée de 61.000 à 65.000 piastres, le produit des patentes a été ramené de 168.000 à 165.000 piastres, le produit des marchés de 138.000 à 135.000 piastres, le produit des abattoirs, de 60.000 à 58.000 piastres ; le produit des bouages et vidanges a été porté de 27.276 à 33.354 piastres. On espère du mont-de-piété plus de 23.000 piastres de bénéfices.

BOUCHET, résident maire (2)

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 24 février 1933)

À LA MAIRIE. — M. Bouchet, administrateur de 1^{re} classe des Services civils, inspecteur des Affaires politiques et administratives du Tonkin, est désigné pour remplir les fonctions d'administrateur-maire de la ville de Haïphong en remplacement et au

départ de M. Servoise, administrateur des services civils du même grade, rentrant de congé.

CONSEIL MUNICIPAL D'HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 mai 1933)

Le conseil municipal d'Haïphong s'est réuni mardi 2 mai à 20 h. 45 à la mairie, sous la présidence de M. Bouchet, administrateur-maire.

Étaient présents : MM. Paquin, premier adjoint, Boé, Bovis, Fauvel, Robert, Caron, Geoffray, Monthuis, Godelu, Vigier-Latour, Sy-Ky, Pham-ngoc-Bach, Ng-son Ha, Pham-duc Hinh, conseillers municipaux. Absent en congé M. le Dr. Forest, Absent excusé ; M. Vu-van-Thanh

MM. Rognoni, administrateur chef du secrétariat, Gauthier, ingénieur chef des Travaux municipaux, et Toustou, payeur, assistaient également à la séance.

.....

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, janvier 1934)

M. Bayard, français de l'Inde, ancien conseiller municipal de Haïphong, a décroché le 27 novembre sa 22^e condamnation (à 2 mois de prison) pour ivresse publique et vagabondage.

L'INAUGURATION DU PONT DE LAM-HA
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 février 1934)

Jeudi 1^{er} février a eu lieu, sous la présidence de M. le résident supérieur au Tonkin Tholance, l'inauguration du pont à péage remplaçant le bac du Lach-tray sur le parcours Haïphong-Kiên-An.

M. le résident supérieur arriva à 16 heures accompagné de M. l'administrateur, Vincenti résident de France à Kiên-An.

De nombreuses personnalités étaient présentes parmi lesquelles M. Bouchet, administrateur-maire de Haïphong, MM. Bigorgne ingénieur en chef, Rostand, ingénieur adjoint au chef de service, Landon, ingénieur principal, Colin, administrateur-adjoint à Kiên-An, King, ingénieur des travaux municipaux d'Haïphong, Boubal, commissaire de Sûreté, Fabiani, commissaire de police, Paquin et Forest, adjoints du maire d'Haïphong, les mandarins de la province de Kiên-An, M^{me} et M. Brochard, et les membres de la presse, etc.

Un détachement de la garde indigène de Kiên-An, sous le commandement de M. l'inspecteur principal Delsalle, rendait les honneurs. Un détachement d'éclaireurs assistait également à la cérémonie.

M. l'administrateur Vincenti prononça à cette occasion le discours suivant :

Monsieur le résident supérieur,

Au nom de la population de Kiên-An, permettez moi, M. le résident supérieur, de vous remercier de la marque de sollicitude toute particulière que vous avez bien voulu témoigner à cette province en acceptant de venir aujourd'hui présider à l'inauguration

du pont de Lam-Ha, malgré le décès tout récent de M. le gouverneur général Pierre Pasquier, qui vient de plonger dans le deuil l'Indochine entière.

Votre présence, dans les circonstances douloureuses actuelles, est également la preuve de l'interêt qu'en chef digne de ce nom, vous portez aux réalisations susceptibles des répercussions économiques les plus heureuses, et que, d'ailleurs, vous avez manifesté déjà, lorsque vous êtes venu naguère, accompagné du grand disparu, visiter les chantiers où s'édifiait le pont de Lam-Ha.

C'est cet ouvrage, maintenant entièrement achevé, que nous avons l'honneur de vous présenter. Il constitue, et il convient de le souligner, une démonstration éclatante des résultats auxquels peut aboutir la coopération des pouvoirs publics et de l'initiative privée dont vous indiquiez, lors de la dernière session du Conseil français des intérêts économiques et financiers, les conséquences fécondes que l'on peut en attendre.

En effet, il y a deux ans encore, seul un bac à rames permettait ici de franchir le Lach-Tray. La traversée demandait alors quinze minutes par beau temps et ne durait pas moins d'une demi-heure à l'époque des fortes marées.

La nécessité de l'édification d'un pont se faisait si bien sentir qu'en 1922, déjà, l'installation de cet ouvrage avait été envisagée. Mais le projet présenté au résident de France, M. l'inspecteur Pouillet-Osier, ne prévoyait qu'une construction susceptible de supporter des charges inférieures à trois tonnes. Pour cette raison, il ne reçut pas l'agrément du Service des Travaux publics et ne put être mis à exécution.

L'Administration apporta, le 10 mai 1934, à la circulation sur la route interprovinciale n° 10, une grosse amélioration, lorsqu'elle substitua au bac à rames, sur la proposition de l'Autorité provinciale, un bac à traction mécanique dont l'exploitation fut concédée à M. Dao trong Hoa.

La durée de la traversée fut, par suite, réduite à cinq minutes en moyenne et, en outre, non seulement le bac ne constituait plus une charge pour le Budget local, mais encore il lui procurait une recette mensuelle de 540 p. 00, représentant la redevance versée par le fermier.

Malgré le progrès réalisé, subsistaient les inconvénients inhérents aux bacs : difficultés d'accès à marée haute, lenteur relative et incommodité des passages.

Ce fut alors — vers le mois d'octobre 1932 — que des propositions me furent faites par MM. d'Aste et Robert en vue de la construction à Lam-Ha d'un [pont métallique à péage capable de supporter des charges de plus de cinq tonnes](#). Ce projet retint aussitôt l'attention de l'Administration et fut sanctionné par la Convention du 8 mai 1933 aux termes de laquelle MM. d'Aste et Robert s'engageaient envers le Protectorat à construire le pont et en obtenaient l'exploitation pour une durée de huit années.

Les travaux, commencés le 6 septembre 1933, sont terminés depuis le 6 janvier dernier. L'aménagement des rampes d'accès, entrepris vers le 1^{er} décembre, a été achevé le 15 du mois dernier.

Ainsi, il a suffi de quatre mois pour la construction d'un pont de 192 mètres de longueur, d'un poids total de 500 tonnes et qui a supporté aux essais le passage d'un rouleau à vapeur de 10 tonnes. Ces chiffres se passent de tout commentaire.

Je tiens à rendre hommage aux qualités exceptionnelles d'énergie et d'audace réfléchie ainsi qu'à la grande foi dans l'avenir de ce pays dont MM. d'Aste et Robert ont témoigné en n'hésitant pas, malgré le marasme économique actuel, à investir dans un travail d'une telle envergure les capitaux que nécessite une pareille entreprise. Le génie réalisateur et le caractère français viennent encore une fois de se manifester au Tonkin, le pont de Lam-Ha en est une nouvelle preuve tangible.

Je crois également devoir en votre présence, Monsieur le résident supérieur, adresser mes sincères compliments aux constructeurs, auxquels j'associe [la Société des Dragages et la Société anonyme des constructions mécaniques](#), dont la connaissance profonde de l'art de l'ingénieur, jointe à une grande expérience, a permis de mener à bien, en si peu de temps, l'édification du bel ouvrage qui est devant vos yeux.

Monsieur le résident supérieur, j'estime pouvoir affirmer que ce pont ne décevra pas vos espérances. Situé sur une route interprovinciale très importante, il contribuera largement au développement économique de la province de Kiên-An, en réalisant la liaison directe Haïphong-Kiên-An, et assurera l'extension des relations commerciales entre les deux circonscriptions. Il facilitera par ailleurs, les communications entre Namdinh et le port du Tonkin en supprimant le plus large des bacs que comporte la route interprovinciale reliant ces deux villes importantes du protectorat.

La population de Kiên-An, M. le résident supérieur, a très bien compris l'utilité de cet imposant ouvrage d'art. Mesurant l'immense progrès réalisé depuis deux ans, elle est heureuse de vous exprimer, par ma voix, sa profonde gratitude envers la Nation Protectrice, que vous personnifiez à ses yeux, et qui ne cesse de travailler au développement de ce pays dans tous les domaines.

M. le résident supérieur, les habitants de Kiên-An, dont vous voyez ici groupés autour de vous les principaux représentants, attendent de vous le geste rituel qui ouvrira à la circulation le pont de Lam-Ha, nouvelle réalisation de l'œuvre civilisatrice de la France.

Ensuite, M. d'Aste qui, avec M. Robert, est fermier du péage, et qui avec lui surveilla les travaux de construction, prononça un discours et rappela la genèse de l'établissement de ce pont qui a [192 mètres de long](#) et dont [les travaux furent commencés le 6 septembre 1933 pour être terminés le 6 janvier 1934](#). Le pont, qui est établi pour la circulation de véhicules jusqu'à un poids de six tonnes, a subi sans le moindre incident, le passage d'un camion de dix tonnes.

M. d'Aste, en termes pleins d'émotion, déplora l'absence de celui qui eût dû présider cette fête, le très regretté gouverneur général Pasquier, qu'un horrible accident enleva l'affection de tous.

M. le résident supérieur au Tonkin Tholance prit ensuite la parole et c'est d'une voix troublée par le chagrin que lui causait l'évocation du souvenir du grand disparu qu'il répondit à M. Vincenti et à M. d'Aste. Il les remercia de leur évocation de la mémoire de celui qui fut pour lui un chef et un ami fidèle.

M. le résident supérieur dit ensuite qu'il constatait avec une joie profonde que la crise actuelle n'a cependant pas ralenti le développement économique, et félicita les hommes de cœur et d'action qui ont foi dans l'avenir de la colonie et lui consacrent tous leurs efforts.

Le nouveau pont reliera Haïphong à Kiên-An et facilitera plus tard les communications avec Thai-Binh. Comme preuve de l'activité française, M. le résident supérieur rappelle qu'en compagnie du regretté gouverneur général Pasquier, il a parcouru le réseau d'irrigation du Song-Cau qui permettra la mise en culture de 30.000 hectares de rizières, puis en compagnie de S.M. Bao-Dai, il visita le réseau de Sontay où 10.000 hectares de terre pourront être cultivés.

Il lui fut donné d'assister à l'inauguration de la route de Yenbay à Nghia-Lo et eut la grande joie de parcourir la route Hanoï-Sonla-Laichau qui ouvre enfin une région habitée par les Thais Mans et Méos et leur permettra d'exporter leurs produits, route qui fut construite en moins de trois ans par M. le résident Saint-Pouloff et M. le commandant Clavaud, commandant le territoire de Lai-chau, et qui permet en 48 heures, de parcourir un trajet que l'on ne pouvait effectuer autrefois qu'en deux ou trois semaines.

Sur le plateau de Moc-châu, des équipes laotiennes travaillent actuellement à la route qui ira de Sam-neua à Lai-chau.

Très prochainement, M. le résident supérieur se rendra à Thai-binh pour visiter les travaux de curage des canaux qui permettront d'arroser de nombreuses terres.

Bientôt aura lieu la mise en adjudication des travaux de construction du barrage du Day, et dont la valeur est estimée à 2.000.000 piastres.

M. Tholance ajoute qu'il lui est très agréable de constater que l'effort français en ce pays ne se ralentit pas et termine en félicitant tous ceux qui ont concouru à l'établissement du nouveau pont.

Puis ensuite M. le résident supérieur procéda à la cérémonie traditionnelle de la coupe du ruban barrant l'entrée du pont, et après la visite du nouvel ouvrage, les invités burent une coupe de champagne à la prospérité de la colonie et au développement futur des voies de communication.

Une foule très nombreuse d'indigènes était réunie, nos protégés étant friands de toutes les manifestations de la vie du pays.

Pour le bac, c'était bien le dernier jour d'un condamné ; espérons que nos protégés apprécieront rapidement les avantages d'un pont, même à péage, les jours de forte marée ou de grand vent où la traversée du Song Lach Tray constituait une opération souvent difficile ou impossible. Les automobilistes surtout apprécieront ce nouvel état de choses.

D'autres ponts devraient être établis en maintes localités. Espérons que l'administration favorisera la création de ponts à péage partout où ce sera possible, le péage n'étant que de quelques années et l'administration reste bénéficiaire d'un pont ne lui ayant rien coûté, solution des plus pratiques.

PAQUIN, résident-maire p.i.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 juillet 1934, p. 2, col. 1)

À LA MAIRIE. — Notre premier adjoint, M. Paquin, fera l'intérim du maire au départ de M. Bouchet qui aura lieu le 18 courant.

On assure toujours que c'est M. Chapoulart qui viendra diriger le « sampan » haïphonnais, charge des destinées de notre cité. On ne sait pas encore la date à laquelle il s'embarquera en France.

En attendant de le voir prendre le gouvernail, notre premier adjoint, une fois de plus, assurera la marche des affaires, tâche qui n'a plus de secrets pour lui.

[Corse*]
CARNET DU DEUIL
(*Les Annales coloniales*, 7 août 1934)

Nous apprenons le décès de M. Mathieu Rognoni, frère de M. François Rognoni, administrateur des S. C., chef du secrétariat de la mairie à Haïphong. Les obsèques ont eu lieu le 24 juin à 7 h. 30 à Hanoi. Le défunt avait 50. ans.

LOTZER, résident-maire

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 septembre 1934, p. 2, col. 1)

LE NOUVEAU RÉSIDENT-MAIRE. — M. Lotzer, administrateur de 2^e classe des services civils, chef du cabinet du résident supérieur au Tonkin, est désigné pour remplir les fonctions de résident-maire de la ville de Haïphong, en remplacement de M. Paquin, premier adjoint, chargé de l'expédition des affaires courantes.

L'indemnité à allouer à M. Parsi sera fixée ultérieurement.

LES SPORTS

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 septembre 1934, p. 10)

L'inauguration du stade de Haïphong

La ville de Haïphong possède — avenue Clemenceau, rue de Chavignon, un beau stade dont l'inauguration aura lieu le dimanche 30 septembre sous la présidence de M. le résident-maire Lotzer et de M. le général Crepet.

Voici le programme de la cérémonie :

— à 16 h. 30 match de football association G.M.R. Il rencontre Olympique II (deux mi-temps de 25 minutes).

— à 16 h. 15 réception des autorités.

— à 16 h. 30 match de football association contre Haïphong (deux mi-temps de 40 minutes)

Arbitre : M. Théo Rochat.

La musique du 19^e R.I.C. prêtera son concours

À l'issue du match Hanoï-Haïphong, le vainqueur recevra une magnétique coupe offerte par M. Maurice Godelu.

L'équipe de Haïphong est ainsi composée : Chinh (O H), Trong (J T.) et An (J.T), Tuan (O H.), Thuan (O H.) et Sen (J T.), Rigall (O.H.), Segalen (cap.), Hien (OH) et Aymé (O.H.).

AU CONSEIL MUNICIPAL DE HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 11 janvier 1935)

Lundi 7 janvier 1935 — réunion du conseil municipal à 20 h. 45, sous la présidence de monsieur Lotzer, administrateur-maire.

Étaient présents : messieurs Paquin, premier adjoint, Dr Forest, 2^e adjoint, Godelu, Bouchard, Fauvel, Geoffray, Caron, Robert, Trần-ngoc-Bach, Pham-kim-Bang, Nguyễn-xuân-Hà, Vu-van-Thanh, To-van-Luong, conseillers municipaux, Delpy, administrateur adjoint, Toustou payeur, Delécluze, chef du service du cadastre.

Monsieur le maire déclara la séance ouverte et souhaita la bienvenue à monsieur le conseiller To-van Luong qui siégeait pour la première fois, remplaçant M. Sy-ky démissionnaire. M. Luong remercia par quelques paroles aimables.

Monsieur Geoffray exprima ses regrets du départ de M. Sy-ky, qui, au cours de toutes les séances, montra un réel dévouement à la cause publique et aux intérêts municipaux.

Monsieur le maire donna ensuite lecture de sa lettre à M. le résident supérieur demandant la réunion du conseil en session extraordinaire, et de la lettre de M. le résident supérieur accordant l'autorisation demandée.

Le conseil désigna M. Godelu comme secrétaire, et ratifia le P.V. de la séance précédente

M. le maire aborda la question du budget 1935

L'administrateur-maire :

Messieurs,

Au cours de notre séance du 22 novembre 1934, je vous ai exposé les sérieuses difficultés de notre trésorerie et j'ai été amené à vous proposer de solliciter de M. le gouverneur général l'imputation au budget spécial de l'emprunt de la somme de 877.524 \$ 02 dont notre municipalité reste redevable, à compter de cette année, au titre des prestations en nature.

Le chef de la colonie n'a pas encore pris une décision sur notre demande. Il ne me paraît pas sans inconvénient d'attendre plus longtemps pour établir notre budget de l'exercice 1935 déjà commencé, Aussi, avec l'agrément de M. le résident supérieur, ai-je préparé un nouveau projet ; je le soumets à votre examen.

.....

PAQUIN, résident-maire p.i.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 janvier 1935, p. 2)

À LA MAIRIE. — Pendant l'absence de M. Lotzer, administrateur-maire, parti à Hué pour assister à la foire artisanale, l'expédition des affaires sera confiée à M. Paquin, 1^{er} adjoint.

CHRONIQUE DE LA VILLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} février 1935, p. 4)

M. Lotzer, victime d'un accident d'automobile. — Nous apprenons que M. l'administrateur-maire de Haïphong Lotzer a été victime à son retour de Hué d'un accident d'auto à 6 km au nord de Thanh-Hoa. On l'a relevé avec un bras cassé, des côtes fracturées, des plaies sans gravité. M. Lotzer a été hospitalisé à Thanh-Hoa.

Son indisponibilité sera, dit-on, de un mois. Dans le télégramme que nous avons reçu, il n'est pas question de M^{me} Lotzer accompagnant son mari, ce qui laisse à supposer qu'elle a pu se tirer saine et sauve de cet accident.

Nous faisons des vœux de plus prompt rétablissement pour M. Lotzer

SUR LA ROUTE DU NORD-ANNAM
L'auto ramenant de Hué M. et madame Lotzer capote
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 février 1935, p. 1)

Nous avons, aujourd'hui, quelques précisions sur l'accident dont ont été victimes hier M. l'administrateur-maire de Haïphong et M^{me} Lotzer qui, comme on le sait, revenaient de la foire artisanale de Hué,

C'est en voulant éviter un cycliste que l'auto alla donner sur un talus de la route, heurta un arbre et se renversa.

Madame Lotzer fut blessée à l'arcade sourcilière.

M. l'administrateur Lotzer n'a pas eu — par bonheur — le bras cassé comme on l'avait cru tout d'abord; mais il a des côtes fracturées et de nombreuses contusions.

L'excellent docteur Tournier, praticien aussi distingué que dévoué qui a reçu les blessés à l'hôpital de Thanhhoa dont il est le médecin-chef, leur prodigue des soins éclairés et assidus.

La nuit dernière a été bonne et si aucune complication ne survient, ce qu'il y a tout lieu d'espérer, le docteur pourra diriger demain les blessés sur l'hôpital de Lanessan à Hanoï où ils seront radiographiés.

Nous faisons les meilleurs vœux pour le très prompt rétablissement de M. l'administrateur-maire de Haïphong et de madame Lotzer.

« L'Arlésienne » à Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 février 1935, p. 1)

Des chœurs de 40 exécutants, sous la direction de M^{me} Lotzer, interpréteront la partition musicale de Bizet.

CONSEIL MUNICIPAL DE HAÏPHONG
Mercredi 27 mars
M. Lotzer, administrateur maire
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 avril 1935, p. 5)

.....
Enfin, je viens d'être invité par M. le résident supérieur à examiner à nouveau l'éventualité de la mise en affermage du mont-de-piété municipal en vue de libérer le fonds de roulement de cet établissement qui serait affecté à combler le déficit de notre budget de 1935. Voici la suggestion du chef de l'Administration locale :

« En vue de procurer à la municipalité des ressources immédiates en argent frais, pour lui permettre de construire un pont sur la coupure de Haly et de remblayer les mares dans le même quartier, votre prédécesseur, M. Bouchet, avait examiné la possibilité de la mise en affermage du mont-de-piété de Haïphong.

La question a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal du 3 août 1933 qui m'a été transmise par lettre n° 451 du même mois, documents auxquels il vous sera facile de vous reporter.

J'ai pensé que l'affermage du mont-de-piété, refusée à l'époque par le conseil municipal qui estima que l'urgence des travaux envisagés ne justifiait pas l'opération pourrait faire l'objet d'un nouvel examen en vue de permettre à la Ville de disposer immédiatement d'une somme importante susceptible de parer au déficit du budget municipal de 1935.

Je vous serais obligé de vouloir bien mettre cette question à l'étude d'urgence. »

.....

suite
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 avril 1935, p. 6)

Par ailleurs, je note à nouveau que l'arrêté du 31 août 1929 a doublé la contribution foncière dont le produit est passé subitement de 78.074 p. 22 en 1929 à 154.402 p.18 en 1930. Le tarif instauré par ce texte est tellement exorbitant que la Ville se voit obligée de dégrever de l'impôt foncier les locataires de la plupart de ses terrains, car pour des parcelles qu'elle loue 1 p. 00, 15 p. 00, 7 p. 00 et 42 p. 50, l'impôt foncier

exigible s'élèverait respectivement à 74 p. 00, 101 p. 28, 95 p. 04 et 457 p. 06, c'est-à-dire soixante-dix fois, onze fois, quatorze fois et dix fois plus cher que le prix de la location.

Enfin, rappellerai-je que, depuis 1929, trente-huit parmi les plus importantes entreprises industrielles et commerciales de la place ont fermé leurs usines, leurs chantiers et leurs magasins et ont cessé de fonctionner.

Pendant la même période, le chiffre de notre population a diminué de 7.500 Chinois, 50.000 Annamites et 720 Européens.

Aucune collectivité de l'Indochine n'a vraisemblablement autant souffert des circonstances qui, pour Haïphong, ne sauraient être en rien imputées à l'Administration municipale.

Notre situation, du reste, ne serait pas aussi critique si la Métropole, pour réaliser sa politique financière, ne nous avait pas imposé l'achat d'un matériel allemand qui nous a coûté 329.033 p.12 plus cher que celui qu'auraient pu nous livrer à la même époque les usines françaises de Pont-à-Mousson. Au surplus, elle a prélevé sur cette affaire des intérêts qui représentent le 1/5 de la valeur du matériel.

Je vous propose de retenir ces deux faits comme arguments de base dans notre requête à M. le Ministre des Colonies.

Notre placet pourrait rechercher deux fins, la deuxième à défaut de la première.

D'abord, demander la remise totale des 877.524 p. 6: dont nous restons redevables.

En cas d'échec sur ce point, insister pour obtenir :

a) une diminution de 516.400 p.12 représentant, d'une part, la différence de prix entre le matériel allemand et le matériel français, soit 329.033 p.12, d'autre part, l'intérêt sur les sommes restant à payer, soit 187.367 p.00 ;

b) un moratoire d'au moins huit ans pour solder la différence entre 877.821 p. 6, soit 361.124 p.60, cette somme devant être payée, par la suite, en dix annuités et sans intérêt.

En ce qui concerne la suggestion de M. le résident supérieur relative au mont-de-piété, une première étude ne paraît pas favorable à ce moyen de secourir notre trésorerie.

En 1933, le Credit mobilier indochinois offrait à la Ville une redevance annuelle de 10.589 p. 00 pour assurer une exploitation qui, en régie directe, avait rapporté en 1932 un bénéfice net de 37.330 p. 41.

Ce rendement est tombé de 31.8889.60 à 121.477.62 en 1931.

Or, je ne pense pas que le Crédit mobilier soit disposé à nous offrir aujourd'hui une redevance supérieure à 7 000 p. 00.

La Ville perdrait donc dès maintenant 17.000 p. 00 par an pour libérer tout de suite une somme de 10.000 p. 00 dont l'emploi comblerait le déficit d'un exercice et une petite partie du déficit de l'exercice suivant.

L'année prochaine, la question se poserait à nouveau de l'équilibre de notre budget. Ce serait, je pense, une opération contraire aux intérêts de la Ville, particulièrement dans le cas où une reprise des affaires viendrait à favoriser les revenus du mont-de-piété.

Enfin, je vous demande de m'autoriser à prendre en votre nom l'engagement par devant M. le résident supérieur de consacrer la totalité de nos excédents de recettes à atténuer la participation que doit nous apporter le budget local pour assurer l'équilibre de notre budget en attendant la décision du Département.

Je vous propose, Messieurs, de soumettre à l'examen de votre Commission des Finances les suggestions que je viens de vous présenter.

Au nom du Conseil, M. Paquin remercie M. le maire pour l'exposé clair et précis qu'il vient de fournir au Conseil, puis après discussion im médiata de la question approuve entièrement

Toutes les suggestions de son rapport qui sera présenté Commission des finances

M. le maire expose au Conseil la situation en ce qui concerne la location des terrains municipaux en 1935 et qui sera de 7.615 p. 63, accusant une plus-value de 697 p 87 sur 1934.

La location des biens affectés aux divers cultes, entre pour 608 p. 93 dans ce chiffre. Approuvé.

Le Conseil approuve les conclusions commission des travaux au sujet de la location accordée à M. Phung Kune d'une parcelle de terrain de 40 m².

À la suite de la réunion de la commission de Travaux pour examiner le projet de transfert la bibliothèque municipale à l'école des filles, le transfert d'une classe de cette école à l'École Henri-Rivière, la commission avait émis un avis favorable. À l'exception de M. le conseiller Caron, opposé à ce projet, le conseil décide de reprendre la question en août prochain.

Le conseil nomme une commission chargée d'élaborer une réglementation de police en ce qui concerne les « dancings ».

Le conseil approuve le devis s'élevant à la somme de 4.800 p. pour la remise en état et l'asphaltage da boulevard Chavassieux entre le boulevard Amiral-Courbet et la rue de Lao-kay.

Ces travaux seront exécutés en régie directe, Adopté.

Au cours d'une séance précédente, M. le conseiller Godelu ayant exprimé le désir que l'Administration fasse installer des bornes lumineuses aux carrefours où la circulation est intense, le Conseil décide qu'une de ces bornes sera installée au carrefour Amiral-Courbet–Paul-Bert.

Le conseil, après avoir entendu le rapport de monsieur Fauvel ,émet un avis favorable à la demande d'allocation spéciale formulée par MM. Alaux et Domergue, fonctionnaires municipaux retraités.

Le conseil renvoie à la Commission des travaux pour examen, un projet d'échange de terrain avec la Ville, présenté par la Société Cotonnière et une demande de la Société de bienfaisance « Dong Thiên » tendant à occuper un terrain près du marché de Cho Con et destiné à l'établissement d'un asile de nuit.

Monsieur le Maire demande au Conseil de prendre acte de la motion déposée par M. le conseiller Caron tendant au transfert de la statue de Jules Ferry sur le terre-plein Bonnal mais regrette que la situation financière de la ville

De permettre pas sa réalisation pour le moment.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été épaisses, M. le maire déclara la séance terminée, séance qui est la dernière pour le Conseil actuel, qui devra se présenter devant ses électeurs en mai prochain, et qui, il faut le reconnaître, aura beaucoup travaillé sous la direction éclairée des administrateurs-maires qui se sont succédé pendant la législature.

Haiphong

(*La Volonté indochinoise*, 22 mai 1935)

Conseil municipal

Un problème se pose actuellement pour les conseillers nouvellement élus : à qui reviendront les deux sièges d'adjoints au maire ? Au docteur Forest ? À M. Paquin ?

Et le nouveau « parti » dont le docteur Fesquet semble être en tête ?

On n'en sait rien encore.

En tout cas, malgré sa position dans le conseil municipal, position que nous pouvons dire très stable, M. Paquin aura fort à faire le 23 mai pour défendre son titre car le « parti Fesquet » travaille beaucoup pour briguer ces places d'adjoints au maire.

Le docteur Forest restera peut être au second plan pour appuyer utilement la candidature de M. Godelu.

Haïphong
(*La Volonté indochinoise*, 24 mai 1935)

Conseil municipal
Élection du 2^e adjoint au maire

Le premier tour du scrutin désigna, presque à l'unanimité, M. Godelu, qui avait décliné cet honneur, après avoir remercié gentiment l'assemblée.

Repos de cinq minutes. Alors que la plupart des conseillers sortirent pour prendre l'air dans le couloir, le docteur Forest fit remarquer à M. Lotzer qu'il y eût pression dans le choix du docteur Fesquet comme premier adjoint. Ce à quoi M. Lotzer lui répondit que la vote a été fait scrupuleusement, et cela dans un esprit d'impartialité qui n'échappait à personne.

À la reprise, devant le refus de M. Godelu, on recommença à nouveau le vote.

Il y eût encore ballottage au premier tour ; le second, par 12 voix sur 18, arrêta son choix sur M. Lavergne.

Au cours des phases mouvementées de la désignation des adjoints au maire, de nombreuses personnes qui venaient pour assister à l'installation du nouveau conseil, tentèrent de manifester par des applaudissements répétés.

M. Lotzer dut ordonner à M. le commissaire Roumanet de rester à sa disposition pour le service d'ordre et, le cas échéant, évacuer les auditeurs de la salle de réunion si leurs manifestations recommençaient.

Désignation des diverses commissions municipales

Sur la proposition de M. l'administrateur-maire et avec l'accord des membres présents, les commissions municipales, avec leurs membres français et annamites respectifs, ont été définitivement désignées :

Commission des travaux : MM. Péraldi, Brun-Buisson, Bouchard, Lavergne, Forest, Javouray, Tong-Bang et Tu.

Commission des finances : MM. Paquin, Boé, Godelu, Fesquet, Rochat, Lagauzère, Paul Sen, Luong et Ba-Nam.

Commission des fêtes : MM. Bouchard, Godelu, Rochat, Lagauzère, Brun-Buisson, Luong et Paul Sen.

Commission des patentes et impôts fonciers : MM. Fesquet, Paquin, Rochat, Javouray, Bang et Ba Nam.

Commission du marché : M.M. Péraldi et Tô-van-Luong.

Commission du mont-de-piété : MM. Godelu, Lavergne et Bach-thai-Tong.

Commission sanitaire : MM. Godelu et Bui-dinh-Tu.

Commission de l'hôpital indigène : MM. Javouray, Lagauzère, Tong et Tu.

Commission d'urbanisme: MM. Bouchard, Lagauzère, Luong et Tong.

Commission des pousse-pousse : MM. Godelu, Bron-Boisson, Paul Sen et Bang.

Commission du port autonome : MM. Lavergne, Godelu, titulaires. MM. Boé et Lagauzère, suppléants.

Commission de révision des listes électorales : MM. Rochat, Godelu, Boé, Bach-thai-Tong, Pham kim-Bang et Bui-dinh-Tu.

Désignation de deux conseillers pour accompagner le contrôleur des contributions directes dans le recensement de patentes : MM. Rochat et Paul Sen.

Compte administratif du budget municipal du compte des pensions

et du budget du mont-de-piété

Les comptes administratifs, pour l'exercice 1934, du budget municipal et des budgets annexes des pensions et du mont-de-piété, étaient tous en parfaite concordance avec les comptes de gestion, que le receveur municipal et le régisseur du mont-de-piété sont chargés d'adresser à la Cour des comptes.

À ce sujet, M. l'administrateur-maire [Lotzer] fit remarquer au conseil que peu de temps après son arrivée, au mois de septembre de 1934, il s'est aperçu que les recettes prévues avaient été surestimées ; en raison de la persistance de la crise dont souffre plus particulièrement Haïphong, il était devenu impossible de réaliser les inscriptions budgétaires. Dans ces conditions, le rythme des dépenses de la municipalité, basé sur les crédits budgétaires, ne pouvait plus être maintenu sans gros danger pour l'équilibre de nos finances ;

Qu'au cours de la session du 22 novembre 1934, il faisait part au conseil de ses appréhensions à ce sujet et insistait sur la nécessité où l'on se trouvait de procéder à des restrictions de dépenses pour arriver à ramener celles-ci au niveau des recettes. Les efforts faits dans ce sens pendant les derniers mois de l'exercice, grâce à la parfaite collaboration des chefs des services municipaux, ont porté leurs fruits ;

Qu'alors que les recettes de 1934, arrêtées au 31 mars, ont atteint très difficilement 963.333 \$ 23 (y compris le reliquat de l'exercice 1933) — soit : 88. 303 \$ 95 de moins que les prévisions budgétaires le faisaient espérer —, les dépenses du même exercice ont pu être arrêtées à : 951.857 \$ 91, soit à peu près de 100.000 \$ au dessous des prévisions (exactement 99.779527), ce qui a permis le report sur l'exercice suivant d'un excédent de recettes de 11.475 \$ 32, 650 \$ 50 de mandats émis ou annulés dont le paiement a dû être ajourné sur l'exercice 1935).

Que presque tous les chapitres des recettes accusent des moins-values sensibles.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 juin 1935)

LES OBSÈQUES DE M. FAUVEL. — Voici le discours prononcé hier sur la tombe de M. Fauvel, par M. l'administrateur maire de la ville de Haïphong Lotzer.

.....

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 juin 1935)

M. LE RÉSIDENT MAIRE LOTZER AU TAMDAO — M. le résident maire Lotzer est parti au Tam-Dao prendre quelques jours de repos. Les affaires de la ville sont confiées à son premier adjoint, M. le docteur Fesquet.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 juillet 1935)

LA COMMISSION DU CHOMAGE. — La commission du chômage du conseil municipal se réunira ce soir, à 18 heures, à l'Hôtel de ville, pour discuter sur des mesures à envisager en vue d'assister les chômeurs français et indigènes de la ville.

M. le docteur Fesquet, premier adjoint, présidera cette commission, en remplacement de M. le résident maire Lotzer, lequel prolongera encore sa villégiature au Tam-Dao d'une quinzaine de jours environ.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 août 1935)

NOS ÉDILES AU TRAVAIL. — Sous la présidence de M. l'administrateur maire Lotzer, le conseil municipal s'est réuni mardi soir, à 21 h.

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de M. Boé, qui doit nous quitter par le « Claude-Chappe », à destination de France, et MM. Bouchard et Péraldi, excusés

MM. Delpy, administrateur chef du secrétariat, Toustou, trésorier payeur, Gauthier, chef du service des travaux municipaux, et Adam, du cadastre, assistaient à la séance.

En termes émus, M. l'administrateur-maire fait l'éloge funèbre de M. Fauvel*, le regretté conseiller décédé il y a deux mois, et donne lecture d'une lettre de condoléances de M. l'administrateur Bouchet de qui le disparu était l'un des meilleurs amis et collaborateurs.

.....

ORGANISATION D'UNE PREMIÈRE FOIRE
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 septembre 1935)

Chronique de la ville
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 novembre 1935)

M. l'administrateur maire Lotzer à Hongkong. — M. l'administrateur-maire Lotzer s'est embarqué aujourd'hui le 12 novembre à destination de Hong-kong. On sait déjà qu'il doit continuer sa tournée de propagande pour la foire de Haïphong, et que le Canton et Hongkong apporteront leurs produits pour y participer.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 décembre 1935)

LE SÉJOUR DE M. LOTZER À HONGKONG EST PROLONGÉ. — L'administrateur maire Lotzer, qui devait rentrer dimanche à Haïphong par le vapeur *Canton*, a décidé de prolonger son séjour a Hongkong d'une semaine pour les besoins de la propagande de la foire prochaine.

Il ne sera donc de retour que dans le courant de la semaine prochaine.

LA MISSION DE M. LOTZER

Pour les exportations de riz tonkinois en Chine

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 décembre 1935)

Paris, 13 décembre. — Le « Journal officiel » publie un décret du 8 décembre par lequel M. Lotzer, administrateur de 1^{re} cl. des Services civils de l'Indochine, est chargé d'une mission à Hongkong et Canton en vue d'étudier les moyens propres à faciliter la reprise des exportations du riz tonkinois sur la Chine. La durée de cette mission est fixée à quinze jours, y compris les délais de route.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 décembre 1935)

LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL. — Vendredi dernier, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. l'administrateur maire Lotzer. Tous les conseillers étaient présents, à l'exception de MM. Paquin, Bui dinh Tu et Bach thai Tong, excusés.

Les chefs des services municipaux, MM. Delpy, Toustou, Gauthier assistaient à la séance.

À neuf heures 10, M. l'administrateur maire déclarait la séance ouverte, et donnait la parole à M. Péraldi, rapporteur de la commission des travaux, qui a conclu à l'adoption du projet de budget.

M. Rochat est ensuite entendu, comme rapporteur de la commission des Finances. La commission a approuvé le projet de budget. M. Rochat a proposé au conseil de voter des félicitations à M. Lotzer et ses collaborateurs qui ont su équilibrer les finances municipales, malgré ces temps difficiles.

Abordant la question du marché pour la fourniture de la nourriture des malades et du personnel de garde à l'hôpital indigène*, au dispensaire et au lazaret municipal, le conseil a accordé la demande de prorogation au 31 décembre 1936, formulée par l'ancienne adjudicataire, M^{me} Tran thi Thinh dite Thuyet Ky.

Puis, M. le maire a soumis au conseil un projet qui diffère de peu de celui de l'année dernière : une légère diminution de la deuxième catégorie, adopté.

Adopté également, le projet de diminution des frais d'établissement des contrats de location. Pour éviter ces frais aux petits contrats, seuls ceux supérieurs à 30 p. devront payer un plan du domaine loué. Les rétributions perçues au profit du budget municipal pour leur réduction sont diminuées dans d'assez larges proportions.

M. l'administrateur-maire a pris ensuite la parole pour exposer le projet de l'établissement d'une clinique municipale. L'hôpital colonial* actuel serait supprimé. Le gouvernement général construirait sur des fonds d'emprunt un bâtiment hospitalier de 56 lits qui serait remis à la Ville de Haïphong pour la création de sa clinique municipale. La gestion de l'hôpital indigène serait remise au protectorat du Tonkin. La municipalité y participerait seulement pour 10.000 p. L'hôpital du Protectorat recevrait, en outre, en vue de l'amélioration de ses services, un crédit de 60 000 p. sur les fonds d'emprunt. L'hôpital indigène coûtant actuellement à la ville 30. 000 p. par an, sa remise au protectorat aurait allégé le budget municipal d'une charge de 20 000 p.

Pour la clinique municipale, la ville aurait à fournir seulement le mobilier, les literies, du linge et du matériel d'exploitation, le tout évalué à 25.000 p. Sur les 56 lits créés, répartis en 3 classes, 26 seraient réservés aux officiers, à la troupe et à leurs familles.

Le personnel infirmier comprendrait neuf sœurs françaises et annamites de Saint-Paul de Chartres qui recevraient, en plus de la nourriture, une allocation mensuelle de 200 p. Le gestion serait confiée à un adjudant français du cadre des infirmiers coloniaux et contrôlée directement par l'administration municipale.

La clinique municipale serait administrée par un conseil composé de l'administrateur-maire, président, d'un conseiller municipal français, d'un conseiller municipal annamite et de quatre notables français, d'un notable annamite et un notable chinois.

Les dépenses occasionnées par l'exploitation de la clinique sont évaluées à 45 925 p. par an au maximum. Et les recettes calculées, en prenant pour tarif de remboursement des journées d'hospitalisation un prix inférieur à celui de l'hôpital de Lanessan d'Hanoï et de l'hôpital colonial de Haïphong, atteindraient 45.698 p. Ainsi, il ne serait pas difficile d'équilibrer le budget de la clinique.

M. Lotzer a aussi insisté sur les avantages du projet de création de la clinique municipale : avantages pour la ville, pour les malades qui resteront libres de choisir de tous les médecins, chirurgiens et spécialistes du dehors, pour les malades de l'Hôpital indigène devenu hôpital du Protectorat qui se verrait doter de 60.000 p. de frais d'amélioration.

Aucune observation n'étant présentée par les conseillers au long exposé de M. le maire, le projet est renvoyé à la commission des finances.

On a discuté ensuite les questions diverses : fêtes organisées à l'occasion de la Foire au profit des chômeurs — M. Lotzer dira que « les chômeurs métis ne sont pas tous très intéressants ; ce sont surtout les veuves européennes sans travail qui doivent être assistées ». Réduction du prix de l'électricité : on attendra les résultats de la démarche de la municipalité de Hanoï auprès du département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

La commission des finances se réunira samedi soir à 8 heures 30.

(*Chantecler*, 11 juin 1936, p. 2)

Cm Haïphong : Lotzer, Fesquet, Lavergne, 1er et 2e adj. ; Lagauzère, Dr Forest, Rochat, Bouchardon Brun-Buisson [trib. de comm.], Bach-ta-tong [fils de Bach-tai-Buoi], Pham-kim-Bang, Gavard, Paul Sen, Bui-dinh-Tu et Ng.-ba-Nam.

Paquin et Boé excusés.

Édouard VINAY, résident-maire

(*Chantecler*, 11 juin 1936, p. 6)

Vinay remplace Lotzer comme rés.-M. de Haïphong.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 juin 1936)

L'ACTIVITÉ DE M. L'ADMINISTRATEUR MAIRE VINAY. — M. l'administrateur maire Vinay a pris contact lundi avec la personnel de la police municipale. Accompagné de M. Fabiani, commissaire central, il a visité les services de la police urbaine, et a manifesté son contentement de leur organisation.

Comité de bienfaisance
(*Chantecler*, 12 juillet 1936, p. 6)

Le comité de bienfaisance de la ville de Haïphong s'est réuni hier matin à 9 h. à la mairie sous la présidence de M. l'administrateur-maire Vinay, assisté de MM. Baylin, directeur de la Banque de l'Indochine* à Haïphong ; Bougon, directeur commercial des Charbonnages du Tonkin* à Hongay ; Dot, directeur de la Cie franco-asiatique des pétroles* ; et Collin, agent des Chargeurs réunis*, membres.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 août 1936)

AU CONSEIL MUNICIPAL — Le conseil municipal de Haïphong s'est réuni en session ordinaire lundi 24 août, à 20 h 45, sous la présidence de M. l'administrateur-maire Vinay pour la première fois.

On nous dit que M. Bui dinh Tu, dont l'élection aux fonctions de conseiller municipal à Haïphong avait été annulée par le Conseil du contentieux administratif de l'Indochine, serait validé par le Conseil d'État.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 octobre 1936)

RÉSIDENCE-MAIRIE. — M. Vinay Édouard, administrateur de 2^e classe des Services civils de l'Indochine, est placé hors cadres pour exercer les fonctions de résident-maire de la ville de Haïphong en remplacement de M. Lotzer, administrateur des mêmes services, appelé à une autre destination.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 juillet 1937)

LE VOYAGE DE M. VINAY AUX INDES NÉERLANDAISES. — M. l'administrateur maire Vinay, allant à Java où il va faire un voyage de propagande pour la foire* de Haïphong, a quitté notre ville mardi 13 juillet à 15 heures en auto pour Hanoï. Il se rendra à Saïgon par le transindochinois et de là prendra le courrier des Indes Néerlandaises.

En son absence, c'est M. le docteur Fesquet, premier adjoint, qui assurera les fonctions de maire de Haïphong.

M. Châtel visite Haïphong
(*Chantecler*, 15 juillet 1937, p. 3)

M. le résident supérieur Châtel, accompagné de M. Berjoan, son chef de cabinet, a passé la matinée du samedi 10 courant à Haïphong. Il avait tenu, dans cette visite, à

étudier avec les personnalités haïphonnaises les graves problèmes concernant la situation économique du port du Tonkin. et à lui témoigner de sa constante sollicitude.

Le chef du Protectorat était parti de Hanoï à 5h. du matin M. l'administrateur-maire Vinay s'était porté à sa rencontre. Avant de gagner l'hôtel de ville, M. Châtel passa une bonne demi-heure à la Cimenterie *qu'il a visitée, guidé par M. Le Boterf, directeur de l'établissement. M. Châtel s'est vivement intéressé au travail et au sort des ouvriers.

À 7 h. 50, le résident supérieur arrive à la résidence- mairie. Il y resta 40 minutes, et à 8 h. 30, gagne l'hôtel de ville où l'attendaient les membres du conseil municipal, de la Chambre de commerce et du Port autonome. Deux détachements de la Garde indigène, massés dans la cour, rendaient les honneurs.

L'entretien avec les personnalités haïphonnaises dura jusqu'à 9 h. 40. La question des dettes provenant des prestations allemandes fut tout d'abord évoquée. M. le résident supérieur Châtel donne des apaisements à ce sujet. promettant de venir au secours de la municipalité haïphonnaise pour résoudre définitivement la problème.

M. Godelu mit en avant la question du sport. Il se plaignit que Haïphong n'eût pas un stade approprié. Le stade des Jeunots est édifié sur un terrain appartenant au Crédit foncier.

M. Vinay envisagea la possibilité d'organiser des manifestations sportives sur le nouveau stade de la Cimenterie*.

M. Châtel fit observer qu'on pourrait faire quelque chose sur les terrains Bonnal, qui sont très bien placés. Il est d'avis qu'on devrait aménager le terrain compris entre la Société financière [SFFC] et les Docks, qui est assez large.

Il s'entretint ensuite de la question du champ des courses. Il savait que la Société des courses de Haïphong* éprouvait beaucoup de difficultés pour l'organisation des réunions. Il tâcherait de demander à la Société des courses de Hanoï d'aider celle de Haïphong. M. le docteur Fesquet fit remarquer que les dernières courses à Haïphong avaient donné plus de 800 \$ de recettes, qui avaient été versées au budget local . Il estime que Haïphong devrait réserver une part de ces versements aux œuvres d'assistance sociale.

Le résident supérieur fit savoir que les Chinois sont en train de fournir de gros efforts financiers en vue de doter l'île de Hainan d'un port Il conseilla aux Haïphonnais de se mettre en rapports avec les habitants de Hainan, ce qui pourrait favoriser, dans une certaine mesure, le commerce local. Il demanda ensuite si la population chinoise de Haïphong avait augmenté depuis quelque temps.

— Très peu, répondit-on.

Le résident supérieur jugea que si les Chinois avaient déserté Haïphong, c'est qu'ils n'y avaient pas beaucoup d'affaires. La question à résoudre, c'est de s'arranger pour que les échanges commerciaux redeviennent plus actifs. Dans cet ordre d'idées, il avait réduit les taxes de sortie sur le bétail et la volaille. Les exportations de buffles en ont profité. Celles de la volaille ont été malheureusement entravées par la peste qui a décimé les coqs et les poules. Il était partisan d'une politique de petite colonisation et d'encouragement à l'élevage dans la Haute-Région. C'est ce qu'il avait fait à Langson, Caobang, Laokay et bientôt, ce serait le tour de la région de Sonla — Hoabinh. On obligera les commerçants en volailles et en bétail. à faire sortir leurs produits par Haïphong qui profitera de ce transit. Il faudrait débloquer Moncay, tant au point de vue économique qu'au point de vue touristique et stratégique. La route de Moncay, comme celles de Hanoï et de Namdinh, contribuent à la prospérité de Haïphong.

Il constata que la question de construction d'un pont à Yên-Lập était de premier plan. Il savait que souvent, surtout le samedi, de nombreuses personnes, se rendant à Vatchay pour s'y reposer, avaient dû attendre de longues heures au bac de Yên Lập, avant de pouvoir passer. Le résident supérieur envisagea aussi la question de l'aménagement de Doson. Haïphong en tirerait indirectement des avantages économiques.

M. Châtel, en étudiant le problème de collaboration économique entre l'Indochine et la Chine, suggéra la création d'une chambre de commerce chinoise se divisant en deux groupements : l'un à Haïphong, qui s'intéresserait aux questions d'import et d'export, l'autre à Hanoï, qui s'attacherait aux échanges locaux.

L'assemblée aborda ensuite la question du bac du Cua Câm. MM. Godelu, puis le docteur Forest, s'étonnèrent qu'elle n'ait pas été résolue. Le conseil municipal avait adopté un projet, reconnu auparavant par M. Bigorgne comme réunissant les conditions techniques indispensables, et le projet avait été annulé par la résidence supérieure.

M. l'administrateur-maire Vinay donne de longues explications sur le rejet du projet Robert par la résidence supérieure. Actuellement, on a proposé d'augmenter les tarifs déjà votés par le conseil, ce qui les porte à 50 cents pour une auto au lieu de 35 cents, et 3 cents pour un piéton au lieu de 2 cents. M. Vinay trouve les tarifs proposés excessifs.

Le résident supérieur souhaite pouvoir résoudre dans le plus bref délai la question du bac. Il se posait comme principe de ne pas faire payer les piétons ou de les faire payer meilleur marché. dans le but de favoriser les ouvriers venant travailler à Haïphong, comme il l'avait fait à Thaibinh. Il espérait pouvoir mettre au point un projet substantiel qui serait étudié ensuite par le conseil.

Le résident supérieur évoqua la question du pont de Haly, sur la coupure de la Cimenterie. Les piétons seront exonérés de la taxe de péage. Seuls les automobilistes, les cyclistes, etc, verseront les taxes. Le pont du chemin de fer reste ouvert gratuitement à toutes sortes de véhicules et aux piétons.

Après avoir fait ainsi le tour des problèmes intéressant Haïphong au premier plan, le résident supérieur quitta l'hôtel de ville à 9 h. 35 pour se rendre à l'Ecole pratique d'industrie*. [...]

Le cortège se rendit ensuite à la Filterie. M. Cuny, directeur de l'usine, reçut M. Châtel qui parcourut les ateliers en pleine marche, occupés par leurs 450 ouvriers et ouvrières.

M. Châtel visita en dernier lieu la Société anonyme des constructions mécaniques*, dont la directeur, M. Carlon, le guida à travers l'établissement.

A 10 h. 30, M. Châtel prit congé des autorités haïphonnaises pour gagner Doson.

(Les Annales coloniales, 23 juillet 1937)

M. Vinay, administrateur de 1re classe des Services civils, administrateur-maire de la ville de Haïphong

(Les Annales coloniales, 13 août 1937)

M. Vinay, administrateur de 1re classe des Services civils, administrateur-maire de la ville de Haïphong

Chronique de la ville
(L'Avenir du Tonkin, 6 septembre 1937, p. 2)

L'administrateur-maire de Haïphong, M. Vinay, prendrait la direction des bureaux à la résidence supérieure

S'il faut en croire certaines personnes bien informées, l'administrateur maire de Haiphong, M. Vinay, serait appelé, bientôt à prendre la direction des bureaux de la résidence supérieure, qui est actuellement assumée par M. l'administrateur Colombon.

On ne peut cependant nous dire encore qui remplacerait M. Vinay à la direction de la municipalité de Haïphong. Nous sommes donc portés à croire que M. Colombon assumera encore pendant quelque temps la direction des bureaux de la résidence supérieure, avant de reprendre ses anciennes fonctions de 2^e inspecteur des Affaires politiques et administratives du Tonkin.

1937 (déc.) : INAUGURATION DU [PONT DE HALY](#)

VALETTE, administrateur maire

Encore un mandat dépourvu de la moindre ambition
et se résumant à l'expédition des affaires courantes

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 janvier 1938)

Arrivée de M. Valette, administrateur-maire de Haïphong. — Des bruits ayant couru ces derniers temps sur la désignation de M. Valette, administrateur-maire de Tourane, au poste d'administrateur-maire de notre ville, nous sommes en mesure de les confirmer. Notre nouveau maire arrivera par le prochain « Claude-Chappe », c'est-à-dire le 8 janvier.

(*Chantecler*, 9 janvier 1938, p. 6)

Arrivée Valette, adm. maire de Haïphong.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 juillet 1938)

Manifestation après les élections

[à la chambre des représentants du peuple du Tonkin]

400 ouvriers et ouvrières environ se sont massés hier, près de la mairie, pour attendre les résultats des élections. Aussitôt qu'ils eurent connaissance de la défaite de M. Nguyen-cong-My, candidat du Front démocratique, ils manifestèrent et défilèrent en ordre dans la rue. La police intervint immédiatement pour les disperser, ce qui les obligea à se scinder en deux groupes, l'un prenant la direction du boulevard Amiral-de-Beaumont, l'autre celle de la poste. Arrivés à la pharmacie Coupard, les deux groupes

se rejoignirent et une nouvelle manifestation eut lieu, entraînant l'arrestation de quelques manifestants.

Le reste se dirigea sur l'avenue Paul-Doumer et la manœuvre ayant recommencé, d'autres arrestations eurent lieu. On en compta en tout vingt-cinq environ.

M. l'administrateur-maire Valette, ainsi que la Police, la Sûreté et la Garde indigène furent sur les lieux de la manifestation.

Parmi les individus arrêtés, une vingtaine ne sont pas encore en possession de leur carte d'impôt personnel de 1938. Ils furent relâchés et remis à leur chef de quartier respectif ou à leur employeur. Par contre, sept dont deux femmes, furent maintenus à la Sûreté. Il s'agit de Ngo-thi-Phuong, Ngo-thi-Nguyen-van-Roanh [sic], Pham-van-Nghien, Nguyen-van-Cuong, Quan-Hach et Vu-dinh-Phan.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
L'INAUGURATION DE L'IMMEUBLE DE LA
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE.
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 septembre 1928)

Remarqué M. Klein, résident maire, MM. les colonels Cléménçon et Foutreint, les membres du conseil municipal, plusieurs hauts fonctionnaires ; des dames.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 octobre 1938)

M. Châtel veut se rendre compte des dégâts causés par le dernier typhon
Jeudi matin, M. le résident supérieur au Tonkin Châtel s'est rendu à Haiduong, Kiên-An, Haïphong et Quang-Yên pour constater *de visu* les dégâts causés par le dernier typhon.

M. l'administrateur maire Valette est allé à sa rencontre aux limites de la ville, du côté du pont de Lam-Ha. Vers 9 h. 30, le cortège officiel arriva et se rendit tout d'abord au huyên de Hai-An, où les notables de cette circonscription (chef de canton, maire de village, présidents de conseil communal, etc.) attendaient l'arrivée du chef du Protectorat. M. Châtel était accompagné de son chef de cabinet, M. Saint-Mleux. Nous remarquons en outre la présence de M. Berjoan et Ha-luong-Tin, administrateur-résident et tuan-phu de Kiên-an.

Aux notables réunis dans la cour du huyên, à côté de M. Nguyen-huu-Hoi, tri-huyên de Hai-An, M. Châtel adressa des paroles d'encouragement et des conseils pour l'accomplissement de leur tâche délicate.

Puis, sous la conduite de M. l'administrateur-maire Valette, le résident supérieur parcourut quelques rues de notre ville, avant de prendre la route Quang-Yên.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 novembre 1938)

Après l'incendie de Hangkên

Nous venons d'apprendre que M. l'administrateur-maire Valette a fait prélever une somme de 1.000 p. sur la caisse de l'Assistance sociale de Haïphong pour venir en aide

aux malheureuses victimes de l'incendie qui avait dévoré dernièrement 140 paillo^{tes} au village de Hangkên, et dont les dégâts s'élèveraient à 10.000 p. environ.

M. le résident supérieur au Tonkin Châtel a également fait un don de 200 p.

Voilà une nouvelle qui ne manquera pas d'être accueillie avec satisfaction et reconnaissance par les sinistrés.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 décembre 1938)

Le conseil municipal de Haïphong a tenu hier soir, à 21 h., sa séance ordinaire sous la présidence de M. l'administrateur-maire Valette.

Étaient présents : MM. Dr Fesquet, Lavergne, Javouray, Brun Buisson, Gavard, Fabre, Godelu, Forest, Boé, Bouchard, Pham-kim-Banh, Tô-van Luong. Bach-thai-Tong.

Au banc des fonctionnaires municipaux, étaient MM. Rénoville, administrateur-chef du secrétariat de la mairie ; Berlin, ingénieur-chef des travaux municipaux, et Vergez, payeur.

Avant de commencer ses travaux, M. Valette rappela la carrière de M. Paquin, conseiller nouvellement décédé, et donna lecture d'une lettre de M. Bouchet, ancien maire de Haïphong, s'associant au deuil de la municipalité. La séance fut alors levée pendant quelques minutes en signe de deuil.

.....

Haïphong
Passage du nouvel ambassadeur de Grande-Bretagne en Chine
(*Les Annales coloniales*, 6 décembre 1938)

Il a été reçu au débarcadère par l'administrateur-maire Valette et le vice-consul anglais à Haïphong, M. Watson.

Haïphong
Inauguration de la [Bank of China](#)
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 février 1939)

M. l'administrateur-maire Valette, qui devait, dans la soirée, s'absenter de Haïphong, était venu bien avant l'heure fixée pour l'inauguration. Montrant ainsi son intérêt pour l'entreprise bancaire dont le directeur est M. Rodolphe K. F. Shen, docteur en droit.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 février 1939)

Le départ de M. Valette

Après la mort de M. Colombon, le poste d'inspecteur des Affaires politiques et administratives du Tonkin avait été pris par M. Lotzer, cumulativement avec ses fonctions de résident de Nam-Dinh. Or il semble que ce cumul est contraire aux règlements et que M. Valette, notre distingué administrateur-maire, est appelé

prochainement à remplacer M. Lotzer, administrateur-résident de Haiduong, soit par M. Massimi, actuellement en congé mais qui fait route vers l'Indochine.

Si la rumeur qui circule s'avérait exacte, les Haïphonnais, tout en félicitant M. Valette de sa nomination à un poste de confiance, qui ne peut être dévolu au premier venu, regretteraient sincèrement leur administrateur-maire actuel qui s'est tant dévoué à la cause de Haïphong et dont la distinction, la courtoisie et l'amabilité ont été unanimement appréciées ici.

(*Le Courrier d'Haïphong*)

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 avril 1939)

Départ de M. le résident-maire Valette

M. le résident-maire Valette nous quittera le 15 courant pour gagner son nouveau poste, tandis que M. Massimi, son successeur arrivera probablement dans quelques jours.

MASSIMI, résident-maire

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 avril 1939)

La grève perlée à la Manufacture des tapis

.....
MM. de Tastes et Massimi ¹¹, qui ne semblent pas disposés à écouter les sornettes, voudront s'occuper de l'inspection du travail à Haïphong et rechercher quel est l'animateur de toutes ces grèves : c'est un citoyen français de la dernière heure qui, comme le caméléon, a changé de couleur en passant du jaune au rouge si cher à MM. Blum et et Jouhaux.

Chronique de Haïphong

Le passage à niveau de l'avenue Paul-Doumer
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 avril 1939)

Notre confrère *Le Courrier d'Haïphong* proteste avec raison contre le passage à niveau de l'avenue Paul-Doumer qui est une gêne à la circulation dans la ville. Un de ses abonnés à écrit fort à propos :

Haïphong se développera encore, le trafic du chemin de fer augmentera avec la ligne de Nanning et le développement du Yunnan ; il est d'une administration simplement prévoyante et soucieuse de son rôle de prendre des mesures en conséquence. L'électrification du passage à niveau ne peut être tout au plus qu'un médiocre palliatif

¹¹ Massimi : nouveau résident-maire de Haïphong.

provisoire, du reste extrêmement coûteux, à un état de choses qui va et qui ira de plus en plus en empirant, et deviendra très rapidement inadmissible.

La solution la plus simple est la construction rapide d'une voie qui, prolongeant la rue Harmand et la rue de l'Agent-Guinet au-delà de l'avenue Clemenceau, irait retomber avenue de Belgique au rond point de la Milice ou un peu plus bas, après avoir franchi la ligne par un pont avant la première aiguille. La chose est parfaitement faisable, et ne coûterait pas extrêmement cher, à condition qu'on fasse vite. Il y a déjà dix-huit mois qu'il en est question et on a déjà perdu bien du temps.

Une seconde solution beaucoup moins bonne reporterait l'ouvrage sur la rue, classée en partie mais non dénommée, qui joint le carrefour avenue de Belgique-rue de Bordeaux avec le boulevard Bonnal à côté de l'immeuble des Chargeurs, et qui franchit la ligne entre la gare et les Docks. Mais ce tracé obligerait la plupart des usagers à un grand détour.

En tous cas, croire que le chemin de fer peut continuer indéfiniment à traverser la rue la plus importante de Haïphong, à y arrêter la circulation plusieurs heures par jour, à y bloquer contre les barrières fermées des centaines de véhicules et de gens, et cela dans des conditions de plus en plus sérieuses puisque la circulation sur la ligne ne peut qu'augmenter (et il est souhaitable qu'elle augmente), c'est se tromper complètement. La situation devient intenable et le sera d'autant plus qu'on attendra davantage, même avec des barrières mobiles électriquement, même avec des signalisations électriques qui ne supprimeront que les erreurs du personnel et non les manœuvres elles-mêmes ».

Sans méconnaître la sagesse de ces observations, nous prétendons que la solution ne doit pas être recherchée dans des *palliatifs*. Haïphong, port et ville, est en voie de transformation complète. Il faut que les hommes qui ont reçu mandat des citoyens de la cité aient une autre conception des problèmes urbains. Nous avons un nouvel administrateur-maire [Massimi], qui, dans la province d'Haiduong, a réalisé un programme d'urbanisme dont on voit les heureux effets.

Il y a quelques années, feu Pierre Pasquier fit venir des spécialistes pour le port et la cité. L'un d'eux ¹² traça *un plan de la cité future de Haïphong* qui doit exister encore dans les archives de la résidence-mairie : il prévoyait le déplacement de la gare, concevait une autre gare maritime avec un canal de dérivation. L'architecte-ingénieur avait vu grand, mais juste. Si l'on avait réalisé son plan, Haïphong ne serait plus embouteillée. La route la voie ferrée, la vote d'eau étaient utilisées pour débloquer de pays tonkinois et l'arrière pays.

C'est ce projet qu'il faut réaliser, Les solutions d'attente doivent être délaissées. Il faut voir grand, comme lorsque l'administrateur-maire Maspero réalisa son plan de travaux et aménagea le quai de Canton.

Nous espérons que M. Massimi [sera] haïphonnais pour trois années, puisqu'il vient de revenir de France. Les études ont été réalisées, les plans dressés. Reste la question financière à résoudre : *c'est le rôle de l'administrateur*. Mais la ville a des dettes diront les « rétrogrades ». Oui, elle n'est pas la seule, Hanoï aussi avait des dettes quand l'administrateur-maire Virgitti prit la direction de la Ville de Hanoï. Il a transformé des quartiers entiers, il a réalisé la colonisation du banc de sable. Il a été un administrateur sage et prévoyant et les édiles l'ont suivi dans ses projets.

M. Massimi a une tâche à remplir : en finir avec la politique des petits paquets, redonner à Haïphong la prospérité comme sous l'administration des Maspero et consorts, réaliser le plan de l'urbaniste que M. Pierre Pasquier avait fait venir, car lui aussi, avait vu loin dans la tourmente en Extrême-Orient ; il a entrevu les réalités de l'époque et avait préparé les solutions qui doivent être résolues par ceux qui tiennent le pouvoir aujourd'hui.

¹² Hébrard ?

LA VIE ADMINISTRATIVE
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 avril 1939)

M. Massimi, administrateur de 1^{re} classe retraite des services civils, rentrant de congé, est désigné pour remplir les fonctions de résident-maire de la ville de Haïphong. en remplacement de M. Valette, administrateur de 1^{re} classe, appelé à d'autres fonctions.

Chronique de Haïphong

Le passage à niveau de l'avenue Paul-Doumer
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 mai 1939)

La vie chère à Haïphong

Depuis que nous avons demandé à nos édiles de s'intéresser aux marchés de Haïphong ; depuis qu'un de nos lecteurs a signalé l'excessivité de la vie en notre ville, on dirait que les marchands se sont donnés le mot et ont encore augmenté leurs prix. Si M. l'administrateur-maire Massimi veut bien se livrer à une enquête personnelle, il apprendra que dans notre cité, le cours des denrées sur les marchés est fixé par certains Annamites et Chinois qui s'occupent de fournitures de denrées aux navires et aux militaires. Quand nous lui demandons de conduire son enquête « personnellement », nous voulons le mettre en garde contre les orfèvres du conseil municipal et de la municipalité qui sont très intéressés dans cette question. Sans doute, la population a augmenté ; mais pas dans telle proportion qu'il soit impossible de la ravitailler convenablement.

L'administrateur-maire de Hanoï, il y a quelque temps, en présence des exigences des marchands et marchandes, se trouva dans l'obligation « de faire vendre des denrées par ses services ». C'est ce que firent, à plusieurs reprises, certains maires de France, principalement ceux du Havre et de Bordeaux.

Nous attendons, confiant dans ce que fit M. Massimi à Haiduong, une intervention qui voudra lutter contre la vie chère.

Au conseil municipal de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 juin 1939)

Voici ce qu'écrivit *Viet-Bao*, du 1^{er} juin (24 *ter*, bd. Gia-Long) :

Comme nous l'avions annoncé, le conseil municipal vient de se réunir à l'hôtel de ville de Haïphong à 9 heures du 30 Mai. Le résident-maire Massimi présidait la séance.

D'habitude, lorsqu'il y a une réunion du conseil municipal, bien peu de personnes y prêtent attention et c'est pourquoi les jardins publics qui entourent la mairie donnent toujours le même aspect de solitude. Cette fois, les choses furent tout à fait différentes. Avant l'ouverture de la réunion, une foule de manifestants de plus de 500 personnes se pressaient dans les avenues de Djibouti et par rangs serrés de cinq se dirigeaient vers la municipalité.

Sur le parcours, ces manifestants proclamaient leurs revendications : suppression de la taxe de résidence, de celle d'eau, de celle d'électricité. En passant devant le service de

la Sûreté et celui de la Police, les autorités dispersèrent les manifestants et en arrêtrèrent près de 200, afin de contrôler leurs cartes d'impôt personnel et leur identité.

Pour ces raisons, le mouvement fut retardé et une foule compacte se pressait dans l'attente devant le bureau du maire de Haïphong. Il fallut faire appel à la Garde indigène et à la police pour maintenir l'ordre.

À 9 heures, le conseil commençait ses délibérations. Monsieur Massimi — c'était, en effet, la première séance du conseil — prononça quelques paroles dans lesquelles il exprima le désir de voir tous les membres du conseil l'aider dans la lourde tâche de développer la ville de Haïphong. Monsieur Fabre fut ensuite élu secrétaire du conseil.

Lecture fut donnée des différentes questions à l'ordre du jour. La première était la mise en adjudication du service des Pompes funèbres. Le maire et les conseillers français furent d'avis de laisser un Français adjudicataire car les Annamites ne connaissent pas les mœurs européennes et risqueraient de ne pas réussir. Mais M. Bach Thai Tong fit remarquer que des Annamites pouvaient aussi bien trouver aujourd'hui les moyens de contenter une clientèle française.

On passa ensuite à la question des taxes à porter sur les barquiers accostant au quai Bonnal, etc.

Parmi les manifestants arrêtés avant la séance du conseil une soixantaine furent gardés comme n'ayant pas de cartes d'identité. Il est possible et même probable que ces individus devront comparaître devant le tribunal.

La question des pousse-pousse (*L'Avenir du Tonkin*, 16 juin 1939)

Le conseil municipal, en sa séance de lundi dernier, a décidé de porter à 1.400 le chiffre des pousse-pousse à mettre en circulation dans la ville de Haïphong, ce vu l'intensité du trafic depuis ces derniers mois. L'assemblée municipale estimant qu'en 1936, la municipalité a obligé les entrepreneurs de pousse à restituer des plaques (400) ; mais à payer 4 p. par mois de taxe au lieu de 3 p. 5, et que l'administrateur-maire, M. Lotzer avait pris l'engagement écrit de les leur rendre quand les circonstances le permettraient, a décidé, après vote, l'octroi des 300 nouvelles plaques aux entrepreneurs actuels au prorata du nombre de leurs poussettes actuellement en circulation.

En 1936, y avait un certain nombre d'entrepreneurs, dont quelques-uns sont disparus, il n'y avait pas de cyclo-pousse. Les entrepreneurs qui ont subi la crise et ont servi ponctuellement les taxes à la ville de Haïphong avant accepté de payer 4 p. par véhicule et par mois au lieu de 3 p. 50, afin que le total des taxes ne soit pas diminué au budget, seront lésés. Les favorisés seront ceux de la dernière heure ; ceux qui ont acheté et revendu leurs plaques depuis trois ans.

Nous avons dit que M. l'administrateur-maire Lotzer avait écrit la promesse que la municipalité lui prête d'avoir faite verbalement. Des entrepreneurs pourraient en faire la preuve ; aussi il faut féliciter la municipalité d'avoir respecté la parole et la signature d'un de ses maires.

La conséquence de cette décision, c'est que, depuis lundi matin, des Annamites courent dans les magasins pour acheter des trains de pousse, des jantes, des essieux. On connaissait donc la décision avant qu'elle fut prise, ou bien ces Annamites avaient deviné ce que voterait le conseil municipal.

À Hanoï, la municipalité a donné trois mois aux entrepreneurs qui ont reçu les 200 poussettes en augmentation de ceux en circulation, pour construire leurs véhicules. C'est là une sage mesure, car il s'agit maintenant de construire pour Hanoï et Haiphong, où de remonter, 500 poussettes, soit une dépense en matériel de 65.000 p. au minimum. Nos

édiles, qui ont vu le rapport immédiat pour la municipalité, qui sera de 14.000 p. pour la ville de Haïphong, par an, n'ont certainement pas pensé que les entrepreneurs devront décaisser 39.000 p. de matériel.

Si tous les contribuables faisaient les mêmes sacrifices, la ville serait riche. Sans doute les entrepreneurs de pousse n'ont pas payé cher leurs études pour avoir le droit de faire circuler des véhicules ; encore qu'il en est qui ont acheté les plaques de la ville à raison de 20 p. la plaque, mais la municipalité pourra comparer les revenus des entrepreneurs de pousse et ceux de certains de nos édiles favorisés par le développement du port de Haïphong et le conflit sino-japonais.

Les dettes de la ville de Haïphong

Nous avons dit que la municipalité de notre cité devrait imiter celle de Hanoï et contracter un emprunt pour payer ses dettes. Il faudrait des gages. Elle en a. Elle pourrait aussi mettre en vente ses terrains communaux. Elle vient de louer à la chambre de commerce une partie du domaine privé municipal, et de vendre ses terrains à la même assemblée consulaire à raison de 8 p. 30 le mètre carré. Le conseil a décidé que cette recette devrait être expressément affectée aux travaux neufs. Nous sommes payés pour savoir ce que valent les virements de crédit et les promesses faites. Nous en avons eu un exemple frappant, à la dernière séance du conseil municipal pour le règlement des dettes de la Ville. M. le gouverneur général Brévié avait promis de ramener à 6 % le taux d'intérêt des emprunts contractés à la Caisse des pensions civiles indigènes et accordé 31 annuités pour du libération ; le gouvernement avait aussi décidé de prendre à sa charge 468.805 p. 17 de prestations allemandes que la municipalité aurait dû régler en 24 annuités ; mais le contrôle financier a estimé que cette prise en charge par le budget général et ce mode de libération de Haïphong envers le dit budget sont contraires « aux règlements » car ce faisant, la Ville ne paierait aucun intérêt au budget général.

Le Dr Fesquet, premier adjoint, a protesté et déclaré que le chef de la colonie ayant donné son agrément, il n'y avait plus à y revenir ; mais l'administrateur-maire, M. Massimi, a rétorqué : « Le règlement, c'est le règlement ! » À quoi, on pourrait répondre : « À quoi sert le gouverneur général et quels sont les pouvoirs dont il dispose ? »

Ceci nous incite à demander à la municipalité de libérer ses dettes par la vente de ses terrains privés municipaux. Nous pouvons lui affirmer qu'elle trouverait des acheteurs, car nous ne pensons pas comme le Contrôle financier que le conflit sino-japonais est prêt de finir, et chaque jour, des citoyens recherchent des terrains de 10.000 m², de 20.00 m² et plus pour édifier des magasins, des halls, des maisons. La municipalité n'a pas le droit de laisser ses terrains privés municipaux en friche. Elle possède en terrains une fortune qui lui permettrait de liquider son passif et d'effectuer des travaux neufs ; car nous pensons qu'elle n'a plus l'intention de conserver ces terrains bien placés pour le commerce afin d'en faire des jardins d'enfants.

La municipalité a une occasion unique de faire fortune par la vente de ses terrains communaux : c'est ce qu'avait compris le maire de Hanoï, M. Virgitti, qui, après avoir fait remblayer des mares, a obtenu de bons revenus des terrains mis en vente ; qui a obligé à construire des immeubles modernes, et l'on dit que lorsque le bâtiment va, tout va.

Alors, M. l'administrateur-maire Massimi voudra prendre exemple sur son collègue et aîné, M. Virgitti.

Chronique de Haïphong

Les prisonniers en ville
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 juin 1939)

M. l'administrateur maire Massimi emploie la main-d'œuvre pénale à l'aménagement des squares et jardins publics. Il désire faire de Haïphong une coquette cité comme Hanoï et Haiduong où il se trouvait précédemment. Lundi dernier, nous avons assisté à une petite scène qui prouve que les *linhs* qui surveillent les corvées de prisonniers ont les yeux fermés sur ce qu'ils font. Une auto était garée près du trottoir du boulevard Chavassieux. Passe une charrette sur laquelle étaient placées des mottes de gazon, tirée par des prisonniers, escortée d'un *linh*. Un des prisonniers se détache, inspecte l'auto plonge son bras dedans et, sur le coussin avant, prend une paire de lunettes aux verres fumés que le propriétaire de la voiture, absent, avait laissé là. Mais un *bécon* [enfant] avait vu le coup. Il donne l'alerte et le propriétaire des lunettes et de l'auto rentre dans son bien. On va chercher bien loin les voleurs d'objets d'auto ; ce sont les professionnels détenus qui opèrent sous l'œil des *linhs* complaisants.

Chronique de Haïphong

Les pousse-pousse
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 juillet 1939)

Les entrepreneurs de pousse-pousse ont été mis en demeure de prendre les 300 supplémentaires qui leur ont été attribuées, sous condition de payer la taxe de 4 \$ par pousse et par mois à partir du 1^{er} juillet, même si les pousse-pousse ne circulent pas. La ville a besoin d'argent a déclaré M. le maire aux entrepreneurs qui voient ainsi leur impôt augmenté de 30 %. Ceux-là n'ont pas la chance des entrepreneurs des docks qui accusent des augmentations de recettes de plus de 200 %. La municipalité, une fois de plus, fait payer les petits. Pour quelle raison, puisque municipalité d'un port de mer, ne réclame-t-elle pas au gouvernement général l'octroi de mer qui lui revient de droit, par la Loi.

La ville a besoin d'argent, a déclaré M. le maire Massimi. Eh bien qu'il réclame ce qui lui est dû et perçu par d'autres. Il y a des forces occultes à Haïphong, nous en convenons avec lui, mais un maire jeune qui veut vouloir. Quand on peut obtenir des petits, on doit obtenir des gros. Allons, nos municipes, à la première réunion du conseil municipal, réclamez tous l'octroi de mer qui appartient à la Ville. Vous n'aurez plus besoin de quémander, de gémir et la ville sera riche.

La distribution des plaques aux entrepreneurs a permis de constater qu'il n'avait été frappé que 1.200 plaques en aluminium, puisque la municipalité a été obligée de remettre en service les vieilles plaques en cuivre de 1929 qui ont été enlevées et remplacées par les plaques en aluminium. Mais où donc sont passées les 300 plaques aluminium portant les numéros 1.200 à 1.500 qui n'existent plus ? Quels entrepreneurs ont oublié de les rendre ou les ont gardées ? Ce qui aurait permis de mettre en circulation des pousse-pousse sans payer la taxe de 4 \$ par mois et par pousse.

Nos édiles, surtout les conseillers annamites, voudront bien jeter un regard sur ces plaques.

Chronique de Haïphong

Menées politiques
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 juillet 1939)

Quelques jours avant les fêtes du 150^e anniversaire de la Révolution française, M. l'administrateur-maire Massimi avait réuni en son bureau les correspondants des journaux annamites pour leur demander de mettre en garde leurs compatriotes contre des menées politiques de certains Annamites, qui obéissent aux ordres venus de France du Parti communiste. Durant les jours de fêtes, à Saïgon, à Hanoï, un peu partout, il y eut de l'agitation.

Point de doute, la propagande communiste a repris de l'activité. À ce sujet, nous citerons ici cet article paru dans *Le Temps* du 19 juin 1939 :

« Le parti communiste entreprend une nouvelle campagne de propagande auprès des paysans, « nos frères paysans », comme l'écrit Maurice Thorez. Inutile de dire que cette besogne est faite méthodiquement, en ne négligeant aucune donnée. Il s'agit d'amener au moins une fraction importante de nos agriculteurs aux doctrines du bolchevisme, et l'on pourrait penser au premier abord que la tâche est difficile. Le parti communiste, en effet, n'est-il pas l'adversaire dogmatique et effectif de la propriété paysanne ? Il faudrait donc pousser les hommes de la terre à admettre leur expropriation, il faudrait les convertir à la collectivisation de leurs champs, de leurs récoltes, de leur cheptel, — les déterminer en somme au suicide.

« Mais on pense bien que le parti communiste se garde de faire connaître ainsi, brusquement, son dessein. Il ne va pas proposer aux paysans le système des kolkhoses comme un idéal. Il agit avec plus de prudence.

Un questionnaire est d'abord adressé aux « militants » communistes dans les communes et les cantons. Qui possède la terre ? Nombre de propriétés, étendue de chacune. Qui travaille la terre ? Les propriétaires, les fermiers, les métayers, les ouvriers agricoles ? Quelles sont les conditions du fermage ou du métayage ?

Quels sont les salaires ? Valeur de la récolte, artisanat, lois sociales appliquées, cultures dominantes, machines agricoles, engrais, électrification, état des chemins, grands travaux et conséquences des décrets-lois, Syndicats, coopératives, opinion sur l'office du blé, prix de vente, acquéreurs, crédit, hypothèques, médecins, sages-femmes, pharmacies, hôpitaux, rien n'échappe à cet interrogatoire. La curiosité communiste se porte encore sur le nombre des enfants fréquentant l'école laïque, sur les loisirs, les cabarets, les auditeurs des TSF. — « lesquels ? » demande le questionnaire, sur le mouvement de la population, etc.

On voit immédiatement ce que le parti communiste veut faire. Dans chaque commune et dans chaque canton, il sera à l'écoute des mécontentements, des plaintes, des revendications. Il les unira en faisceau et, dès lors, la démagogie sera facile, Le paysan excité, trompé, sans savoir exactement quel est le but final du communisme, donnera peut-être sa voix au candidat du parti. Tout au moins l'envie, la délation, la haine s'installeront au village.

On aurait tort de dédaigner cette propagande habile, insidieuse, organisée avec tant de soin. Il conviendrait, au contraire, de lui répondre, de la suivre, ou, mieux encore, de la prévenir. Les partis républicains y songent-ils ? :

Nous savons qu'au Tonkin et en Indochine, on veille mais il faut que l'on connaisse les buts du parti communiste qui veut atteindre la masse paysanne.

L'esthétique de la ville
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 août 1939)

Nous nous réjouîmes de l'arrivée de M. l'administrateur-maire Massimi, lorsqu'il fut envoyé par le gouvernement du Protectorat pour présider aux destinées de notre cité. Nous revoyions les jolis jardins qu'il avait créés à Haiduong, dans la rue principale très fréquentée par les autos allant de Haïphong à Hanoi et vice-versa. Nous pensions : M. Massimi aime les parterres de fleurs, Haïphong va être une coquette civile qui surpassera Hanoi où son collègue, M. Virgitti, créa des jardins d'enfants, transforma des quartiers insalubres en belles cités aux immeubles coquets et modernes. Nous avions de l'espoir pour l'esthétique de la ville de Haïphong, mais nous n'avions pas compté avec le conflit sino-japonais, la misère du budget municipal et l'esprit de lucre qui sévit sur toute la ville où chacun veut profiter de la bonne aubaine.

Nos jardins ébauchés sur les terre-pleins Bonnal se sont transformés en garages à camions destinés aux Chinois, nos rues sont encombrées par ces véhicules rangés au long des trottoirs, gênant la circulation, sans doute avec l'autorisation du maire puisque la police, si diligente en d'autres occasions, n'intervient pas, violant le règlement de police municipale de la ville de Haïphong qui dit, en son article 111 :

« Les constructions ou réparations en paillotes sont régies par l'arrêté de M. le résident supérieur au Tonkin en date du 1^{er} mai 1925, aux termes duquel il est expressément interdit de construire sur le territoire de la ville de Haïphong des habitations et hangars en paillotes, planches, pisé ou torchis, dans la zone délimitée comme suit :

Nord : le Cua-Cam.

Est : une ligne parallèle à l'avenue du Fort Annamite et à 100 mètres de cette avenue — une ligne parallèle à la rue de Nancy prolongée et à 50 mètres au nord de l'axe de cette rue — le boulevard extérieur projeté entre le croisement de l'avenue de Belgique et de la rue de Bordeaux et le boulevard extérieur, et à 50 mètres au Sud-Ouest de l'axe de cette voie projetée — une ligne parallèle à l'avenue de Belgique et à 100 mètres au sud-est de l'axe de cette avenue, — une ligne parallèle à l'avenue Paul-Doumer et à 100 mètres de l'axe de cette avenue ;

Sud : une ligne parallèle à l'avenue Paul-Doumer et à 100 mètres à l'ouest de l'axe de cette avenue — une ligne parallèle à la rue de Hangkenh et à 100 mètres de l'axe de cette rue. — une ligne parallèle à la rue de Hangkenh et à 100 mètres à l'ouest de l'axe de cette rue — une ligne parallèle à l'avenue Sadi-Carnot et à 100 mètres au sud de l'axe de cette avenue.

Ouest : Le canal du Lach-Tray le Song Tam Bac — la voie du chemin de fer — la ligne formée par la route coloniale n° 5 de Hanoi à Haïphong depuis la limite de la ville jusqu'au tournant, et le prolongement de cette route jusqu'à son intersection avec la voie ferrée.

Ces limites figurent sur le plan annexé à l'arrêté sus-visé au 1^{er} mars 1939, de M. le résident supérieur. »

Or, dans la zone interdite, depuis plusieurs mois, nous avons vu s'édifier des chantiers de carrosserie de camions automobiles, couverts en paillotes, clôturés en bambous et en planches de caisses, véritables camps de Romanichels. Qui a autorisé ces constructions sur des terrains vagues qui n'étaient pas même clos comme le voulait le règlement de police municipale ?

Dans cette zone, les constructions ou réparations ci-dessus visées sont assujetties aux prescriptions des articles 72 et 83 inclus du règlement sanitaire du 11 février 1930.

Or, ces camps de Romanichels qui débordent et encombrant les trottoirs à en obstruer complètement la circulation avec leurs dépôts de caissons en bois pour camions, sont loin de répondre à l'esthétique et encore moins au règlement sanitaire. Dans ces ateliers, où l'on a installé l'électricité, un court-circuit peut allumer des incendies qui prendraient de grandes proportions, la saison des pluies ne venant pas corriger l'insouciance d'une administration municipale et de l'inspection du travail, laquelle sait pourtant mettre son nez dans les entreprises européennes et indigènes qui sont installées à la moderne, parce qu'il manque quelques douches où lavabos pour les ouvriers, des coffrets pour y resserrer les vêtements de travail ou de ville.

Vraiment, on se demande quelles prières ont pu faire à Bouddha les propriétaires de ces chantiers et camps de Romanichels pour être autorisés à se moquer si impunément de l'esthétique de la cité et du règlement sanitaire ; pour méconnaître l'arrêté du résident supérieur qui paraît ne pas connaître la situation, car, très certainement, lui aussi, voudrait que l'esthétique de la ville soit une dominante dans cette question des installations industrielles, où la vue de certaines personnes est choquée par ces délabrements volontaires.

Il est encore une question sur laquelle nous voudrions attirer l'attention des autorités chargées de faire respecter le règlement de police municipale. L'article 13 interdit aux riverains et aux usagers de la voie publique le faire aucun acte qui pourrait être susceptible de causer, directement ou indirectement, des dégradations ou détériorations aux ouvrages de la voie publique.

Certes, il n'a pas été interdit de faire circuler des tanks, des auto-chenilles ou des camions de 3 à 5 tonnes ; mais il est bien dit que toute personne qui aura porté atteinte au domaine public sera tenue de réparer les dommages qu'elle aura causés, sans préjudice des sanctions pénales qui découleront de l'application de la Loi.

Haïphong

L'esthétique de la ville et le taudis
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 août 1939)

Quittez les grandes artères de notre cité et pénétrez dans les rues et ruelles de certains quartiers, même du centre de la ville, et vous constaterez que l'esthétique n'existe pas et que le taudis domine.

Nous ne voulons pas dire que la paillote est anti-hygiénique ; parfois, elle est plus salubre que ces compartiments en briques et tuiles où s'entassent des indigènes en trop grand nombre, où les puces et les punaises colportent les maladies des uns et des autres. On a préconisé la construction en briques et tuiles. Elle est devenue le taudis. La paillote avait cela de bon, c'est que, de temps en temps, le feu purifiait l'atmosphère, et à Haïphong, il y a bien longtemps, nous avons vu la Municipalité ordonner la destruction par le feu de certains quartiers qui révélaient la peste. Par contre, dans la rue du Commerce, à la même époque, où il y avait des foyers de peste, il était difficile d'en faire autant, et l'épidémie, malgré toute la diligence du service d'hygiène, parvenait difficilement à extirper les germes du mal qui causait de nombreuses victimes.

À Saïgon-Cholon, pour remédier au taudis, dans la mesure du possible, et tenant compte du faible standard de la vie de l'ouvrier indigène, l'Administration régionale a établi un intéressant projet de création d'une cite d'habitations à bon marché exclusivement réservées à ses coolies. Ce programme, réalisable en trois ans, comporte la construction de 125 maisonnettes en matériaux ininflammables constituant 250 logements dont le prix de location, très modéré, a été calculé de manière à se trouver à la portée des possibilités pécuniaires de l'ouvrier.

La première tranche de ce programme a été mise en exécution en 1937, et, à l'heure actuelle, sur un terrain régional située à la limite N.O. de la subdivision de Saigon, trente deux maisonnettes ont été édifiées. Chaque maisonnettes, séparée de la suivante par un espace de 8 mètres, comprend deux logements distincts et tous les locataires possèdent en propre leurs dépendances, leur cour, leur W.C. et leur jardin.

Cette agglomération, inaugurée sous le nom de « Cité Aristide-Briand* », a été également aménagée et cette cité possède ses rues, ses bornes-fontaines, son éclairage, ses lavoirs, une évacuation carrelée des matières usées. À l'intérieur, loin du tumulte et des dangers de la rue, un grand jardin, avec pelouses, a été réservé pour les enfants.

À l'heure présente, 64 familles vivent dans des locaux convenablement aérés, éclairés et ventilés.

Certes, il y a quelque chose à entreprendre pour supprimer le tandis, mais le compartiment à étage n'est pas ce qu'il faudrait. On a des exemples de ce que les militaires ont établi, rue de Saint-Étienne, pour les soldats indigènes.

La solution est-elle dans ce genre de construction ? Ce n'est pas beau pour l'esthétique ; mais si ces bâtiments remplissent des conditions hygiéniques indiscutables, il faut laisser de côté l'esthétique et s'en tenir à la salubrité publique.

1939 (1^{er} septembre) : DÉCLARATION DE GUERRE
CENSURE

Chronique de Haïphong

Contre les bruits qui courent
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 septembre 1939)

Il ne faut jamais se lasser de mener campagne contre les bruits qui courent. Quelques uns sont franchement alarmistes et risquent fort de semer la panique et la terreur ou, tout au moins, la peur parmi la population.

On est au courant de la mesure prise hier par la mairie consistant à faire défiler en ville une retraite aux flambeaux et démontrant ainsi à la population annamite en particulier, que rien n'est changé à la vie de tous les jours et qu'on peut envisager l'avenir avec confiance et optimisme.

Dans le même ordre d'idées, M. l'administrateur maire Massimi a fait convoquer ce matin à la mairie tous les fonctionnaires européens et annamites des différents services et leur a fermement recommandé de n'ajouter aucun crédit aux bruits fantaisistes qu'on colporte un peu partout et, de tâcher même de les extirper en démontrant et en soulignant leur parfaite absurdité.

On ne saurait trop insister sur l'opportunité de la conférence de ce matin entre M. Massimi et les fonctionnaires de la ville. Espérons que ce bon combat contre la guerre des nerfs sera fermement mené et que la population recouvre enfin sa sérénité, son calme et sa confiance des meilleurs jours.

(*Le Courrier d'Haïphong.*)

Chronique de Haïphong

Mariage
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 août 40)

Mercredi à 10 heures, a eu lieu, à la mairie, le mariage de M^{lle} Francine Legris, professeur de l'enseignement primaire à Phnom penh, domiciliée à Haïphong, avec M. Nicolas Emmanuel Asteris*, négociant, domicilié à Kunming, Chine.

Les témoins étaient MM. Basile de Rivarola, propriétaire de l'hôtel du Commerce, et Marcel Garnier, rentier.

À cette occasion, le jeune couple a fait un don assez important pour être versé à la Caisse de Prévoyance sociale, au profit des pauvres. M. l'administrateur-maire Massimi, qui unit les nouveaux époux, les a, en conséquence, remerciés chaleureusement pour leur geste si généreux.

Nous nous associons à cette marque de sympathie du premier magistrat de notre ville, et nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux mariés.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
AU CONSEIL MUNICIPAL
(*La Volonté indochinoise*, 24 juillet 1941)

Le conseil municipal s'est réuni le 15 novembre 1940, vers 20 h 45, à l'étage de l'hôtel de ville sous la présidence de M. l'administrateur maire Massimi. Au siège des fonctionnaires, nous avons remarqué la présence de MM. Tuya, administrateur adjoint, Gauthier, chef des contributions directes, Vergez payeur du Trésor, Jéolovis, chef du service des travaux municipaux, Truc, chef du service des cadastres Les conseillers français présents à la réunion étaient MM. Lavergne, Fesquet, Forest, Godelu, Bouchard, Brun-Buisson, Javouray, Brochard, Jicquel. Deux conseillers annamites, MM. Pham kim bang et Tô Van Luong, y sont venus. Avant l'examen de diverses questions inscrites à l'ordre du jour, M. le maire a suggéré à tous les conseillers de présenter des remerciements à M. le docteur Forest qui, ayant appris la dissolution des conseils municipaux, a fait des démarches auprès du gouverneur général pour que celui-ci lançât une dépêche au gouvernement métropolitain pour annuler sa décision prise. L'intervention de M. le docteur Forest a apporté des succès, à la suite de quoi il y a réunion ce soir.

.....

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
Conseil municipal
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 février 1941)

Le conseil municipal s'est réuni le 14 courant, à 21 h sous la présidence de M. l'administrateur maire Massimi.

Étaient présents : MM. le Dr Fesquet, Lavergne. Javouray, Godelu, Dr Forest, Brun-Buisson, Bouchard, Rochat, Lagauzère, Gavard, Fabre, Gicquel, To van Luong, Pham-kim-Bang, Bach thai-Tong, Bui-dinh Tu.

Au banc des fonctionnaires de la municipalité : MM Tuyaa, administrateur-chef du secrétariat de la mairie, Berlin, ingénieur-chef des travaux municipaux, Gaultier, contrôleur des contributions directes. Verger, payeur, Truc, du cadastre.

Parmi les questions discutées, nous relevons les suivantes :

.....

MERLO, administrateur-maire

HAÏPHONG
Manifestation de sympathie
(*La Volonté indochinoise*, 30 octobre 1941)

À l'occasion du départ de M. Massimi, appelé aux hautes fonctions de résident de France à Haiduong, et de l'arrivée de M. Merlo, précédemment résident de France à Quang Yên, désigné pour assurer les fonctions d'administrateur-maire de notre ville, la population annamite et les groupements des gardes civiques de Haïphong offriront un thé d'honneur le jeudi 30 oct., à 19 h. 30, au local de la Société d'enseignement mutuel, avenue Odend'hal.

HAÏPHONG
Conseil municipal
(*La Volonté indochinoise*, 3 mars 1943)

La séance plénière du 27 février 1942 du Conseil municipal de Haïphong a eu lieu à 21 heures à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. l'Administrateur-Maire Merlo.

Étaient présents : MM. Carlon, Chevalier, Paoletti, Combel, Olivo, Barrière, Meunier, Pontille, Laval, Cuny, Le Parc, Bui dinh Tu, Pham kim Bang, To van Luong, Nguyen son Ha, Nguyen xuan Tao, Nguyen hoang Thu, Tran van Thuoc, Nguyen trong Hiêp, Bui huu Thuc, Nguyen van Quang.

Au banc des fonctionnaires de la municipalité, se trouvaient MM. Rémoville, Bertin, Tuillier, Dongar.

Puis le Conseil désigna M. Meunier*, directeur commercial de la Sté des Charbonnages du Tonkin, comme secrétaire de la séance.

À l'ouverture de la séance, M. l'Administrateur-Maire prononça une allocution, soulignant l'action efficace poursuivie par la Légion dans notre ville, et montrant la sagesse de la politique du Gouvernement, vis-à-vis des événements actuels. Il évoqua notamment la doctrine du Maréchal, sauveur de la Patrie et de l'Empire, et exhorta à l'union pour servir et se consacrer avec ardeur au bien de la cité.

Après approbation des procès-verbaux des séances des 28 novembre, 8 et 15 décembre 1941, on examina diverses demandes d'échange de terrains, puis on met en discussion l'affaire d'expropriation et l'aménagement d'une zone de l'avenue Sadi-Carnot (coupure du Lach-Tray).

Les terrains mis à la disposition de l'Usine des Bouages et Vidanges* étant comblés, M. le Maire proposa de prendre les terrains bas situés à l'angle de l'avenue Sadi-Carnot prolongée et de la coupure de Lach-Tray, d'une superficie de 300.000 mq environ, et d'une profondeur de 0 M. 75, pour recevoir les matières putrides et les ordures ménagères. Cette solution, qui aura comme avantages le remembrement de plus de 500 parcelles, la revalorisation du terrain et l'ouverture sans frais de 11 rues d'une longueur totale de 3.250 m., nécessite des expropriations qui ont été renvoyées pour étude à la Commission des travaux.

Vint ensuite l'examen de l'affaire d'exploitation du service d'enlèvement des Bouages et Vidanges, dont la prorogation d'un an sur le marché avait été approuvée au cours de

la dernière séance. Par suite de la hausse sensible sur les divers produits nécessaires à l'entretien du matériel, ainsi que sur les salaires, la Société haïphonnaise des bouages et vidanges avait demandé soit une diminution du loyer du matériel municipal, soit un relèvement de 3.600 \$ sur le taux de la redevance annuelle. L'affaire fut également renvoyée à la commission des finances aux fins d'étude.

M. Combel ayant proposé à la ville d'offrir le parrainage à une ville martyre de la France occupée, par un système d'augmentation de centimes additionnels, M. le Maire fit remarquer qu'on pourra voter cinq centimes additionnels extraordinaires sur divers impôts européens ou indigènes, mais, pour que l'aide soit efficace, il faudra un minimum de 50 ou 100.000 \$. Par conséquent, il fallait attendre le budget supplémentaire de mai prochain pour compléter la subvention allouée, et pour décider quelle ville adopter. Le Conseil y donna son accord de principe, tout en réservant le vote de la subvention à allouer dont le montant sera fixé où moment de l'examen du budget supplémentaire.

[Les audiences du Gouverneur Général](#)
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 8 mars 1942)

HANOI, 6 Mars. — L'Amiral Decoux a reçu le 6 Mars... M. Merlo, administrateur-maire de Haïphong...

Après le bombardement du port de Haïphong
(*L'Écho annamite*, 12 août 1942)

[...] À leur arrivée à Haïphong, les hautes autorités furent accueillies à la mairie par l'administrateur-maire M. [Guy] Merlo...[...]

L'AMIRAL DECOUX
AUX OBSÈQUES DES VICTIMES DU BOMBARDEMENT DE HAÏPHONG
(*L'Écho annamite*, 25 novembre 1942)

Le Gouverneur Général et le Résident Supérieur furent accueillis à leur arrivée à l'hôtel de Ville par l'Administrateur-Maire M. Merlo

LES AUDIENCES DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
(*La Volonté indochinoise*, 6 décembre 1943)

Hanoï, 4 Décembre. — L'Amiral Decoux* a reçu aujourd'hui M. Merlo, Résident-Maire de Haïphong.

15 avril 1948 : Duong thieu Chi, nommé maire d'Haïphong.

1950: M. Dang-trinh-Ky, maire d'Haiphong.
